

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	caare reserve a l'autorite enviroi	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28-01-20	28-01-20	2020-9464
Extension de la zone d'activité de l'Houmé	1. Intitulé du projet e	
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage o	u du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
	TTCHOIT	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Communauté d'Agglomération	Rochefort Océan
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. le président Hervé Blanché	
RCS / SIRET 2 4 1 7 0 0 5	6 6 0 0 0 7 8 For	me juridique Communauté d'agglomération
	ez à votre demande l'annexe	e obligatoire n°1 à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement corresponda	
N° de catégorie et sous-catégorie 39.	(Préciser les éventuelles rubriqu	au regard des seuils et critères de la catégorie ves issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) urface plancher maximale de 3,6 ha
	4. Caractéristiques générales	du proiet
Doivent être annexées au présent formu		
•	•	oblique a. i do formalalie
4.1 Nature du projet, y compris les évent Le projet vise à étendre la Zone d'Activités parcelles agricoles cultivées et vient s'impl	de l'Houmée d'environ 7 ha, sur l	a commune d'Echillais (17). Il prend place sur des constructions existantes de cette ZA.

4.2 Objectifs du projet

L'extension de la ZA de l'Houmée sera divisée en 25 lots d'une surface allant de 669 à 3 360 m² pour 24 d'entre eux, le 25ème couvrant à lui-seul une surface de 16 866 m², prévue pour accueillir l'entreprise Pomona. Les 24 autres lots pourront accueillir tous types d'entreprises, hors commerces ouverts aux particuliers.

L'objectif est de qualifier l'opération par une trame d'espaces publics dont une voie, un chemin piéton et bande paysagère présentant un usage pour les piétons et qualifiés par un traitement végétal. Le parti et le programme d'aménagement se conforment au Orientations d'aménagement du PLU avec :

- Une voirie rejoignant la voirie existante à la rue des Erronnelles
- Une bande paysagère avec haie multi states implantée au nord de la parcelle pour créer une transition paysagère entre la future zone d'habitat et la zone d'activités
- Des chemins piétons au nord dans la bande paysagère et au sud pour relier la zone d'activités aux quartiers d'habitat, et entre eux.
- La végétalisation des limites Est et Ouest de l'opération (haie et plantations arbustives)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de division et de viabilisation des lots et seront mis en œuvre en une seule phase. Par la suite, les implantations d'entreprises se feront à mesure des achats des lots par ces dernières.

Le projet prévoit 2 bassins d'orage ainsi qu'un important linéaire de noues.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'accès se fera depuis la ZA existante (bouclage avec la voirie en attente) et depuis la route communal à l'Ouest où le carrefour sera aménagé. Un maillage piéton est prévu et permettra la liaison avec le lotissement à l'Est.

Le traitement des franges a été réfléchi de la manière suivante :

- Ouest Retrouver un alignement d'arbres et faire le lien entre l'entrée actuelle d'Echillais et le traitement paysager au droit de la ZA existante. Donner de l'épaisseur à cette frange permet également de valoriser un effet « vitrine » de la future zone.
- Nord Retrouver un maillage bocager dans la continuité de la coulée verte localisée dans le quartier d'habitation, situé à l'est et anticiper l'interface avec la future extension d'une zone d'habitat, située au nord. Intégrer les déplacements doux dans le fonctionnement urbain.
- Est Valoriser les abords de la rue du champ Truchot en vis-à-vis avec les propriétés riveraines et soigner les arrières des parcelles situées sur la future extension de la zone d'activité.
- Sud Soigner l'interface avec la ZA existante et prendre en compte les principes de gestion des eaux pluviales jusqu'au point bas situé au sud-est.
- A l'intérieur de la zone en extension Les traitements paysagers viendront en accompagnement des voies de circulation et se traduiront principalement par l'aménagement de noues plantées.

Le stationnement visiteurs est prévu sur les lots de même que les emplacements pour les vélos.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?						
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Le projet fait l'objet d'un document déclaratif au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2150), fourni en annexe de ce formulaire.						
ll est également soumis à permis d'aménager.						
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opérat	lion - préciser les unités de mesure utilisées				
Gran	deurs caractéristiques	Valeur(s)				
Terrain d'assiette	<u> </u>	7,14 ha				
Surface cessible		5,14 ha				
Surface de plancher maximum		3,60 ha				
' '		,				
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	Long. 00°57'30"_ Lat. 45°53'40"_				
d'implantation						
Plaine du Frelin, 17 620 Echillais	Pour les catégories 5° a), 6° a), 1	b)				
	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),					
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°	5,				
	38°; 43° a), b) de l'annexe à					
	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :					
	Tenvironnemeni .					
	Point de départ :	Long°'"				
	Point d'arrivée :	Long ° ' ' Lat ° ' '				
		Long Lai				
	Communes traversées :					
	loignez à votre demande les an	novos nº 2 à 4				
•	loighez a volle demande les din	nexes ii 2 d o				
4.7.01	-! all !:k	and anistant 2 Oni V				
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion a une installation ou a un ouvra	ge existant? Oui X Non				
4.7.1 Si oui, cette installation of	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet	d'une evaluation Oui Non X				
environnementale ?						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	ent les					
différentes composantes de votre						
indiquez à quelle date il a été aut						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui Non		Lequel/Laquelle ?			
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF I la plus proche se situe au plus près à 1 218 m du projet. Il s'agit du "Bois du Chay". La ZNIEFF II la plus proche se situe au plus près à 1 770 m du projet. Il s'agit de "l'Estuaire et Basse Vallée de la Charente"			
En zone de montagne ?		X				
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×				
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	Echillais borde l'estuaire de la Charente, à ce titre certains articles de la loi littorale s'appliquent à la commune. Toutefois la zone de l'Houmée, située à plus de 2 km des rives de la Charente, n'est pas concernée.			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×				
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La zone de l'Houmée se situe en dehors du plan d'exposition au bruit relatif à l'aérodrome Rochefort-Saint-Agnant. En revanche de par sa proximité avec la RD733, elle se situe dans la zone exposée au bruit entre 55 et 60 dB(A) (source : arrêté préfectoral n° 18-1536 du 24 juillet 2018).			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X				
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×				

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune d'Echillais est couverte par un PPRN submersion marine approuvé en 2010. Les zones rouges se situent en bord du fleuve Charente. Toutefois la zone de l'Houmée se situe à 2 km des bords de charente, à une altitude de 10 à 11 m NGF, contre 2 à 4 m environ dans la zone rouge du PPRn. La zone n'est donc pas concernée par le risque submersion.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le site se situe dans la ZRE 05171.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit le plus proche correspond au centre-ville de Rochefort (SI48), à environ 4 km du projet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe à 1 500 m du complexe de sites Natura 2000 de la l'Estuaire de la Charente : ZSC FR5400430 "Basse vallée de la Charente"et ZPS 5412025 "Estuaire et Basse Vallée de la Charente"
D'un site classé ?	×		Le projet se situe à 1 500 du site classé "Estuaire de la Charente"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Le projet prend place sur des parcelles cultivées au moins jusqu'en 2019 ou très récemment. Situé entre la RD 733 et la zone urbanisée d'Echillais, le projet ne prend pas place au sein d'un corridor écologique particulier. Il se situe à plus de 2 km des berges de la Charente et marais connexe, et à environ 1 200 m du bois du Chay et du canal de la Bridoire. La co-visibilité entre le site du projet et ces sites naturels est inexistant ou extrêmement faible.
Milieu naturel			X	Tel que précisé ci-avant, le projet se localise sur des parcelles agricoles, prenant place au sein d'une zone fortement cultivée. Il ne comporte aucun point d'eau ou milieu humide ou aquatique susceptible d'héberger les espèces répertoriées sur le FSD des sites Natura 2000 adjacents.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Environ 7,14 ha sur des parcelles cultivées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			Aléa retrait/gonflement des argiles : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		[X]	Le projet d'extension de la ZA n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. En l'état actuel du projet, seule l'entreprise Pomona souhaite se porter acquéreur d'un lot. Les autres activités à venir sur cette ZA sont donc inconnues à ce jour.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		L'implantation de nouvelles entreprises sera inévitablement une source de trafic routier supplémentaire (trajets des salariés). En outre, l'entreprise Pomona (et potentiellement de futures entreprises) induira, de par son activité, une augmentation significative du trafic de poids lourds entre cette zone et la D733 (axe Rochefort/Royan).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Source de bruit supplémentaire : trafic routier, autres nuisances sonores liées aux entreprises qui s'y implanteront (non identifiables à ce jour). Le site, proche de la RD733, est situé dans la zone exposée au bruit entre 55 et 60 dB(A) (source : arrêté préfectoral n° 18-1536 du 24 juillet 2018).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	Les éventuelles nuisances olfactives pourraient être liées aux entreprises qui s'implanteront sur cette ZA, non identifiables à ce jour. Les éventuelles nuisances olfactives actuelles pourraient provenir du centre d'incinération d'Echillais (2,25 km) en cas de dysfonctionnement ponctuel de ce dernier. En revanche, aucune source quotidienne et significative de nusiance olfactive ne concerne l'aire d'extension de l'Houmée.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	Les éventuelles nuisances vibratoires pourraient être liées aux entreprises qui s'implanteront sur cette ZA, non identifiables à ce jour.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	Les éventuelles nuisances lumineuses pourraient être liées aux entreprises qui s'implanteront sur cette ZA, non identifiables à ce jour.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	Les éventuels rejets dans l'air pourraient être liés aux entreprises qui s'implanteront sur cette ZA, non identifiables à ce jour.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	Les éventuels rejets liquides pourraient être liés aux entreprises qui s'implanteront sur cette ZA, non identifiables à ce jour. En outre la zone étendue de cette ZA comportera deux bassins pluviaux et un linéaire significatif de noues paysagères (se référer au plan ci-joint). Les entreprises acquérant des parcelles d'une surface supérieure à 1000 m² devront réaliser à minima une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau traitant de la gestion des eaux pluviales.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	Le projet ne sera pas source d'effluents, autres que ceux liés aux sanitaires de chaque entreprise. Le PLU prévoit que toutes ces entreprises soient raccordées au réseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Les éventuelles productions de déchets pourraient être liés aux entreprises qui s'implanteront sur cette ZA, non identifiables à ce jour.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X				
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		L'usage du sol actuel est agricole, lié aux cultures céréalières et oléagineuses. De par l'extension de la ZA de l'Houmée sur ces parcelles, l'activité agricole s'en verra nécessairement modifiée.			
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :			
Sur la commune d'Echillais, la zone de la Pimale est également en voie d'extension. Il s'agit de la volonté politique affiché dans le récent PLU approuvé en 2019. Deux secteurs à enjeux sont pointés dans le PADD : les sites économiques que sont Ponant/Pimale/rue de la Renaissance et L'Houmée. Il s'agit de renforcer les vocations respectives de ces secteurs : commerciale pour le premier, artisanale pour le second. Pour cela, des extensions sont prévues pour donner plus d'ampleur à Pimale et L'Houmée, suivant les orientations intercommunales. Le PLU rappelle également que la zone de L'Houmée est l'unique zone où ces implantations peuvent se faire rapidement. Les autres zones de l'agglomération sont saturées et les extensions prévues ne sont qu'au stade des études et ne permettent pas l'accueil d'entreprises à court terme. Il est enfin important de rappeler que le territoire de la CARO souffre d'un besoin important de surfaces artisanales et industrielles. Ces deux zones sont distantes d'environ 1,7 km et ne sont pas susceptibles de se concurrencer puisque leurs vocations diffèrent.							
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'intègre dans les objectifs du PLU récemment approuvé et répond aux ambitions de la CARO dans la programmation communautaire. La commune ne peut plus accueillir d'artisanat sur son territoire. La zone de l'Houmée, aujourd'hui remplie, est la seule zone pouvant accueillir ce type d'activité puisque la zone de Pimale est dédiée à l'activité commerciale. Sollicitée par de grosses entreprises, il est donc nécessaire de faire évoluer cette zone et de développer l'offre. Le projet s'intègre à la ZA existante par le biais de l'interconnexion avec celle-ci. Le projet est compatible avec l'OAP du PLU notamment en termes de paysage avec des franges paysagères adaptées aux usages voisins. Une attention particulière a d'ailleurs été porté sur l'interface habitat/activité. Concernant l'emprise de la zone, elle n'est pas de nature à impacter les sites naturels sensibles à proximité (enclavement dans l'urbain). A ce titre une étude d'impact ne semble pas justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

<u> </u>	I Annexes obligatoires									
	Objet									
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;									
2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);									
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;									
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;									
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X								
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.									

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier de déclaration Loi sur l'Eau Carte du PPRn

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

weeps 10

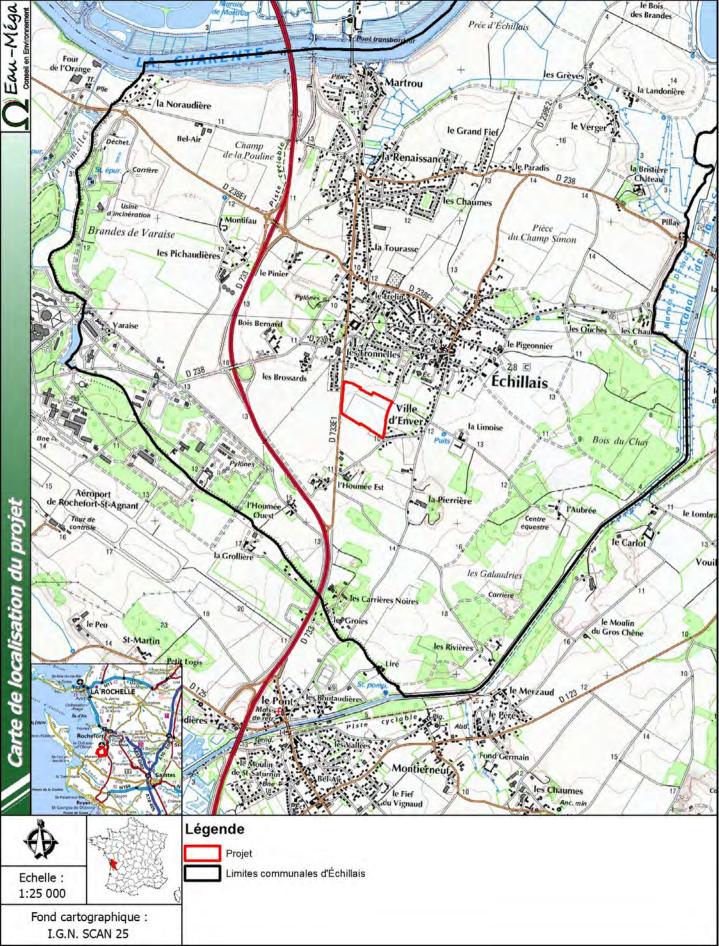
le

24 Janvier 2020

Signature

Le Président Herré BLANCHÉ ROCHEFORT OCEAN

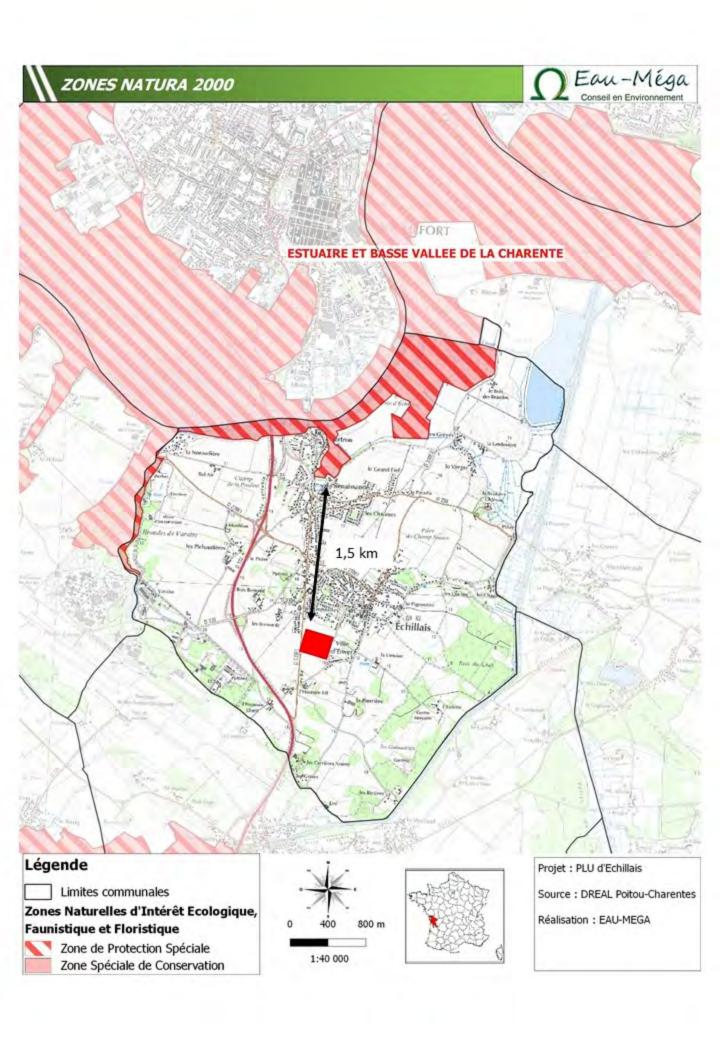
Communauté d'agglomération

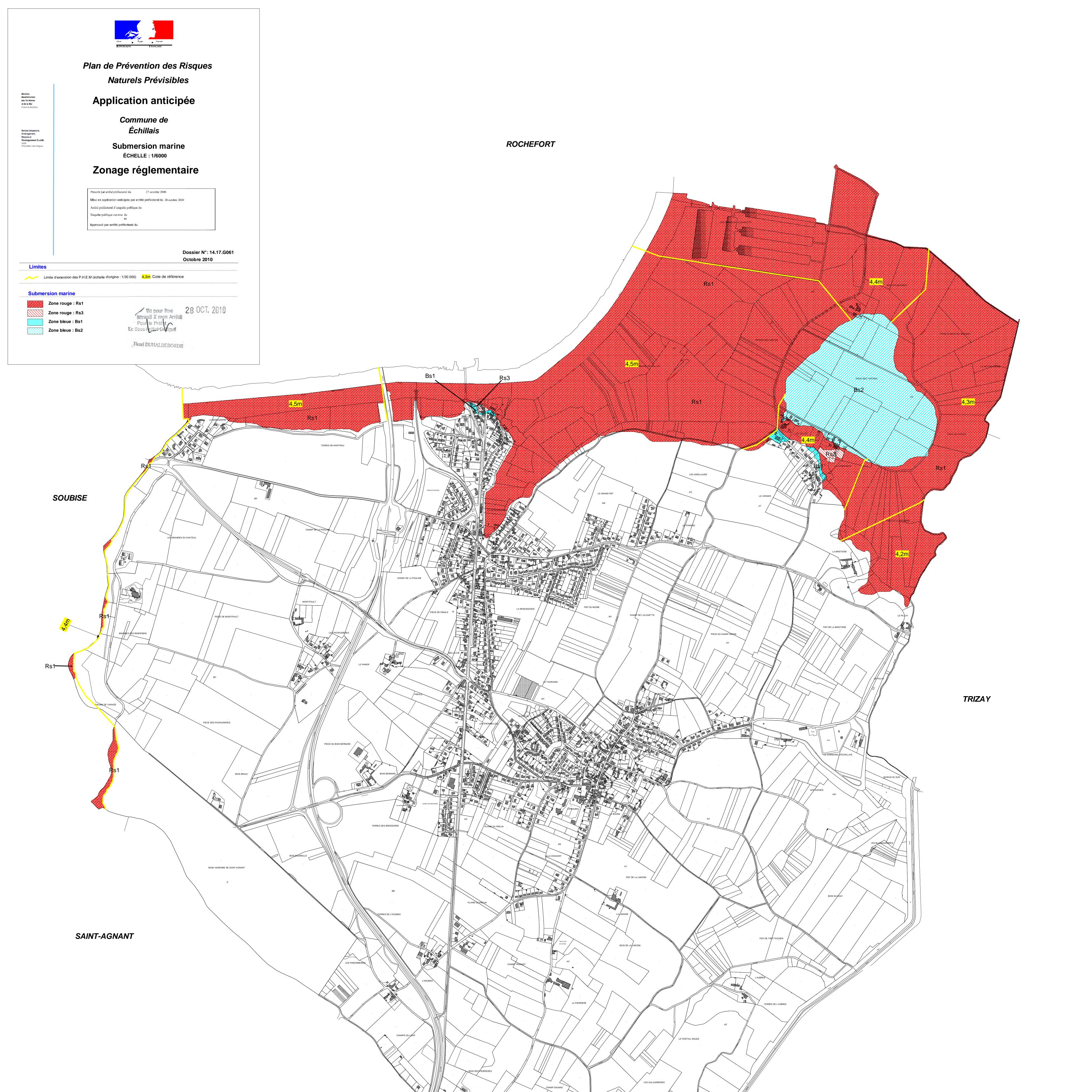






Communauté d'Agglomération Rochefort Océan		0 50 100	
Commune d'Echillais	OCCUPATION DES ABORDS	0 50 100 m	Source des données :
Création :Janvier 2020	100 m autour de l'aire d'étude	N	
Fond cartographique : BD ORTHO		1:3500	Eau-Mega (2019)
Ω Eau-Méga Conseil en Environnement			
Abords 100m Cultures Habitat Voiries Espaces non bâtis intégérés à la ZA			







Commune d'Échillais

Document d'incidence soumis à déclaration au titre des articles L.214 et suivants du Code de l'Environnement

Eau-Méga Conseil en Environnement

SAS au capital de 70 **000 €**

B . P . 4 0 3 2 2 17313 Rochefort Cedex environnement@eau-mega.fr Tel : 05.46.99.09.27 www.eau-mega.fr





Chalad	Établi assa	14/-16/	4	Data	B (6/	To die e
Statut	Établi par	Vérifié par	Approuvé par	Date	Référence	Indice
Provisoire	Milan Le Du	S. Mazzarino	Milan Le Du	14/01/2020	02-20-001	А

TABLE DES MATIERES

Liste des cartes	4
Liste des tableaux	4
Liste des figures	5
Préambule	6
Fiche de synthèse	
Pièce I : Identification des Demandeurs et de ses Mandataires Eventuels	11
Pièce : Emplacement sur Lequel l'I.O.T.A. Doit Être Réalisé	13
Pièce III : Présentation du Projet et Positionnement Réglementaire	18
III.1. Présentation du projet	19
I.1. Aménagement projeté	
I.2. Les eaux usées	
I.3. Les écoulements superficiels et les eaux pluviales	19
III.2. Le contexte réglementaire du projet	21
Pièce IV : Document d'Incidence	
I. Analyse de l'état initial du site et de son environnement	
I.1. Le climat	
I.2. Les sols et le sous-sol	
a. La géologie	
b. La reconnaissance des sols superficiels	
	29
a. données fournies par l'étude de sols	
β. Données hydrogéologiques générales – B.R.G.M	
γ. Sensibilité aux remontées de nappes phréatiques définie par le B.R.G.M.	
δ. Les captages d'adduction d'eau potable (A.E.P.)	
ε. Les masses d'eau souterraines	
I.3. L'hydrologie : masse d'eau superficielle	
a. Contexte hydrologique général	
b. La masse d'eau Canal de la Seudre à la Charente	
c. La masse d'eau Estuaire de La Charente	
I.4. Le milieu naturel	
a. Le milieu au droit du projet	
b. Les sites Natura 2000	38

Extension de la zone d'activités de l'Houmée - Échillais Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan

c. Relation entre le projet et Natura 2000	45
I.5. Les risques	46
II. Incidence du projet sur l'eau	47
II.1. Les eaux de ruissellement : incidence quantitative	47
II.2. Les eaux de ruissellement : incidence qualitative	48
a. Généralités	48
b. Masses polluantes rejetées	51
III. Mesures correctrices et/ou compensatoires	52
III.1. Précautions en phase travaux	52
III.2. Niveau de protection retenu pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales	53
III.3. Méthode de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales - Généralités	54
III.4. Définition des ouvrages de gestion des eaux pluviales adaptés au projet	55
a. Collecte des eaux pluviales	55
b. Gestion des eaux pluviales sur les lots privatifs	56
c. Gestion quantitative des eaux pluviales des espaces publics	57
d. Gestion qualitative des eaux pluviales	60
a. Gestion des pollutions accidentelles	60
β. Gestion de la pollution chronique : rétention	60
γ. Gestion de la pollution chronique : infiltration	
III.5. Prise en compte d'évènements pluvieux exceptionnels	64
IV. Incidence du projet sur les sites Natura 2000	66
V. Compatibilité du Projet avec le S.D.A.G.E. Adour-Garonne et du S.A.G.E. Chare	ente _67
V.1. Compatibilité du projet avec le S.D.A.G.E. Adour-Garonne	67
V.2. Compatibilité du projet avec le S.A.G.E. Charente	73
VI. Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives	75
Pièce V : Moyens de Surveillance et d'Entretien des Réseaux et Équipement	ts Liés
aux Écoulements Pluviaux	
Pièce VI : Eléments Graphiques, Plans ou Cartes Utiles à la Compréhension	. Des
Pièces du Dossier	
exique des Termes Techniques Employés dans le Document	
Annexes	83
Annexe 1 : Arrêté portant reconnaissance des réseaux d'eaux pluviales de la cor	nmune
d'Échillais	84
Annexe 2 : Attestation d'entretien des ouvrages pluviaux	97
Annexe 3 : Étude de sols – B.E. Fondasol et GINGER CEBTP (ex-Josensi Consulta	ant) 100

Extension de la zone d'activités de l'Houmée - Échillais Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan

Liste des cartes

Carte 1 : carte de localisation du projet	15
Carte 2 : prise de vue aérienne du secteur du projet	16
Carte 3 : extrait du plan cadastral du secteur du projet	17
Carte 4 : carte des écoulements superficiels	20
Carte 5 : extrait de la carte géologique du B.R.G.M. du secteur du projet	24
Carte 6 : carte de localisation des sondages de reconnaissance des sols	27
Carte 7 : extrait de la carte de la sensibilité aux remontées de nappes phréatiques	31
Carte 8 : carte de localisation des zones humides de la CARO à Échillais	
Carte 9 : carte des sites du réseau Natura 2000	40
Carte 10 : plan de l'impluvium considéré	49
Carte 11 : plan schématique de la gestion des eaux pluviales	59
Carte 12 : cheminement des eaux en cas de surverse exceptionnelle	65
Carte 13 : périmètre proposé du SAGE Charente	74
Liste des tableaux	
Tableau 1 : références cadastrales du projet	14
Tableau 2 : répartition des surfaces du projet	19
Tableau 3 : données climatiques (Météo-France – station de Saint-Agnant)	23
Tableau 4 : résultats des investigations du B.E. Fondasol et GINGER CEBTP	28
Tableau 5 : résultats des tests de perméabilité (GINGER CEBTP)	28
Tableau 6 : caractéristiques de la masse d'eau du Canal de la Seudre à la Charente	36
Tableau 7 : caractéristiques de la masse d'eau de L'estuaire de La Charente	36
Tableau 8 : niveaux des marées dans l'estuaire de La Charente	37
Tableau 9 : débits de La Charente à la confluence de La Boutonne	37
Tableau 10 : liste des habitats d'intérêt communautaire recensés au sein du site FR5400430	42
Tableau 11 : liste des espèces d'intérêt communautaire recensées au sein du site FR54000430	42
Tableau 12 : liste des espèces d'intérêt communautaire au sein de la Z.S.C. des Marais de Brouage	43
Tableau 13 : liste des habitats d'intérêt communautaire au sein de la Z.S.C. des Marais de Brouage	44
Tableau 14 : vitesse d'écoulement en fonction de la pente et de l'occupation des sols (Recommandation	ons pour
l'assainissement routier - LCPC/SETRA)	47
Tableau 15 : calcul des temps de concentration et intensité	47
Tableau 16 : incidence du projet sur le débit de pointe décennal selon la méthode rationnelle	48
Tableau 17: sources de pollutions chroniques	50
Tableau 18 : effets des différents types de rejets polluants dans le milieu naturel	51
Tableau 19 : fourchette de concentrations pendant une pluie selon la densité urbaine	51
Tableau 20 : fraction de polluants liée aux matières en suspension	51
Tableau 21 : flux théorique annuel de polluants généré par le projet hors mesures compensatoires	51

Extension de la zone d'activités de l'Houmée - Échillais Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan

Tableau 22 : niveaux de service rendus par un système de gestion des eaux pluviales (strictes) interce	pté par
un projet d'aménagement, et en provenance de l'amont le cas échéant (« La ville et son assainiss	meent,
MEDD, CERTU, 2003)	53
Tableau 23 : priorisation des objectifs de gestion des eaux pluviales d'un aménagement selon les cor	nditions
pluviométriques (« La ville et son assainissmeent, MEDD, CERTU, 2003)	54
Tableau 24 : ratio de dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle	56
Tableau 25 : dimensionnement de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales	58
Tableau 26 : comparaison des efficacités obtenues en interception des MES en fonction du volume de st	ockage
(RES'EAU)	61
Tableau 27 : comparaison des efficacités obtenues en interception des MES en fonction du volume de st	0
(RES'EAU)	62
Tableau 28 : rendements épuratoires obtenus dans des fossés enherbés sur les flux annuels de pol	
S.E.T.R.A.	62
Tableau 29 : pollution particulaire / pollution totale	
Tableau 30 : estimation des rejets de polluants après traitement des eaux pluviales	63
Tableau 31 : estimations des débits rejetés vers l'aval en fonction de différentes périodes de retour	64
Tableau 32 : compatibilité du projet avec le S.D.A.G.E. Adour-Garonne	73
Tableau 33 : calendrier de maintenance des ouvrages pluviaux	77
Liste des figures	
Figure 1 : déroulement de la procédure de déclaration	21
Figure 2 : rose des vents (Météo-France – Saint-Agnant)	23
Figure 3 : caractérisation de la perméabilité des sols en place	28
Figure 4 : coupe de principe de fonctionnement des nappes superficielles (B.R.G.M.)	30
Figure 5 : bassin de décantation temporaire des eaux de ruissellement en phase de chantier avec filtre	à paille
en sortie	52
Figure 6 : méthode des pluies	55
Figure 7 : coupe de principe d'un avaloir avec décanteur	60



Dans une logique de développement durable, ce document a été imprimé sur un papier entièrement recyclé certifié Ange Bleu.

Préambule

À la demande de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, notre bureau d'études, la S.A.S. Eau-Méga Conseil en Environnement, a réalisé ce document d'incidence au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement dans le cadre de la rubrique de la nomenclature 2.1.5.0., portant sur l'extension de la zone d'activités de l'Houmée à Échillais.

Conformément aux prescriptions de l'article R.214-32 du Code de l'Environnement, modifié par Décret n° 2018-1054 du 29 novembre 2018, dont un extrait est présenté ci-dessous, ce document d'incidence comprend :

- 1) Le nom et l'adresse du demandeur, ainsi que son numéro SIRET ou, à défaut, sa date de naissance ;
- 2) L'emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés ;
- 3) La nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés ;
- 4) Un document :
 - a) Indiquant les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques ;
 - b) Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au l de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000;
 - c) Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation mentionné à l'article L. 566-7 et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10;
 - d) Précisant s'il y a lieu les mesures correctives ou compensatoires envisagées ;
 - e) Les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives ainsi qu'un résumé non technique.

Ce document est adapté à l'importance du projet et de ses incidences. Les informations qu'il doit contenir peuvent être précisées par un arrêté du ministre chargé de l'environnement.

- Lorsqu'une étude d'impact est exigée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3, elle est jointe à ce document, qu'elle remplace si elle contient les informations demandées ;
- 5) Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus ;
- 6) Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles mentionnées aux 3° et 4°.

L'article R.414-23 du Code de l'Environnement, modifié par le décret n°2010-365 du 9 avril 2010, article 1, précisant le contenu du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, est présenté ci-dessous :

Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi, s'il s'agit d'un document de planification, par la personne publique responsable de son élaboration, s'il s'agit d'un programme, d'un projet ou d'une intervention, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire, enfin, s'il s'agit d'une manifestation, par l'organisateur.

Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

- I) Le dossier comprend dans tous les cas :
 - (1) Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;
 - (2) Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.
- II) Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.
- III) S'il résulte de l'analyse mentionnée au II que le document de planification, ou le programme, projet, manifestation ou intervention peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.
- IV) Lorsque, malgré les mesures prévues au III, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre :
 - (1) La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier l'approbation du document de planification, ou la réalisation du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4;

- (2) La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au III ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité;
- (3) L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées, pour les documents de planification, par l'autorité chargée de leur approbation, pour les programmes, projets et interventions, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire bénéficiaire, pour les manifestations, par l'organisateur bénéficiaire.

Extension de la zone d'activités de l'Houmée - Échillais **Communauté d'Agglomération de** Rochefort Océan

Fiche de synthèse

I dentité et adresse du pétitionnaire			Communauté d'Agglomération Rochefort Océan			
		Représenté par son Président : M. Hervé BLANCHÉ				
		3, avenue Maurice Chupin				
			Parc des Fourriers			
			BP 50224			
			17 304 ROCHEFORT CEDEX			
			Tél.: 05.46.82.17.80			
			S.A.S. Eau-Méga Conseil en Environnement			
Identité et adresse du bureau d	l'études		B.P. 40322 17 313 ROCHEFORT cedex			
		_				
Nature et objet de l'opération			Tél: 05.46.99.09.27 - Email: environnement@eau-mega.fr Extension de la zone d'activités de « l'Houmée »			
Commune du projet			ÉCHILLAIS (17 620)			
Références cadastrales		Sacti		5, 50, 140, 141, 142, 143, 211 et 214		
References cadastrates			ace interceptée : 4			
Surface du projet et du bassin v	/ersant		ace de l'opération :			
intercepté			ace de l'operation : ace du bassin versa			
			ration et rétention			
Point de rejet			393 394 m et Y1 :	6 540 520 m		
			393 339 m et Y1 :			
Rubriques de la nomenclature d	dont relève		Rubrique	Régime		
l'opération et régime concernés			2.1.5.0.	Déclaration		
	État initi	al – S	ensibilité du mili	eu		
Assainissement des eaux usées	⊠ oui			se : taille nominale 14 000 EH pour 11 084		
collectif	NON		EH reçus en 2017	•		
Le projet se situe-t-il à proximité	OUI					
ou dans un périmètre de						
protection d'un captage ?	⊠ NON					
Le projet se situe-t-il dans un		е				
bassin versant sensible ou	Sensible					
vulnérable ?	NON					
Le projet se situe-t-il dans une	OUI					
zone de répartition des eaux ?	NON					
Existe-t-il une sensibilité aux	□ OUI					
inondations au droit ou à l'aval du	⊠ NON					
projet ?			Zanago d'accainid	ecoment des equivirsées et des equi		
Existe-t-il un zonage d'assainissement communal ?	⊠ OUI □ NON		Zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales			
Le projet se situe-t-il dans le	⊠ OUI		piuviales			
périmètre d'un S.A.G.E. ?	NON		S.A.G.E. Charente			
perimetre d'un sixusier :	NON		- Canal de la Seu	dre à la Charente (FRFR927) : Bon état		
	Données			en 2015, bon potentiel écologique visé en		
Quelle est la qualité physico-	existantes		2021	on 2010, bon potential addinging to visa an		
chimique et hydrobiologique du	⊠ oui			et sables du Turonien-Coniacien libre BV		
milieu récepteur ?	NON			e (FRFG093) : mauvais état, atteinte bon		
			état 2027	,		
Existe-t-il des usages de l'eau	OUI					
sensibles à l'aval ?	⊠ NON					
Sols perméable OUI		oles	Movennement ne	erméables : moyenne des tests de		
			perméabilité : 14			
Étude de sols sur site			permeabilite . 14	, 1 111111/11		
Presence d'ea		au				
OUI						
	⊠ NON					
Le projet se situe-t-il à proximité Ou dans un périmètre d'un site						
ou dans an perimetre d'un site						
paysages ou de la nature ?	titre de la protection des NON					
L Daysaucs ou uc la Hatule !			I .			

Dossier n°	N° 02-20-001	Extension de la zone d'activités de l'Houmée - Échillais
Statut	Provisoire	Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan

Le projet se situe-t-il dans un site	⊠ oui □ non		000 de l'estuaire 3 km en aval du		e de la
Natura 2000 ou à proximité ? Le projet se situe-t-il à proximité		Charente a 7,8	KIII EII avai uu	projet	
ou dans un périmètre d'une zone	OUI				
humide répertoriée ?	⊠ NON				
	Caractéristiques	du milieu réc	epteur		
Milieu récepteur	superficielles				
'	Eaux souterraines				
	Cours d'eau				
	Fossé				
Exutoire au droit du projet	Réseau E.P.	Réseau sous la	a rue du Champ	Truchot	
	Autre				
	Situation hydra	ıulique avant p	orojet		
Surface (S)	$S = 100 633 \text{ m}^2$				
Surface collectée vers un ouvrage de traitement	S = /				
Coefficient de ruissellement (C)	C = 0.10				
Surface active prise en compte (Sa)	Sa = 10 063,30 m ²				
Références données	Station: La Rochell	е			
pluviométriques	Période : 1967 - 20				
(station, pas de temps)	Pas de temps : 6 m			ı	
Débits de pointe (formule	Q _{10ans}	Q _{20ans}	Q _{30ans}	Q _{50ans}	Q _{100ans}
Rationnelle)	171 l/s	213 l/s	242 l/s	274 l/s	341 l/s
Surface (S)	Situation hydra $S = 100 633 \text{ m}^2$	iunque apres p	orojet		
Surface (3)	$Sa = 52\ 201,65\ m^2$				
Coefficient de ruissellement (C)	C = 0.52				
Références données	Station: La Rochell	e			
pluviométriques	Période : 1967 - 20				
(station, pas de temps)	Pas de temps : 6 m	inutes à 24 heu	res		
Débits de pointe (formule	Q _{10ans}	Q _{20ans}	Q _{30ans}	Q _{50ans}	Q _{100ans}
Rationnelle)	989 l/s	1 237 l/s	1 405 l/s	1 582 l/s	1 979 l/s
Gestion de	s eaux pluviales pr		es compensato	oires)	
Llymathàgas da galayl	- Méthode des pluie		Tranca da La Da	aballa (/ min à	24 6)
Hypothèses de calcul :	- Coefficients de Mo - Pluie de retour : 3		Tance de la Ro	спепе (о ппп. а	24 11).
Type(s) d'ouvrage(s)	Bassins et noues d'e		ant un rôle de re	étention et d'inf	iltration
Mode de vidange	Infiltration et rétent		<u> </u>		
Débit d'infiltration (Qinf)	5,7 l/s				
Débit de fuite (Qf)	30,2 l/s				
Volumes de stockage global	430 m ³				
Temps de vidange (Tv)	Entre 1,7 et 4,8 heu				
Ouvrage(s) complémentaire(s)	Mélange terre-sable	e en fond de nou			
Gestion à la parcelle	⊠ oui □ non		Règlement Règl Cahi Règl commun	tration (si K > 1 t d'assainisseme lement permis d er des charges ement d'assaini	ent prévu l'aménager ssement
Le projet empêche-t-il le retour du bon état écologique en aval du point de rejet ?	□ OUI ⊠ NON		<u> </u>	. , , ,	

Piece I : Identification des Demandeurs et de ses Mandataires Eventuels

Nom et/ou raison sociale du pétitionnaire :

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Représentée par son Président : M. Hervé BLANCHÉ

SIRET: 241 700 566 00078

<u>Adresse</u> :

3, avenue Maurice ChupinParc des FourriersBP 5022417 304 Rochefort Cedex

Coordonnées :

Tel: 05 46 82 17 80

Piece II : Emplacement sur Lequel l'**I.O.T.A.**Doit Être Realise

Département	,
Departement	

Charente-Maritime (17)

Commune:

Échillais (17 620)

Occupation actuelle des sols :

Terres agricoles

Références cadastrales :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance
ÉCHILLAIS	PLAINE DU FRELIN	AD	48	9 108 m ²
ÉCHILLAIS	PLAINE DU FRELIN	AD	50	4 468 m ²
ÉCHILLAIS	PLAINE DU FRELIN	AD	140	3 293 m ²
ÉCHILLAIS	PLAINE DU FRELIN	AD	141	9 786 m²
ÉCHILLAIS	PLAINE DU FRELIN	AD	142	24 613 m ²
ÉCHILLAIS	PLAINE DU FRELIN	AD	143	19 501 m ²
ÉCHILLAIS	PLAINE DU FRELIN	AD	211	1 807 m ²
ÉCHILLAIS	PLAINE DU FRELIN	AD	214	1 343 m ²

Tableau 1 : références cadastrales du projet

Coordonnées du projet (RGF Lambert 93 - centre du projet) :

 $X = 393 \ 232 \ m$

Y = 6540485 m

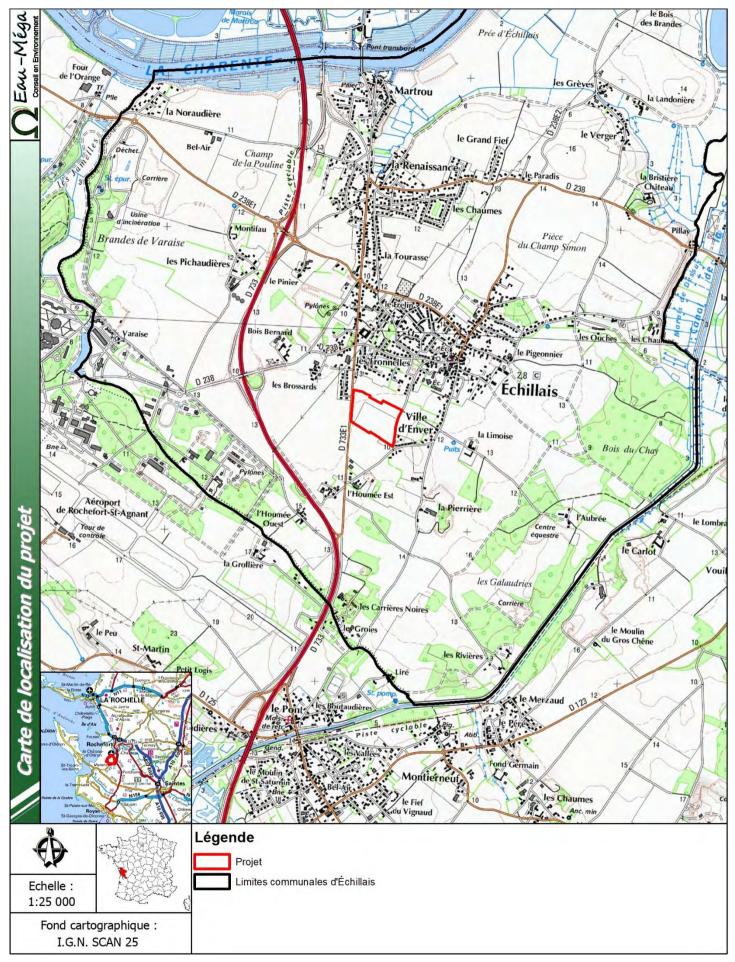
Z = 11,50 m NGF

Bassin versant hydrologique du projet :

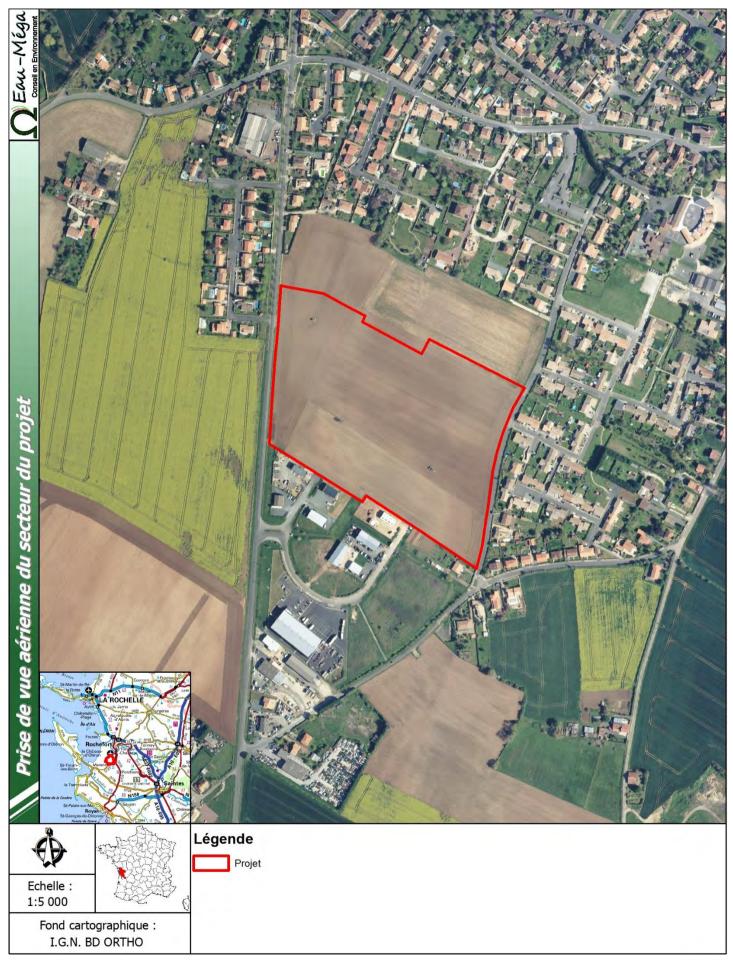
Le Canal de La Charente à la Seudre (Canal de La Bridoire)

Les documents cartographiques ci-dessous sont présentés au cours des pages suivantes :

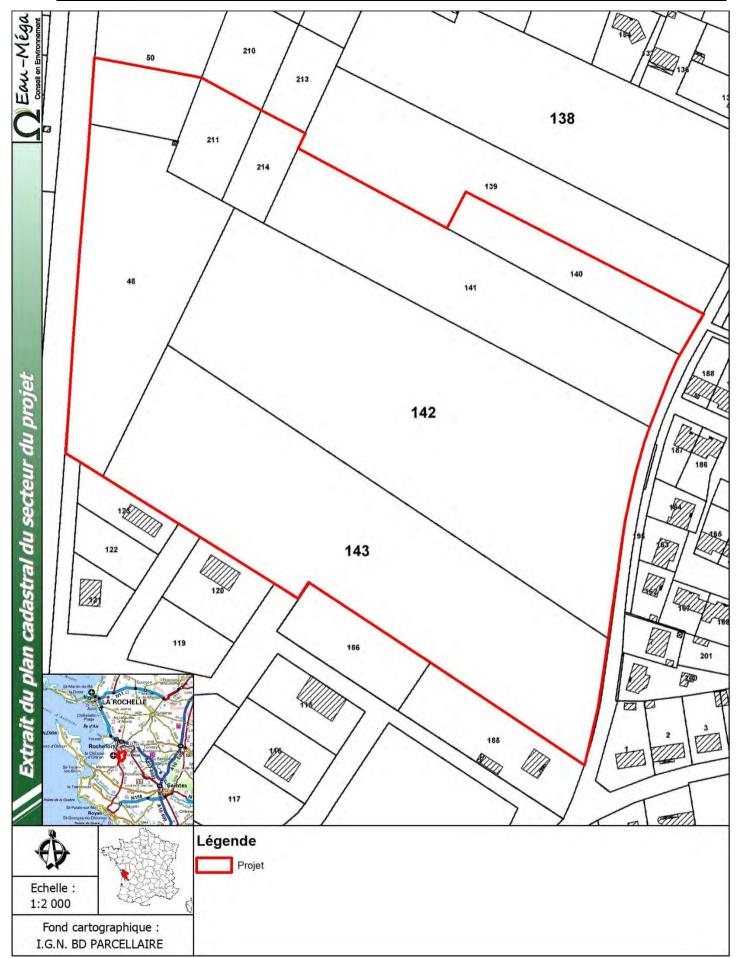
- ✓ une carte de localisation du projet au 1/25.000ème,
- ✓ une prise de vue aérienne du secteur d'étude au 1/5.000 ème,
- ✓ un plan cadastral du périmètre du projet au 1/2.000ème.



Carte 1 : carte de localisation du projet



Carte 2 : prise de vue aérienne du secteur du projet



Carte 3 : extrait du plan cadastral du secteur du projet

PIECE III: PRESENTATION DU PROJET ET POSITIONNEMENT REGLEMENTAIRE

III.1. Présentation du projet

I.1. Aménagement projeté

Le projet à l'étude concerne l'extension de la zone d'activités de l'Houmée de 25 lots à Échillais.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des surfaces aménagées.

	Surfaces (en m²)	%
Lots	51 470	72,1 %
Voiries	5 509	7,7 %
Stabilisé	1 782	2,5 %
Espaces végétalisés	12 658	17,7 %
Total	71 419	100,0 %

Tableau 2 : répartition des surfaces du projet

Le plan inséré en *Pièce VI : éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier* présente les aménagements projetés.

1.2. Les eaux usées

Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement collectif des eaux usées du Syndicat des Eaux de Charente Maritime dirigeant les effluents à la station d'épuration de Soubise. Elle est dimensionnée pour permettre la prise en charge des flux de 14 000 EH. Elle permet la prise en charge du projet puisque la somme des charges entrantes dans la station en 2017 était de 11 084 EH d'après le portail d'information sur l'assainissement communal.

1.3. Les écoulements superficiels et les eaux pluviales

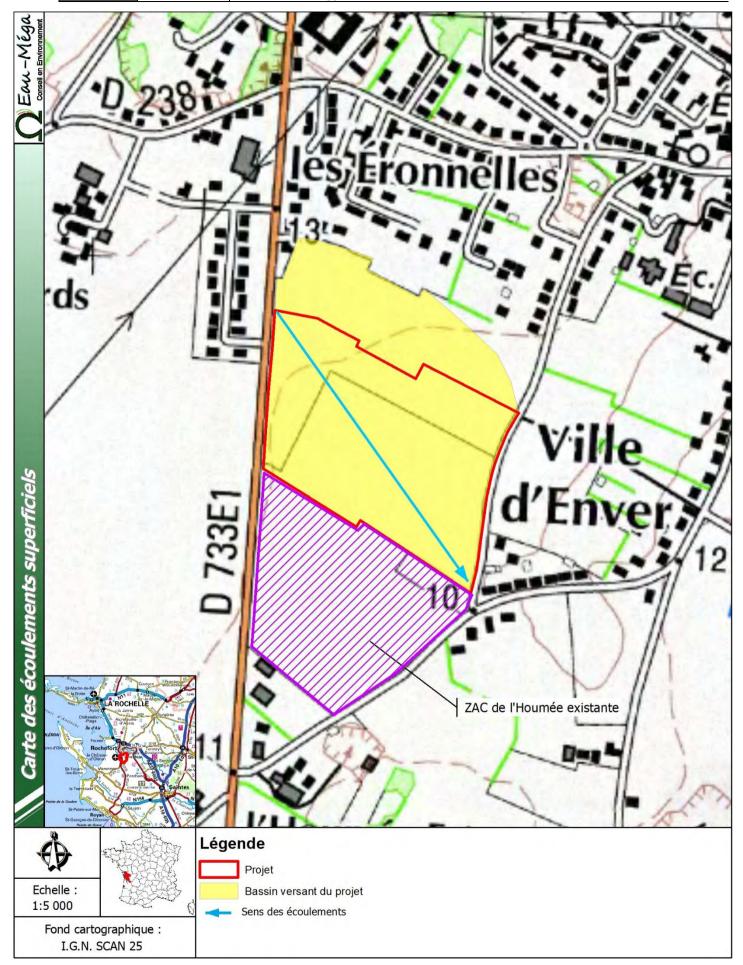
Le projet s'implante sur des terres agricoles cultivées dans la continuité de la zone d'activités de l'Houmée, au Sud du bourg d'Échillais.

La pente générale du secteur est d'environ 1,0 %, elle est orientée vers le Sud-Est en direction de la rue du Champ Truchot.

Au regard de la topographie du secteur, un apport extérieur au projet depuis **les terres agricoles, d'environ** 29 214 m², au Nord doit être considéré.

L'emprise du bassin versant et les écoulements superficiels du projet sont décrits sur la carte page suivante.

Surface du bassin versant du projet : ~ 100 633 m²



Carte 4 : carte des écoulements superficiels

III.2. Le contexte réglementaire du projet

Conformément aux prescriptions des articles L.214- 1 et suivants du Code de l'Environnement, le présent projet est soumis à la réalisation d'un document d'incidence spécifique à protection de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Selon les articles R.214-1 et suivants du Code de l'Environnement, la rubrique de la nomenclature visée est présentée ci-dessous.

Rubrique 2.1.5.0. :

Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

- 1° Supérieure ou égale à 20 ha

Autorisation

- 2° Supérieure à 1 hectare mais inférieure à 20 hectares

Déclaration

Déroulement de la procédure de déclaration (durée 2 à 5 mois)

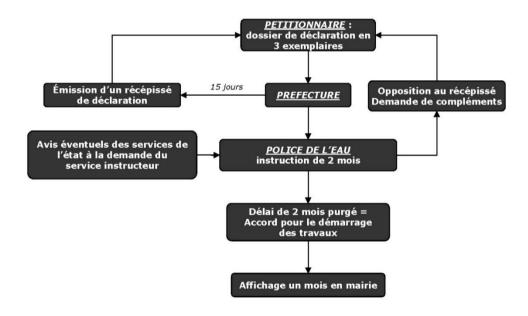


Figure 1 : déroulement de la procédure de déclaration

Le présent dossier inclus également un volet d'incidence sur les sites du réseau Natura 2000 conformément aux prescriptions du décret 2010-365 du 9 avril 2010 - art. 2.

A noter que les réseaux d'eaux pluviales de la commune d'Échillais ont été reconnus comme en atteste l'Annexe 1 : Arrêté portant reconnaissance des réseaux d'eaux pluviales de la commune d'Échillais.

PIECE IV : DOCUMENT D'INCIDENCE

I. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

1.1. Le climat

Les données météorologiques présentées dans le tableau ci-après sont issues de la station METEO-FRANCE de SAINT-AGNANT (*Indicatif N° 17308001*).

	JAN	FEV.	MAR	AVR	MAI	JUN.	JUI.	AOU	SEP.	OCT	NOV	DEC
Pluviométrie moy. (mm) 1995-2004	77,3	57,5	46,7	74,3	59,7	34,3	42,8	44,7	64,0	89,0	106,5	87,6
Température moy. (°C) 1995-2004	6,8	7,6	9,9	11,7	15,6	18,7	20,2	21,1	17,8	14,7	9,5	7,1

Tableau 3 : données climatiques (Météo-France - station de Saint-Agnant)

La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 784,4 mm. Les mois les plus humides sont octobre, novembre et décembre. Sur la période 1995-2004, le maximum quotidien absolu a été observé le 20/09/1999 avec 54,6 mm de pluie.

D'après les données Météo - France, correspondant aux observations réalisées sur la station automatique de Saint-Agnant, le vent dominant est orienté à l'Ouest/Nord-Ouest principalement, avec des entrées maritimes de Sud-Ouest.

Les vents les plus fréquents sont d'orientation Sud-Ouest. Les vents les plus violents sont ceux du secteur Nord, Nord-Ouest et Nord-Nord-Est.

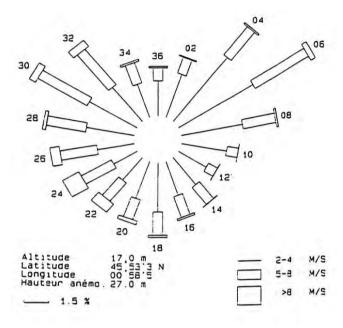


Figure 2 : rose des vents (Météo-France — Saint-Agnant)

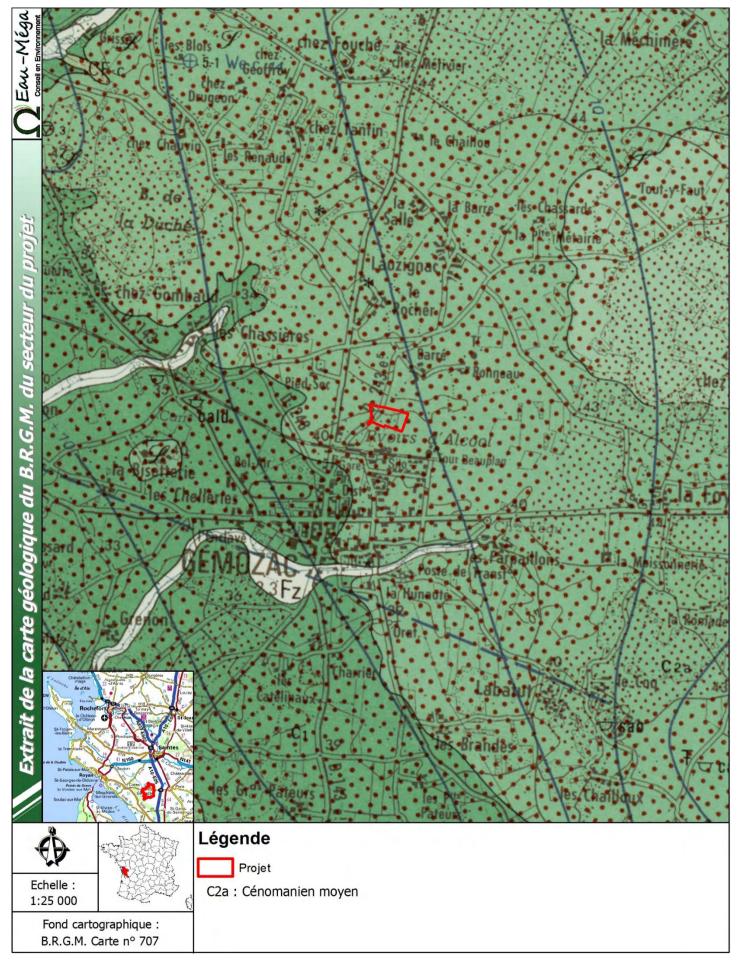
1.2. Les sols et le sous-sol

a. La géologie

La carte géologique du B.R.G.M. au 1/50 000^{ème} concernant le projet est la planche n° 682 de Saint-Agnant. Un extrait en est présenté page suivante.

Le site repose sur des formations du quaternaire, des formations superficielles de recouvrement et de **l'Angoumien supérieur** :

- We-C Complexe des Doucins
- C3c Turonien supérieur (Angoumien supérieur) Calcaires graveleux à chenaux et Rudistes (25 m environ)



Carte 5 : extrait de la carte géologique du B.R.G.M. du secteur du projet

Complexe des Doucins

Il s'agit d'un ensemble de dépôts détritiques superficiels qui peut masquer le Crétacé (à part le Campanien) sur de grandes surfaces, principalement sur les hauteurs et les versants accusés. Il n'est pas exclu que, localement, une partie de ce complexe soit en fait à rapporter à l'Éocène continental à faciès « sidérolithiques » non remaniés. En effet, en l'absence de coupes nettes, il est difficile de différencier ce dernier des dépôts superficiels.

L'épaisseur des Doucins est généralement inférieure à 1 ou 2 m mais peut localement dépasser 5 m, surtout lorsqu'ils comblent des poches de dissolution au toit des calcaires.

Des sondages effectués au Nord de Beurlay en ont traversé 4 à 5 m (682-3-3), ceux du Sud de Geay en ont recoupé plus de 6 m (682-4-2, 4-3, 4-4), ainsi que celui de la Marboire (682-3-1). C'est d'ailleurs dans cette dernière zone (Saint-Porchaire—les Essards) que ce complexe semble le plus épais.

Il est formé de dépôts remaniés plusieurs fois et les mélanges rendent leur cartographie détaillée impossible. Toutefois, une « stratigraphie » peut s'en dégager. On trouve de bas en haut, sans avoir obligatoirement tous les termes :

- des argiles sableuses brunes à rouges, plus rarement vertes, contenant, sur le Santonien, beaucoup de silex éclatés par le gel et altérés et des débris divers (Huîtres, etc.) sur les autres étages du Crétacé.

Cette première formation correspond aux produits de décalcification des calcaires mélangés à des sables du Tertiaire ;

- des sables argileux rougeâtres à petits graviers qui forment la majorité des dépôts. Des échantillons disséminés, venant des Essards, de Nieulle, de Mur, de l'Houmée près d'Échillais, montrent une certaine hétérogénéité dans leur composition : sables = de 30 à 75 %, argiles = de 70 à 25 %. Les médianes sont souvent élevées : 300 à 400 microns et le classement est assez mauvais. Ces caractères et les morphoscopies de grains (émoussés luisants à subanguleux brillants) révèlent que cette deuxième formation, la plus répandue, résulte d'une phase importante de remaniement des sables à faciès « sidérolithiques » ;
- des sables éoliens limoneux et des limons beiges à bruns, qui ne dépassent généralement pas 1 m d'épaisseur. Un échantillon moyen a la composition suivante : sables = 8 %, argiles = 20 % (médiane = 400 microns, très bon classement).

Les grains rond-mats très nets et l'abondance de la fraction limoneuse dans certains endroits témoignent de la mise en place éolienne du matériel et assignent un âge würm terminal à cette partie supérieure du complexe des Doucins. Quant à sa phase principale de mise en place, elle est postérieure à l'Éocène continental et antérieure au creusement des vallées et donc au dépôt du bri.

Angoumien supérieur

La dernière unité du Turonien correspond aux calcaires graveleux à Rudistes de Saint-Agnant qui sont homogènes sur l'étendue de la feuille et dont les meilleurs points d'observation sont les nombreuses carrières autour de Saint-Agnant. C'est la formation qui fut le plus exploitée pour la pierre de taille et les moellons dans le cadre de cette feuille. Deux niveaux semblent pouvoir se distinguer, encore que les faciès soient très semblables.

La moitié inférieure de la formation est constituée de calcaires microcristallins à gravelles jointives, assez faiblement cimentées. Les stratifications obliques et entrecroisées, traduisant la présence de chenaux à cette période-là, sont le trait caractéristique de cette formation. Des silex de grandes tailles se rencontrent fréquemment à l'interface des stratifications.

La partie supérieure de cette dernière formation de l'Angoumien, toujours très graveleuse et à stratifications obliques, contient de nombreux biostromes à Rudistes, qui paraissent se grouper de façon dense dans certaines zones, notamment près de Saint-Agnant (carrières des Chaumes, etc.), entre Soulignonne et la Clisse et près de Saint-Porchaire (la Cussonnerie, la Roche-Courbon, etc.). Dans ce dernier secteur, aux alentours de la Queue-des-Marais, un niveau de calcaires crayeux blancs tendres, très riches en débris de Rudistes, existe à la base de la formation de Saint-Agnant. Tous les Rudistes de l'Angoumien supérieur sont presque uniquement des Radiolitidés, parmi lesquels il faut citer entre autres : Praeradiolites ponsi, Radiolites radiosus, R. praesauvagesi, Durania cornupastoris, etc.

Les microfaciès de tous ces calcaires sont très semblables ; il s'agit de alcarénites à ciment microcristallin, exemptes de quartz. Les gravelles et bioclastes jointifs ont un diamètre qui varie de 250 à 700 μ en moyenne. Elles sont accompagnées de nombreux débris de Lamellibranches, d'Échinodermes, de Bryozoaires, de Foraminifères benthiques (Milioles, Rotalidés, Arénacés).

Durant le Ligérien, la région faisait partie de la plate-forme externe sous l'influence de la mer ouverte. Les eaux devaient être assez profondes (100 à 150 m) et tempérées froides (communications avec le Bassin parisien).

A l'Angoumien inférieur, il y a réchauffement et tendance au soulèvement de la structure de Jonzac ; les communications se coupent progressivement d'avec le Nord. Les faciès deviennent plus néritiques et témoignent souvent de l'influence de la houle sur le fond, sauf dans le Nord-Est où persiste un petit bassin, correspondant sensiblement au synclinal de Saintes, qui est le siège d'une sédimentation plus fine.

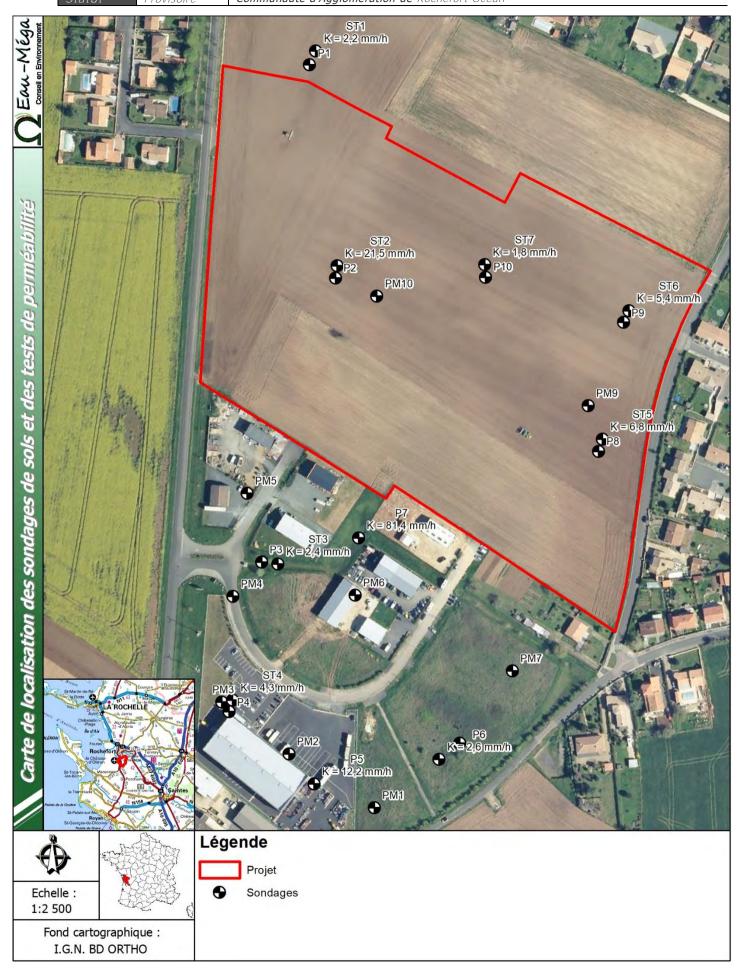
A l'Angoumien supérieur, la tendance au soulèvement s'accentue et un milieu de dépôt à haute énergie épouse le haut-fond qui occupe toute la région comme en témoigne l'étendue des calcarénites à chenaux. Ce facteur et des eaux chaudes favorisent l'installation des Rudistes.

Comme sur toute la plate-forme nord-aquitaine, la mise en place des structures tectoniques semble avoir régi la répartition des milieux de dépôt pendant l'Angoumien.

b. La reconnaissance des sols superficiels

Deux études de sols ont été réalisées dans le secteur du projet :

- Une première par le bureau d'études Fondasol le 10 octobre 2005 comprenant 10 sondages à la pelle (notés PM1 à PM10) ;
- Une deuxième par les géomètres de GINGER CEBTP (ex-Josensi Consultant) le 31 octobre 2006.



Carte 6 : carte de localisation des sondages de reconnaissance des sols

Cette dernière comprenait (cf. Carte 6 : carte de localisation des sondages de reconnaissance des sols) :

- 7 sondages de reconnaissance à la tarière, associés à des tests de perméabilité de type Porchet (ST1 à ST7),
- 10 sondages à la pelle mécanique (P1 à P10) dont 3 ont été associés à des essais de perméabilité de type « à la tonne » (P5, P6 et P7),

Les horizons reconnus au sein des différents sondages et les résultats des tests d'infiltration sont présentés dans les tableaux suivants.

Profondeurs par rapport au terrain naturel	Sondages	Description du faciès
0,00 m à 0,30 m	PM3, PM5,	Limons terreux bruns clairs avec blocs calcaires
0,30 m à 0,50 m	PM9 et PM10	Calcaires compacts menant rapidement au refus (0,5 m)
0,00 m à 0,70 m		Limons terreux bruns clairs
0,70 m à 0,90 m	PM4 et PM6	Argile rouge
0,90 m à 1,30/1,50 m		Calcaires avec des blocs en tête puis compacts menant au refus
0,00 m à 0,60/0,80 m	DM1 DM2	Limons terreux bruns clairs
0,60 m à 1,50 m	PM1, PM2, PM7 et PM8	Argiles rouges
1,50 m à 2,50 m	PIVIT EL PIVIO	Calcaires avec des blocs en tête puis compacts menant au refus
0,00 m à 0,10/0,40 m		Limon marron
0,10/0,40 m à 0,50/1,30 m	ST1 à ST7	Argile limoneuse marron/ocre à blocs en allant vers la profondeur
0,50/1,30 m à 2,00 m		Calcaire altéré en tête à parfois banc de marne
0,00 m à 0,10/0,40 m		Limon sableux marron/orangé parfois plus argileux
0,10/0,40 m à 0,40/0,80 m	P1 à P10 sauf P5 et P6	Mélange d'argile limoneuse de terre et de blocs calcaires en quantité variable
0,40/0,80 m à 0,60/1,15 m		Banc calcaire résistant
0,00 m à 0,30/0,70 m	DE at D4	Limon sableux marron/orangé
0,40/0,80 m à 1,50 m	P5 et P6	Argile marron/ocre légèrement plastique

Tableau 4 : résultats des investigations du B.E. Fondasol et GINGER CEBTP

Sondage Profondeur de		Permé	abilité	Typo do sols	
Suridage	l'essai	mm/h	m/s	Type de sols	
ST1	0,35 à 2,00 m	2,2	6,07.10 ⁻⁷		
ST2	0,40 à 2,00 m	21,5	5,96.10 ⁻⁶	Argila limanausa at bana da calcaira	
ST3	0,40 à 2,00 m	2,4	6,78.10 ⁻⁷	Argile limoneuse et banc de calcaire	
ST4	0,40 à 2,00 m	4,3	1,20.10 ⁻⁶		
P5	0,82 à 1,50 m	6,8	1,89.10 ⁻⁶	Argile légèrement plastique	
ST5	0,40 à 2,00 m	5,4	1,51.10 ⁻⁶	Argile limoneuse et banc de calcaire	
P6	0,71 à 1,50 m	12,2	3,39.10 ⁻⁶	Argile légèrement plastique	
ST6	0,30 à 2,00 m	2,6	7,36.10 ⁻⁵	Argile limoneuse et banc de calcaire	
P7	0,77 à 1,10 m	81,4	2,26.10 ⁻⁵	Banc calcaire	
ST7	0,35 à 2,00 m	1,8	5,06.10 ⁻⁷	Argile limoneuse et banc de calcaire	

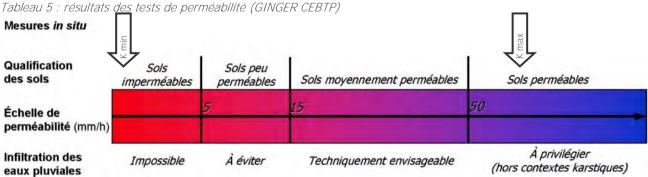


Figure 3 : caractérisation de la perméabilité des sols en place

Les perméabilités mesurées sur le site sont globalement faibles exceptée au droit du sondage P7. Ces valeurs ne permet**tent pas d'envisager** une gestion des eaux pluviales par la seule infiltration **mais une part d'infiltration pourra être considérée au droit des ouvrages pluviaux**.

c. Les eaux souterraines

a. données fournies par l'étude de sols

Aucun niveau d'eau n'a été reconnu par les bureaux d'études de sols lors de la réalisation des sondages en octobre 2005 et 2006 (période de basses eaux).

B. Données hydrogéologiques générales - B.R.G.M.

La grande variété des terrains qui caractérisent cette coupure, tant en ce qui concerne les formations récentes de comblement et de couverture que le substratum jurassique et crétacé, provoque un « compartimentage » hydrogéologique localement simple ou complexe selon qu'il intéresse l'étage dans sa totalité ou seulement un faciès. Dans les grandes lignes, il est possible de distinguer huit nappes, celle concernée par le projet est la suivante.

Nappes du Turonien

Elle se développe au sein d'une puissante assise calcaire. Les circulations s'y effectuent dans des fissures en chenaux parfois de grandes dimensions. Ces manifestations karstiques font partie de vastes réseaux bien interconnectés, ce qui explique les débits ponctuels parfois élevés de certaines sources contractées.

La plus importante est celle du Bouille-de-Chambon (x = 348,75; y = 100,40; z = + 5 m) dont le débit libre pouvait atteindre 75 l/s. L'émergence était localisée dans une fosse remplie de bri qui masque les irrégularités du toit des calcaires. L'aquifère, drainé par cette source aujourd'hui captée, s'étend principalement en direction du Nord-Est et la crête piézométrique est proche de la RN 137 au Nord-Ouest de Beurlay.

Les principales zones de drainage de la nappe turonienne sont constituées par la vallée de l'Arnoult, au centre de la feuille, et par la vallée de la Charente au Nord. Cette nappe semble être isolée de celles du Cénomanien sous-jacent par un imperméable marneux dont la continuité paraît vraisemblable, en raison de son épaisseur :

- 23,00 m au forage de Geay (682-4-4),
- 8,50 m au forage de Saint-Agnant (682-2-13),
- 12,00 m au forage de Pillay, commune d'Échillais (658-6-24), situé immédiatement au Nord de la présente feuille,
- 7,00 m au forage du Gua (682-6-1).

y. Sensibilité aux remontées de nappes phréatiques définie par le B.R.G.M. Définition de la sensibilité

Le B.R.G.M. a dressé une cartographie de la sensibilité aux remontées de nappes phréatiques. L'immense majorité des nappes d'eau sont contenues dans des roches que l'on appelle des aquifères. Ceux-ci sont formés le plus souvent de sable et graviers, de grès, de calcaires. L'eau occupe les interstices de ces roches, c'est à dire les espaces qui séparent les grains ou les fissures qui s'y sont développées. La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique (du grec "phréïn", la pluie). Dans certaines conditions, une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation : une inondation « par remontée de nappe» .

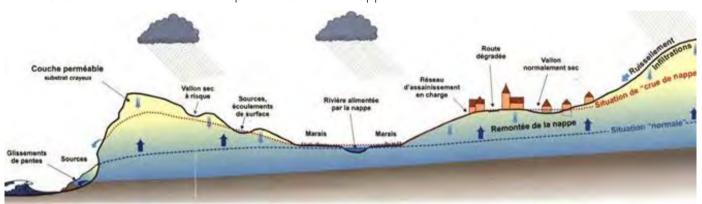
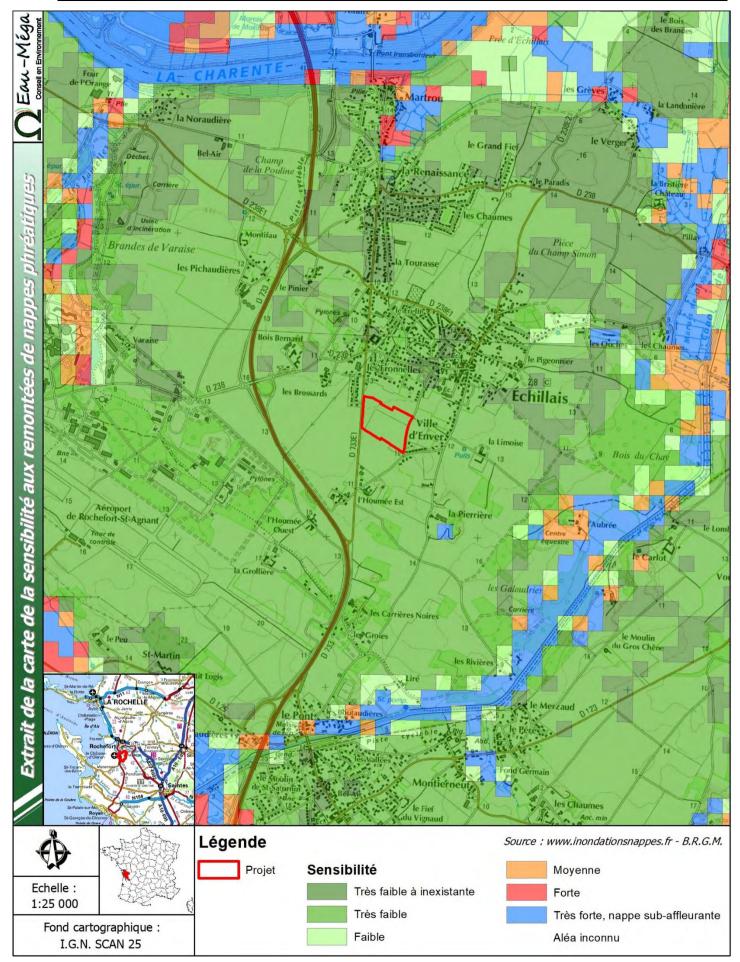


Figure 4 : coupe de principe de fonctionnement des nappes superficielles (B.R.G.M.)

On appelle zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée (Z.N.S. : terrains contenant à la fois de l'eau et de l'air), et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol. Pour le moment en raison de la très faible période de retour du phénomène, aucune fréquence n'a pu encore être déterminée, et donc aucun risque n'a pu être calculé. La cartographie des zones sensibles est étroitement dépendante de la connaissance d'un certain nombre de données de base, dont :

- la valeur du niveau moyen de la nappe, qui soit à la fois mesuré par rapport à un niveau de référence (altimétrie) et géoréférencé (en longitude et latitude). Des points sont créés et renseignés régulièrement, ce qui devrait permettre à cet atlas d'être mis à jour.
- une appréciation correcte (par mesure) du battement annuel de la nappe dont la mesure statistique faite durant l'étude devra être confirmée par l'observation de terrain.
- la présence d'un nombre suffisant de points au sein d'un secteur hydrogéologique homogène, pour que la valeur du niveau de la nappe puisse être considérée comme représentative.

Au droit du projet, la sensibilité liée aux remontées de nappes phréatiques est qualifiée de « *Très Faible* » au droit du projet.



Carte 7 : extrait de la carte de la sensibilité aux remontées de nappes phréatiques

Limites de la cartographie

En raison du caractère des données utilisées, trois cas n'ont pas pu être mis en évidence par l'atlas, bien qu'ils aient été parfois remarqués sur le terrain :

- les inondations par phénomène de barrière hydraulique : lorsqu'un cours d'eau se jette dans un plus grand et que ce dernier est en crue, la nappe aquifère du petit cours d'eau ne peut plus trouver son exutoire dans le cours d'eau principal en crue. Le niveau de l'eau du grand cours d'eau est en effet trop haut. Il agit alors comme une barrière vis-à-vis de l'écoulement de la nappe du petit cours d'eau. En conséquence, le niveau de cette dernière monte. Ce phénomène peut déterminer une inondation par remontée de nappe. A priori ce phénomène peut se produire dans toute vallée alluviale à la confluence de deux aquifères.
- la saturation de surface : en particulier lorsque l'épaisseur de la zone non saturée est importante et que sa perméabilité est faible, et sous l'effet d'épisodes pluvieux importants et rapprochés, les terrains proches de la surface peuvent atteindre un degré de saturation suffisamment élevé pour provoquer des inondations de sous-sols, sans que nécessairement la montée du niveau de la nappe sous-jacente soit directement en cause.
- les aquifères locaux de faible étendue : ces aquifères ne sont généralement pas pourvus d'un réseau d'observation des niveaux d'eau. Ainsi les buttes tertiaires du bassin parisien peuvent receler des niveaux aquifères calcaires ou même sableux, perchés sur des niveaux imperméables. Lors d'épisodes pluvieux exceptionnels ces petits aquifères peuvent déterminer des inondations par remontées et débordement. Cependant, la trop faible densité du réseau d'observation des niveaux d'eau ne permet pas de les mettre en évidence autrement que par observation directe.

δ. Les captages d'adduction d'eau potable (A.E.P.)

D'après les renseignements communiqués par l'A.R.S. de Nouvelle-Aquitaine, le territoire communal est intercepté par les périmètres de protection de la prise d'eau et de la retenue alimentant l'usine de production d'eau potable Lucien Grand à Saint-Hippolyte. Toutefois, le secteur du projet n'est concerné par aucun de ces périmètres de protection de captage destiné à l'adduction d'eau potable.

ε. Les masses d'eau souterraines

Au droit du projet les deux masses d'eau souterraines suivantes sont recensées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

Alluvions fluvio-marines des marais de Rochefort, de Brouage et Seudre aval (FRFG027)

• Type : alluvial,

État hydraulique : libre,

• Objectif d'atteinte du bon état quantitatif : 2015,

- Objectif d'atteinte du bon état chimique : 2015,
- État quantitatif : Bon,
- État chimique : Bon,
- Pressions diffuse :
 - Nitrate d'origine agricole : Non significative.
- Pressions quantitatives :
 - Prélèvements : Pas de pression.

Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomanien/cénomanien captif nord-aquitain (FRFG075)

- Type : dominante sédimentaire non alluviale,
- État hydraulique : captif,
- Objectif d'atteinte du bon état quantitatif : 2015,
- Objectif d'atteinte du bon état chimique : 2015,
- État quantitatif : Bon,
- État chimique : Bon,
- Pressions diffuse :
 - Nitrate d'origine agricole : Inconnue.
- Pressions quantitatives :
 - Prélèvements : Non significative.

Calcaires, grès et sables de l'infra-Cénomanien / Cénomanien libre (FRFG076)

- Type : dominante sédimentaire non alluviale,
- Etat hydraulique : libre,
- Objectif d'atteinte du bon état global : 2027,
- Objectif d'atteinte du bon état quantitatif : 2015,
- Objectif d'atteinte du bon état chimique : 2027,
- État quantitatif (SDAGE 2010-2015) : non classé,
- État chimique (SDAGE 2010-2015) : Mauvais (Nitrates, Pesticides),
- Pressions qualitatives :
 - Occupation agricole des sols : Moyenne,
 - Élevage : Moyenne,
 - Non agricole : Moyenne,
 - Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres : Inconnue,
 - Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres : Inconnue,
- Pressions quantitatives :
 - Prélèvement agricole : Forte,
 - Prélèvement industriel : Faible,
 - Prélèvement eau potable : Faible,
 - Recharge artificielle : Inconnue,
 - Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres : Inconnue,

Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres : Inconnue.

Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien (FRFG078)

- Type : dominante sédimentaire non alluviale,
- Etat hydraulique : majoritairement captif,
- Objectif d'atteinte du bon état global : 2027,
- Objectif d'atteinte du bon état quantitatif : 2015,
- Objectif d'atteinte du bon état chimique : 2027,
- État quantitatif (SDAGE 2010-2015) : Bon,
- État chimique : Mauvais (Nitrates, Pesticides),
- Pressions qualitatives :
 - Occupation agricole des sols : Faible,
 - Élevage : Faible,
 - Non agricole : Faible,
 - Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres : Absente,
 - Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres : Absente,
- Pressions quantitatives :
 - Prélèvement agricole : Moyenne,
 - Prélèvement industriel : Faible,
 - Prélèvement eau potable : Moyenne,
 - Recharge artificielle : Absente,
 - Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres : Absente,
 - Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres : Absente.

Calcaires, grès et sables du Turonien-Coniacien libre BV Charente-Gironde (FRFG093)

- Type : dominante sédimentaire non alluviale,
- État hydraulique : libre,
- Objectif d'atteinte du bon état quantitatif : 2027,
- Objectif d'atteinte du bon état chimique : 2027 (paramètre à l'origine de l'exemption : nitrates-pesticides ; type de dérogation : conditions naturelles ; polluant dont la tendance à la hausse est à inverser : nitrates),
- État quantitatif : Mauvais,
- État chimique : Mauvais,
- Pressions diffuse :
 - Nitrate d'origine agricole : Non significative.
- Pressions quantitatives :
 - Prélèvements : Non significative.

La masse d'eau souterraine plus directement concernée par le projet est la nappe libre des Calcaires, grès et sables du Turonien-Coniacien libre BV Charente-Gironde.

La commune d'Échillais se situe dans le périmètre du SAGE de la Charente.

I.3. L'hydrologie : masse d'eau superficielle

a. Contexte hydrologique général

Le faible relief du secteur ne permet l'existence que de bassins versants de faible étendue. La présence de l'eau n'en est pas moins très importante sur le territoire, et constitue des frontières "naturelles" avec les communes voisines :

- le fleuve Charente au Nord,
- le canal Seudre-Charente à l'Est.

Ils ont donné lieu à un intéressant patrimoine lié à l'eau (ponts sur la Charente, fosses aux mâts de la Gardette, maison éclusière...). Le réseau hydrographique des marais, aux formes géométriques, articulé sur plusieurs canaux qui aboutissent à la Charente, assure l'écoulement des eaux de la surface. La Charente est orientée Est-Ouest, dans un lit d'une emprise variant entre 50 et 100 mètres de largeur, et se prolonge par une bande de 100 à 300 mètres de profondeur sur le marais, ainsi exposé au risque d'inondation provoquée par les grandes marées et les crues saisonnières. Le mouvement des eaux de la Charente est lié aux marées, et dans une moindre mesure à son débit propre. Les Marais et les berges de la Charente représentent 17,5 % de la surface communale (257 ha), et sont situés dans le Nord et l'Est du territoire. La quasi-totalité du marais situé dans le Nord de la Commune est cultivé. Si les aménagements hydrauliques font partie de la conquête et de la gestion des zones humides, les pratiques intensives en ont fragilisé l'équilibre écologique, lié à la végétation et à la faune caractéristiques des marais.

Le Canal de la Seudre à la Charente a été réalisé en 1804 pour assainir les marais, il constitue un élément caractéristique du paysage d'Echillais, dans la vallée de l'Arnoult, en limite de la Commune de Trizay.

b. La masse d'eau Canal de la Seudre à la Charente

Le projet fait partie du bassin versant de la masse d'eau du Canal de la Seudre à la Charente (FRFR927) :

Élément considéré	Canal de la Seudre à la Charente
Type de masse d'eau	Rivière
Code de la masse d'eau	FRFR927
Objectifs de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)	
Objectif d'état écologique de la ME	Bon potentiel en 2021 (type de dérogation : conditions naturelles, raisons techniques ; Paramètres à l'origine de l'exemption : Matières azotées, matières organiques, nitrates, métaux, matières phosphorées, pesticides et flore aquatique)
Objectif d'état chimique de la ME	Bon en 2015 (sans molécules ubiquistes)
État de la masse d'eau (Données 2009-2013)	
Potentiel écologique	Moyen
État chimique (avec ubiquistes)	Bon
État chimique (sans ubiquistes)	Bon
Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013)	
Pression ponctuelle	

Dossier n°	N° 02-20-00
Statut	Provisoire

Pression des rejets de stations d'épurations domestiques	Pas de pression
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles	Dos do proceion
(macro polluants)	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles	Inconnuc
(MI et METOX)	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les	Dos do proceion
industries	Pas de pression
Pression liée aux sites industriels abandonnés	Inconnue
Pression diffuse	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole	Non significative
Pression par les pesticides	Non significative
Prélèvements d'eau	
Pression de prélèvement AEP	Non significative
Pression de prélèvement industriels	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation	Non significative
Altérations hydromorphologiques et régulation des écouleme	ents
Altération de la continuité	Modérée
Altération de l'hydrologie	Inconnue
Altération de la morphologie	Élevée

Tableau 6 : caractéristiques de la masse d'eau du Canal de la Seudre à la Charente

c. La masse d'eau Estuaire de La Charente

La commune d'Échillais est concernée par la masse d'eau de transition de l'Estuaire de La Charente référencée sous le numéro FRFT01. Selon les données recueillies auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, elle présente les caractéristiques indiquées dans le tableau ci-après.

Type de masse d'eau Code de la masse d'eau Maturelle Objectifs de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021) Objectif d'état écologique de la ME Bon état en 2015 Objectif d'état chimique de la ME Bon en 2015 (sans molécules ubiquistes) État de la masse d'eau (Données 2009-2013) État de la masse d'eau (Données 2009-2013) État chimique (avec ubiquistes) Bon État chimique (sans ubiquistes) Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013) Pression ponctuelle Pollution domestique Par la navigation Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Ouvrages de protection Terres gagnées sur la mer Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement d'exploitation Activités de navigation Activités de navigation Activités de navigation Inconnue Activités de navigation Inconnue Inconnue Inconnue Inconnue Activités de navigation Inconnue Inconnue	Élément considéré	Estuaire Charente
Masse d'eau (SDAGE 2016-2021) Objectif d'état écologique de la ME Bon état en 2015 Objectif d'état écologique de la ME Bon en 2015 (sans molécules ubiquistes) État de la masse d'eau (Données 2009-2013) État écologique Bon Etat chimique (avec ubiquistes) Bon en 2015 (sans molécules ubiquistes) Etat chimique (avec ubiquistes) Bon Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013) Pression ponctuelle Pollution domestique Inconnue Par la navigation Inconnue Par la navigation Inconnue Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Significative Terres gagnées sur la mer Inconnue Modification apports eau douce et intrusion eau salée Significative Extraction-rejet Significative Aménagement – pêches Inconnue Aménagement d'exploitation Significative Activités de navigation Inconnue	Type de masse d'eau	Transition
Objectif d'état écologique de la ME Objectif d'état écologique de la ME Bon état en 2015 Objectif d'état chimique de la ME Etat de la masse d'eau (Données 2009-2013) Etat écologique Bon État chimique (avec ubiquistes) Etat chimique (sans ubiquistes) Bon Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013) Pression ponctuelle Pollution domestique Pollution domestique Inconnue Pression diffuse Nitrates Nitrates Inconnue Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Ouvrages de protection Terres gagnées sur la mer Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement — pêches Aménagement — pêches Aménagement d'exploitation Activités de navigation Inconnue Inconnue Inconnue Significative Inconnue Aménagement d'exploitation Significative Inconnue	Code de la masse d'eau	FRFT01
Objectif d'état écologique de la ME Bon état en 2015 Objectif d'état chimique de la ME Bon en 2015 (sans molécules ubiquistes) État de la masse d'eau (Données 2009-2013) Bon État écologique Bon État chimique (avec ubiquistes) Bon Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013) Bon Pression ponctuelle Inconnue Pollution domestique Inconnue Pression diffuse Inconnue Nitrates Inconnue Par la navigation Inconnue Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Significative Ouvrages de protection Significative Terres gagnées sur la mer Inconnue Modification apports eau douce et intrusion eau salée Significative Extraction-rejet Significative Aménagement – pêches Inconnue Aménagement d'exploitation Significative Activités de navigation Inconnue	Masse d'eau	Naturelle
Objectif d'état chimique de la ME Bon en 2015 (sans molécules ubiquistes) État de la masse d'eau (Données 2009-2013) Bon État écologique Bon État chimique (avec ubiquistes) Bon Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013) Bon Pression ponctuelle Inconnue Pollution domestique Inconnue Pression diffuse Inconnue Nitrates Inconnue Par la navigation Inconnue Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Significative Ouvrages de protection Significative Terres gagnées sur la mer Inconnue Modification apports eau douce et intrusion eau salée Significative Extraction-rejet Significative Aménagement – pêches Inconnue Aménagement d'exploitation Significative Activités de navigation Inconnue	Objectifs de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)	
État de la masse d'eau (Données 2009-2013) État écologique Bon État chimique (avec ubiquistes) Bon État chimique (sans ubiquistes) Bon Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013) Pression ponctuelle Pollution domestique Inconnue Perssion diffuse Inconnue Nitrates Inconnue Par la navigation Inconnue Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Significative Ouvrages de protection Significative Terres gagnées sur la mer Inconnue Modification apports eau douce et intrusion eau salée Significative Extraction-rejet Significative Aménagement — pêches Inconnue Aménagement d'exploitation Significative Activités de navigation Inconnue	Objectif d'état écologique de la ME	Bon état en 2015
État écologique Bon État chimique (avec ubiquistes) Bon État chimique (sans ubiquistes) Bon Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013) Pression ponctuelle Pollution domestique Inconnue Pression diffuse Nitrates Inconnue Par la navigation Inconnue Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Significative Ouvrages de protection Significative Terres gagnées sur la mer Inconnue Modification apports eau douce et intrusion eau salée Significative Extraction-rejet Significative Aménagement – pêches Inconnue Aménagement d'exploitation Significative Activités de navigation Inconnue	Objectif d'état chimique de la ME	Bon en 2015 (sans molécules ubiquistes)
Etat chimique (avec ubiquistes) Etat chimique (sans ubiquistes) Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013) Pression ponctuelle Pollution domestique Inconnue Pression diffuse Nitrates Inconnue Par la navigation Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Ouvrages de protection Terres gagnées sur la mer Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement d'exploitation Aménagement d'exploitation Significative Aménagement – pêches Inconnue Aménagement d'exploitation Inconnue	État de la masse d'eau (Données 2009-2013)	
État chimique (sans ubiquistes) Bon Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013) Pression ponctuelle Inconnue Pollution domestique Inconnue Perssion diffuse Inconnue Nitrates Inconnue Par la navigation Inconnue Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Significative Ouvrages de protection Significative Terres gagnées sur la mer Inconnue Modification apports eau douce et intrusion eau salée Significative Extraction-rejet Significative Aménagement – pêches Inconnue Aménagement d'exploitation Significative Activités de navigation Inconnue	État écologique	Bon
Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013) Pression ponctuelle Pollution domestique Inconnue Pression diffuse Nitrates Inconnue Par la navigation Inconnue Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Significative Ouvrages de protection Significative Terres gagnées sur la mer Inconnue Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement – pêches Aménagement d'exploitation Significative Activités de navigation Inconnue	État chimique (avec ubiquistes)	Bon
Pression ponctuelle Pollution domestique Pression diffuse Nitrates Inconnue Par la navigation Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Significative Ouvrages de protection Significative Terres gagnées sur la mer Inconnue Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement — pêches Aménagement d'exploitation Significative Inconnue Aménagement d'exploitation Inconnue Inconnue	État chimique (sans ubiquistes)	Bon
Pollution domestique Pression diffuse Nitrates Inconnue Par la navigation Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Ouvrages de protection Terres gagnées sur la mer Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement d'exploitation Activités de navigation Inconnue Inconnue Inconnue Significative Significative Significative Inconnue	Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013)	
Pression diffuseInconnuePar la navigationInconnueAltérations hydromorphologiques et régulation des écoulementsAménagement du territoireSignificativeOuvrages de protectionSignificativeTerres gagnées sur la merInconnueModification apports eau douce et intrusion eau saléeSignificativeExtraction-rejetSignificativeAménagement – pêchesInconnueAménagement d'exploitationSignificativeActivités de navigationInconnue	Pression ponctuelle	
Nitrates Par la navigation Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Ouvrages de protection Terres gagnées sur la mer Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement — pêches Aménagement d'exploitation Activités de navigation Inconnue Inconnue Significative Significative Inconnue Inconnue Significative Inconnue Inconnue Inconnue Inconnue Inconnue Inconnue Inconnue	Pollution domestique	Inconnue
Par la navigation Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Ouvrages de protection Terres gagnées sur la mer Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement — pêches Aménagement d'exploitation Activités de navigation Inconnue Inconnue Significative Inconnue Significative Inconnue Inconnue Inconnue Inconnue Inconnue	Pression diffuse	
Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulements Aménagement du territoire Ouvrages de protection Terres gagnées sur la mer Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement – pêches Aménagement d'exploitation Activités de navigation Significative Significative Significative Inconnue Significative Inconnue Inconnue	Nitrates	Inconnue
Aménagement du territoire Ouvrages de protection Terres gagnées sur la mer Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement — pêches Aménagement d'exploitation Activités de navigation Significative Significative Significative Inconnue Significative Inconnue Inconnue	3	
Ouvrages de protectionSignificativeTerres gagnées sur la merInconnueModification apports eau douce et intrusion eau saléeSignificativeExtraction-rejetSignificativeAménagement – pêchesInconnueAménagement d'exploitationSignificativeActivités de navigationInconnue	Altérations hydromorphologiques et régulation des écoulem	<u>ents</u>
Terres gagnées sur la mer Modification apports eau douce et intrusion eau salée Extraction-rejet Aménagement – pêches Aménagement d'exploitation Activités de navigation Inconnue Inconnue Significative Inconnue Inconnue	Aménagement du territoire	Significative
Modification apports eau douce et intrusion eau saléeSignificativeExtraction-rejetSignificativeAménagement – pêchesInconnueAménagement d'exploitationSignificativeActivités de navigationInconnue	Ouvrages de protection	Significative
Extraction-rejet Significative Aménagement — pêches Inconnue Aménagement d'exploitation Significative Activités de navigation Inconnue	Terres gagnées sur la mer	Inconnue
Aménagement – pêchesInconnueAménagement d'exploitationSignificativeActivités de navigationInconnue	Modification apports eau douce et intrusion eau salée	Significative
Aménagement d'exploitation Significative Activités de navigation Inconnue	Extraction-rejet	Significative
Activités de navigation Inconnue	Aménagement – pêches	
		Significative
Activités anthropiques Inconnue	Activités de navigation	Inconnue
	Activités anthropiques	Inconnue

Tableau 7 : caractéristiques de la masse d'eau de L'estuaire de La Charente

En bordure de l'estuaire de La Charente, l'action de la mer est prépondérante sur celle du fleuve. Aussi, il est surtout important de connaître le niveau d'eau selon les marées (cf. tableau ci-dessous).

NATURE DE L'EVENEMENT	Cote NGF
Haute Mer Vives Eaux Exceptionnelles	+ 3,72 m
Haute Mer Vives Eaux Ordinaires	+ 2,87 m
Haute Mer Moyenne Eaux Ordinaires	+ 1,48 m
Basse Mer Moyenne Eaux Ordinaires	- 1,08 m
Basse Mer Vives Eaux Ordinaires	- 2,22 m
Basse Mer Vives Eaux Exceptionnelles	- 3,08 m

Tableau 8 : niveaux des marées dans l'estuaire de La Charente

La cote maximale de Haute Mer Vives Eaux Exceptionnelles a été estimée à 3,72 m NGF. Celle-ci peut être largement dépassée en cas de conjonction de plusieurs facteurs.

La D.R.E.A.L. Nouvelle-Aquitaine dispose de données statistiques calculées à la confluence de La Boutonne et de La Charente. Le tableau suivant reprend les statistiques de ces débits journaliers reconstitués.

Tableau 9 : débits de La Charente à la confluence de La Boutonne

Mois	VCX₅* en m³/s	Moyenne en m³/s	VCN₃** en m³/s
Janvier	372,3	239,5	147,4
Février	303,6	188,9	96,8
Mars	153,0	109,1	65,7
Avril	80,4	69,7	36,3
Mai	110,5	67,6	41,0
Juin	54,9	39,3	16,4
Juillet	27,0	19,7	13,3
Août	17,32	10,7	6,7
Septembre	21,8	11,4	6,8
Octobre	46,9	20,3	12,5
Novembre	85,8	62,5	41,5
Décembre	189,4	151,6	106,7

^{*} VCX₅ Débit maximum sur 5 jours consécutifs

Les données font état d'une grande variabilité saisonnière des débits du fleuve. En janvier, le débit moyen s'établit à près de 240 m³/s et baisse à moins de 11 m³/s en moyenne au mois d'août. On notera des écarts de variation de débits élevés, notamment en Janvier, mois durant lequel le débit peut varier du simple au double. Le rapport VCX₅ / VCN₃ est en effet supérieur à 2,5.

Concernant le régime hydraulique de La Charente, les volumes moyens par marées sont approximativement les suivants (Source : LCHF) :

> - Volume du flot : # 32 500 000 m³ - Volume du jusant : # 35 000 000 m³ - Volume sortant : # 3 000 000 m³

^{**} VCN₃ Débit minimal sur 3 jours consécutifs

1.4. Le milieu naturel

a. Le milieu au droit du projet

Au droit du parcellaire, il n'y a pas de richesse écologique patrimoniale à signaler, le projet concerne des parcelles agricoles. Selon le code Corine Biotopes, le milieu en présence pourrait être rapproché des habitats suivants : 82.11 : Grandes cultures.

Par ailleurs, les parcelles à l'étude ne constituent pas une zone humide selon les critères de la version consolidée au 25 novembre 2009 de l'arrêté du 28 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

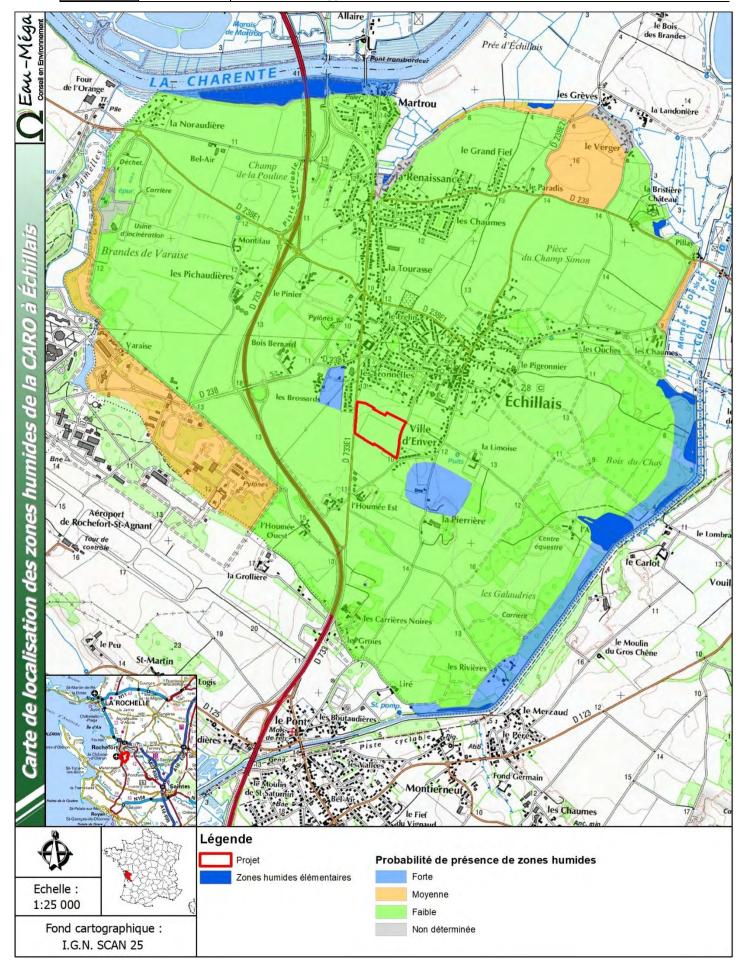
La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan a lancé une vaste campagne de reconnaissance de zones humides sur son territoire. Le site étudié se trouve en dehors des zones humides élémentaires. Il s'agit des zones où la présence de végétation hygrophile ou de sols caractéristiques de zones humides a été avérée. Par ailleurs, toujours selon la même étude, le projet se situe au sein d'une zone à faible probabilité de présence de zones humides (cf. carte page suivante).

De plus, les sondages réalisés sur site lors de l'étude de sols ne montrent aucun signe de réduction ou d'oxydo-réduction des faciès rencontrés jusqu'à 1,50/2,50 m de profondeur.

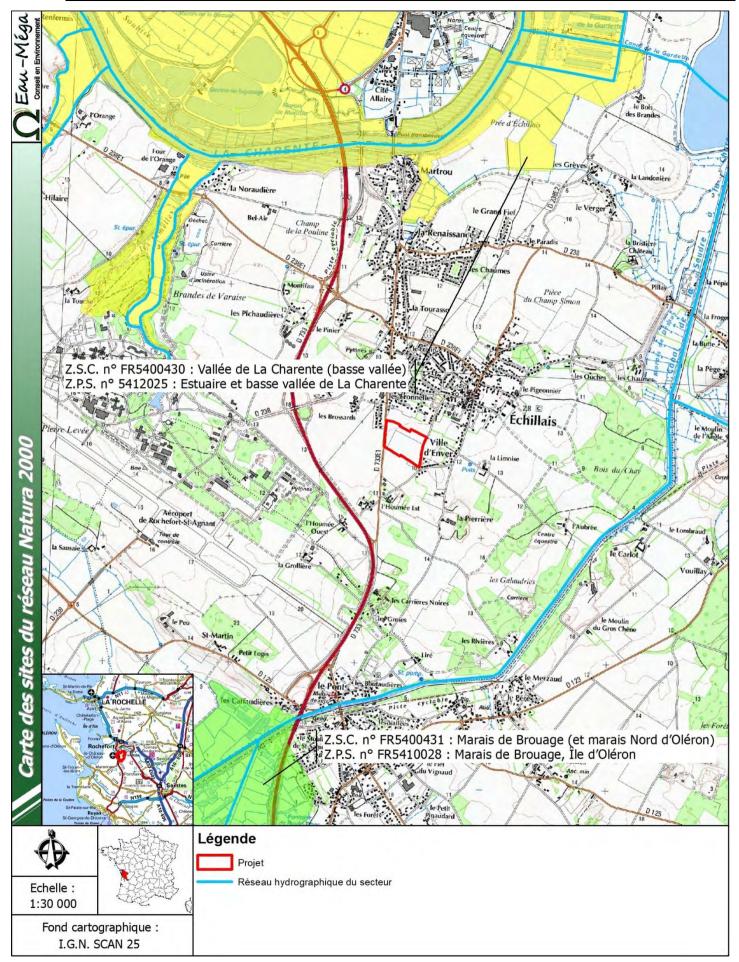
b. Les sites Natura 2000

Selon les données recueillies auprès de la D.R.E.A.L. de Nouvelle-Aquitaine, les zonages suivants sont recensés dans le voisinage du projet (cf. Carte 9 : carte des sites du réseau Natura 2000) :

- ✓ la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.) n° FR5400430 : Vallée de La Charente (basse vallée) (7,8 km à l'aval du site),
- ✓ la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) n° 5412025 : Estuaire et basse vallée de La Charente (7,8 km à l'aval du site),
- ✓ Z.S.C. n° FR5400431 : Marais de Brouage (et marais Nord d'Oléron) (4,3 km hors bassin versant du projet),
- ✓ Z.P.S. n° FR5410028 : Marais de Brouage, Île d'Oléron (4,3 km hors bassin versant du projet).



Carte 8 : carte de localisation des zones humides de la CARO à Échillais



Carte 9 : carte des sites du réseau Natura 2000

ZSC de la vallée de la Charente (basse vallée) (FR5400430)

Ce site présente un intérêt écosystémique exceptionnel. Il s'agit d'un des exemples les plus représentatifs d'un fleuve centre-atlantique avec de nombreuses communautés animales et végétales originales et/ou endémiques. L'intérêt phytocénotique et floristique est notable avec la présence d'associations végétales synendémiques des rives du fleuve (Halimiono portulacoides-Puccinellietum foucaudii, Calystegio sepium-Angelicetum heterocarpae) et d'espèces endémiques strictement inféodées aux berges vaseuses des rivières soumises aux flux de marée : Puccinellia foucaudi et Oenanthe foucaudi en aval de Rochefort, Angelica heterocarpa en amont. Il faut également noter le grand intérêt des dépressions et mares temporaires des prairies saumâtres avec des populations importantes d'espèces méditerranéennes en aire disjointe : Crypsis aculeata, Lythrum tribracteatum.

Dans la vallée du Bruant, la chênaie sempervirente (*Phillyreo latifoliae-Quercetum ilicis*, endémique) avec ses pelouses xérophiles enclavées (*Bellidi pappulosae-Festucetum marginatae*, endémique) constituent également des éléments remarquables.

L'intérêt mammalogique est également important avec la présence de la Loutre d'Europe.

Le site est centré sur les 40 km inférieurs du fleuve Charente (en aval du barrage de Saint-Savinien) et concerne un ensemble particulièrement diversifié de milieux estuariens comprenant des vasières tidales, des prés salés, un fleuve côtier soumis aux marées, des prairies hygrophiles à gradient décroissant de salinité de l'aval vers l'amont, etc.

Le site inclut également en partie deux îles dont l'une - l'île d'Aix - offre un "résumé" des principaux habitats littoraux charentais : micro-falaises aspergées d'embruns, forêt mixtes...

Habitats d'intérêt communautaire recensés	% couv.	SR ⁽¹⁾
Estuaires	50 %	С
Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	19 %	С
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	17 %	С
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	1 %	С
Végétation annuelle des laissés de mer		
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques		С
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		
Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)		С
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornetea fruticosi)		С
Dunes mobiles embryonnaires		
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition		С
Landes sèches européennes		С
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		С
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		С
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		

Habitats d'intérêt communautaire recensés %	COUV.	SR ⁽¹⁾
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)*		
Grottes non exploitées par le tourisme		С
Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)		С
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*		С
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i> *		С
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)*		С
Lagunes côtières*		С
Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i> *		С

Tableau 10 : liste des habitats d'intérêt communautaire recensés au sein du site FR5400430

Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Amphibiens et reptiles		PR ⁽²⁾
Cistude d'Europe (Emys orbicularis)		С
Invertébrés		PR ⁽²⁾
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercurial</i> e)		С
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)		С
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)		С
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)*		С
Mammifères		PR ⁽²⁾
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)		С
Loutre (Lutra lutra)		С
Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)		С
Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>)		С
Plantes		PR ⁽²⁾
Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>)*		В
Poissons		PR ⁽²⁾
Grande Alose (<i>Alosa alosa</i>)	Étape migratoire.	С
Lamproie marine (Petromyzon marinus)	Étape migratoire.	С

Tableau 11 : liste des espèces d'intérêt communautaire recensées au sein du site FR54000430

ZPS Estuaire et basse vallée de la Charente (FR5412025)

Cinq espèces présentes sur ce site (Héron pourpré, Échasse blanche, Avocette élégante, Bécasseau maubèche et Gorgebleue à miroir) répondent à 4 critères d'importance internationale.

Parmi les espèces inventoriées sur le site, 32 sont protégées, 28 sont menacées au niveau national et 20 menacées dans la région du Poitou-Charentes.

Si l'on considère la liste des oiseaux inventoriés durant toute l'année, ce sont 18 espèces de l'annexe I qui sont présentes dans cette ZPS (27 au total). Les prairies naturelles, aussi bien saumâtres (aval de Rochefort)

⁽¹) Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

que dulcicoles et alluviales (amont de Rochefort), constituent des habitats essentiels pour diverses espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux, de même que pour un important cortège d'autres espèces d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants notamment. Cet ensemble est particulièrement diversifié en milieux estuariens, comprenant des vasières tidales, des prés salés, un fleuve côtier soumis aux marées, des prairies hygrophiles à gradient décroissant de salinité de l'aval vers l'amont etc.

• Z.S.C. Marais de Brouage (et marais Nord Oléron)

Ce vaste complexe côtier est constitué par le marais de Brouage lui-même, les immenses vasières qui bordent le Coureau d'Oléron (tant du côté du continent que de celui de l'île) ainsi que quelques marais satellites situés au nord d'Oléron. Cet ensemble est remarquable par la diversité et l'originalité de ses milieux littoraux et des associations végétales qui les structurent : prairies à Zostère naine des vasières découvrant à marée basse, cordons dunaires et tombolos de la côte oléronaise, anciens marais salants transformés aujourd'hui en prairies saumâtres utilisées pour l'élevage, dense réseau de canaux et de fossés où l'eau douce rencontre les sols salés hérités d'un passé marin récent.

Ce site abrite plusieurs espèces et habitats d'intérêt communautaire dont certains prioritaires (pelouses arrière-dunaires à Armoise maritime, Loutre d'Europe, Cistude, etc...).

Espèces d'intérê (Annexes II, IV et V et Annexe I de la	Espèces végétales protégées (F en France, PC en Poitou- Charentes)	
Espèces animales Mammifères : Loutre d'Europe Putois Murin de Daubenton Pipistrelle commune Genette d'Europe	Reptiles : Cistude d'Europe Lézard vert Couleuvre verte et jaune Couleuvre d'Esculape Lézard des murailles Coronelle girondine	Renoncule à f. d'ophioglosse F Sérapias à petites fleurs F Oeillet des sables F Grande Douve F Oseille des marais PC Cranson d'Angleterre PC Renoncule trilobée PC
Oiseaux : Cigogne blanche Busard des roseaux Busard cendré Pie-grièche écorcheur Aigrette garzette	Amphibiens : Pélobate cultripède Rainette méridionale Crapaud calamite Grenouille agile Grenouille de Lesson	Glaïeul de Byzance PC Orchis élevé PC Iris maritime PC Crypside piquant PC Asperge maritime PC Asperge prostrée PC Hutschinsie couchée PC
Echasse blanche Milan noir Martin-pêcheur Pipit rousseline Bihoreau gris Avocette élégante Gorgebleue	Insectes : Lucane cerf-volant Cuivré des marais Espèces végétales : Cynoglosse des dunes F	Armérie maritime

Tableau 12 : liste des espèces d'intérêt communautaire au sein de la Z.S.C. des Marais de Brouage

Habitats d'intérêt communautaire Annexe I	Habitats d'intérêt communautaire prioritaires
Bancs de sable submerges à faible profon-	Dunes fixées à Immortelle des sables et Raisin de
deur	mer
Vasières tidales et bancs de sables non	Dunes boisees thermo-atlantiques
végétalisés (basse slikke)	
Végétations halophiles pionnières à salicornes	Lagunes (anciennes salines)
annuelles	
Prairies à spartines	Mares temporaires thermo-atlantiques
Prés salés atlantiques	Forêts alluviales à aulne et frêne
Pres sales thermo-atlantiques à Laîche divisée et	
Trèfle maritime	
Fourrés halophiles thermo-atlantiques	
Dunes mobiles embryonnaires	
Végétation annuelle des laisses de mer	
Eaux eutrophes à végétation flottante et/ou	
enracinée	
Prairies à Molinie sur sol calcaire	
Megaphorbiaies eutrophes	
Prairies maigres de fauche	
Fourrés de tamaris	

Tableau 13 : liste des habitats d'intérêt communautaire au sein de la Z.S.C. des Marais de Brouage

Z.P.S. Marais de Brouage, île d'Oléron

Le Marais de Brouage et les marais oléronais sont une juxtaposition de nombreux habitats dominés par les prairies humides et des habitats côtiers. Les secteurs côtiers sont représentés par des plages, des vasières, du schorre (prés salés) et des secteurs de marais saumâtres, comprenant des bassins exploités partiellement pour l'ostréiculture. L'essentiel de la surface est cependant occupé par des marais doux. Sur le pourtour de la ZPS, se trouvent des secteurs bocagers, comprenant notamment des frênes têtards et des petits bois. Les milieux situés sur les coteaux directement en périphérie du marais sont importants dans la mesure où ils hébergent des colonies d'ardéidés et de nombreux rapaces nicheurs.

Milieux abritant les espèces d'intérêt communautaire :

Cette zone comprend un vaste complexe de marais arrière-littoraux centre-atlantiques associant des prairies naturelles sur des sols plus ou moins hydromorphes et halomorphes, des prés salés, des vasières tidales et des marais salants abandonnés. La lisière orientale du site se caractérise par la présence d'éléments ponctuels mais d'une très forte valeur biologique : aulnaie-frênaie (abritant une colonie d'ardéidés), tourbière alcaline, moliniaies.

L'important réseau de fossés séparant les prairies constitue un habitat essentiel pour l'alimentation et l'installation de nombreuses espèces patrimoniales notamment d'oiseaux.

La présence de nombreux bassins salicoles abandonnés depuis des périodes plus ou moins anciennes et diversement recolonisés par la végétation naturelle en fonction de l'hydromorphie constitue par ailleurs un facteur de diversité biologique et d'originalité paysagère essentiel.

Il s'agit d'un ensemble de milieux qui constituent des zones d'alimentation et de reproduction de centaines de couples d'ardéidés dont les colonies sont installées dans les bois sur le périmètre du site.

Enjeux ornithologiques:

L'intérêt ornithologique de la zone est indéniable tout au long de l'année. Ce ne sont pas moins de 26 espèces de l'annexe I de la directive oiseaux qui y ont été inventoriées, 31 espèces menacées au niveau national et 23 menacées dans la région du Poitou-Charentes. Les effectifs de 22 espèces atteignent ou dépassent les seuils numériques déterminant l'importance internationale du site.

Espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux :

L'effectif de Cigognes blanches qui nichent dans le marais de Brouage atteignait 55 couples en 2000.

Les espèces suivantes de rapaces sont particulièrement abondantes sur le site où ils s'alimentent et se reproduisent : Milan noir, Busard des roseaux et Busard cendré. Le Circaète Jean-le-blanc s'alimente régulièrement dans le marais de Brouage. Il ne semble pourtant pas nicher à ses abords directs. En hiver, le Busard Saint-Martin est présent sur le site.

La zone est particulièrement favorable pour la nidification des Échasses blanches et des Avocettes. Quelques dizaines de couples de Chevaliers gambettes, ainsi que la rare Barge à queue noire (nicheur irrégulier) sont également observés.

La Guifette noire est un nicheur irrégulier dans le marais.

La Pie-grièche écorcheur niche surtout en pourtour du marais.

La Gorgebleue à miroir blanc est une espèce nicheuse des milieux saumâtres et salés. La population de la ZPS est essentiellement concentrée dans les marais près de la Pointe d'Arceau et au Château d'Oléron, de même que dans les secteurs ostréicoles situés entre Brouage et la Pointe du Chapus (Commune de Marennes). De fortes densités de nicheurs sont notamment observées dans la végétation halophile bordant les chenaux de Brouage et de Mérignac.

<u>Autres espèces remarquables</u>:

Compte tenu des effectifs hivernant et en migration qui stationnent dans ce périmètre, le site présente une importance internationale pour les oiseaux d'eau. Ce sont par exemple plus de 20 000 oiseaux d'eau qui sont dénombrés sur la réserve de Moëze chaque hiver. Les espèces les plus abondantes qui stationnent sur la réserve sont : le Bécasseau variable, le Bécasseau maubèche, la Barge à queue noire, le Tadorne de Belon, la Bernache cravant, La Sarcelle d'hiver, le Canard colvert, le Canard souchet, l'Huîtrier pie, l'Avocette, le Grand Gravelot, le Vanneau huppé, le Courlis cendré et le Chevalier gambette ; tous dépassant les 1 000 individus comptés.

c. Relation entre le projet et Natura 2000

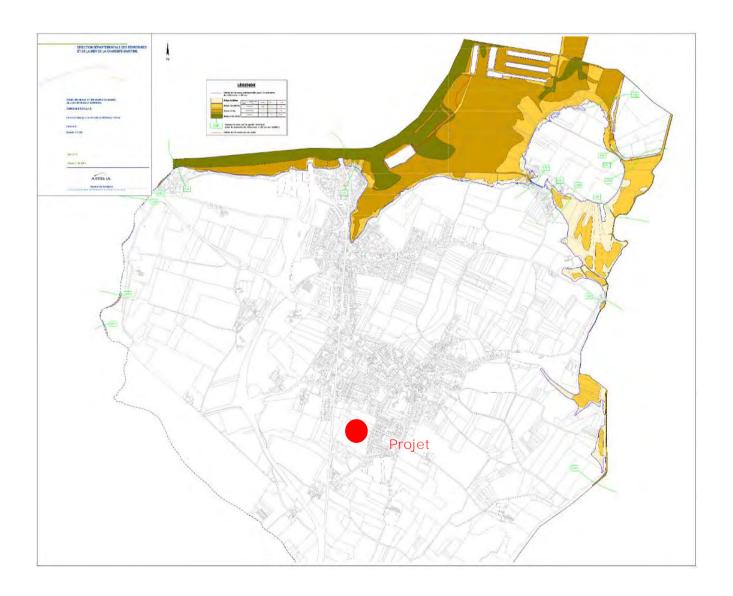
Les écoulements superficiels du secteur du projet se font en direction du réseau rue du Champ Truchot naturel rejoignant le réseau hydrographique local et les sites Natura 2000 de l'Estuaire de La Charente à environ 7,8 km en aval hydraulique du projet.

Au regard de la distance entre le projet et les sites Natura 2000, on peut confirmer **l'existence** d'une relation hydraulique entre **les zones Natura 2000 de l'Estuaire de la Charente** et le site du projet.

1.5. Les risques

En ce qui concerne les risques majeurs, la commune d'Échillais est exposée aux menaces suivantes figurant au Dossier Départemental des Risques majeurs :

- ✓ Inondation par submersion marine (commune concernée par le PPRn de l'estuaire de la Charente ; le projet n'est intercepté par aucun aléa, cf. carte ci-dessous),
- ✓ mouvement de terrain tassements différentiels et affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines),
- ✓ phénomènes météorologiques tempête et grains (vent),
- ✓ Séisme (zone de sismicité : 3),
- ✓ transport de marchandises dangereuses.



II. Incidence du projet sur l'eau

II.1. Les eaux de ruissellement : incidence quantitative

Le tableau suivant présente les débits de pointe estimés par la méthode rationnelle hors toute mesure correctrice ou compensatoire au droit du bassin versant projet.

Méthode rationnelle :

Q = 2.78 C.i.A

Avec:

Q: débit en l/s

C : coefficient de ruissellement

i : intensité de la pluie (i = a.tc-b) en mm/h

A : surface du bassin versant en ha

Pour l'estimation du temps de concentration, il existe différentes formules (Kirpich, Passini, Johnstone et Cross, LCPC...) On retiendra ici la valeur moyenne obtenue par l'application des formules de Passini, Kirpich et LCPC :

$$tc = 0.108 \times (A.L)^{1/3} \times P^{1/2}$$
 (formule de Passini)

 $tc = 32,5.10^{-5} \times L^{0,77} \times P^{-0,385}$ (formule de Kirpich)

 $tc = 1/60 \cdot (L/V)$ (formule LCPC)

Avec :

L = 350 m (longueur hydraulique)

P = 0.0101 m/m (pente moyenne)

V = 0,45 m/s (vitesse d'écoulement selon tableau ci-dessous) en l'état actuel du terrain, et 0,90 après aménagement

 $A = 100 633 \text{ m}^2$

Donto	Vitesses d'écoulement (m/s)			
Pente (%)	Pâturage (dans la partie supérieure du bassin versant)	Bois (dans la partie supérieure du bassin versant)	Impluvium naturel mal défini	
0-3	0,45	0,30	0,30	
4-7	0,90	0,60	0,90	
8-11	1,30	0,90	1,50	
12-15	1,30	1,05	2,40	

Tableau 14 : vitesse d'écoulement en fonction de la pente et de l'occupation des sols (Recommandations pour l'assainissement routier – LCPC/SETRA)

Temps de concentration				
État actuel	État projeté			
$t_c(Kirpich) = 0.174 h$	$t_c(Kirpich) = 0.174 h$			
$t_c(LCPC) = 0.216 h$	$t_c(LCPC) = 0,108 h$			
$t_c(Passini) = 0.353 h$	$t_c(Passini) = 0.353 h$			
$t_c(moy.) = 0.247 h$	$t_{c}(moy.) = 0.211 h$			
Intensité				
État actuel	État projeté			
$i = a.tc^{-b} = 6.54.tc^{-0.69} = 61.01 \text{ mm/h}$	$i = a.tc^{-b} = 6,54.tc^{-0,69} = 68,01 \text{ mm/h}$			

Tableau 15 : calcul des temps de concentration et intensité

	Surface (m²)	С	Surface active (m²)	Débit décennal (I/s)	Débit vicennal (l/s)	Débit trentennal (I/s)	Débit centennal (I/s)
État actuel	Terrain actuel : 100 633	0,10	10 063,30	171	213	242	341
Après projet sans gestion EP	Voiries: 5 509 Lots: 51 470 Stabilisé: 1 782 Espaces-verts: 12 658 Apports extérieurs: 29 214 Total: 100 633	0,90 0,80 0,70 0,15 0,10	52 201,65	989	1 237	1 405	1 979

Tableau 16 : incidence du projet sur le débit de pointe décennal selon la méthode rationnelle

Selon les résultats obtenus par la méthode rationnelle, l'imperméabilisation des terrains liée à l'aménagement du projet, en l'absence de mesures de gestion des eaux pluviales, induirait un accroissement sensible (facteur proche de 6) des débits de pointe de ruissellement.

II.2. Les eaux de ruissellement : incidence qualitative

a. Généralités

(d'après La ville et son assainissement - CERTU - 2003)

Les eaux de ruissellement se chargent tout au long de leur parcours de diverses substances dans des proportions d'importance variable selon la nature de l'occupation des sols et selon le type de réseau hydrographique qui les recueille.

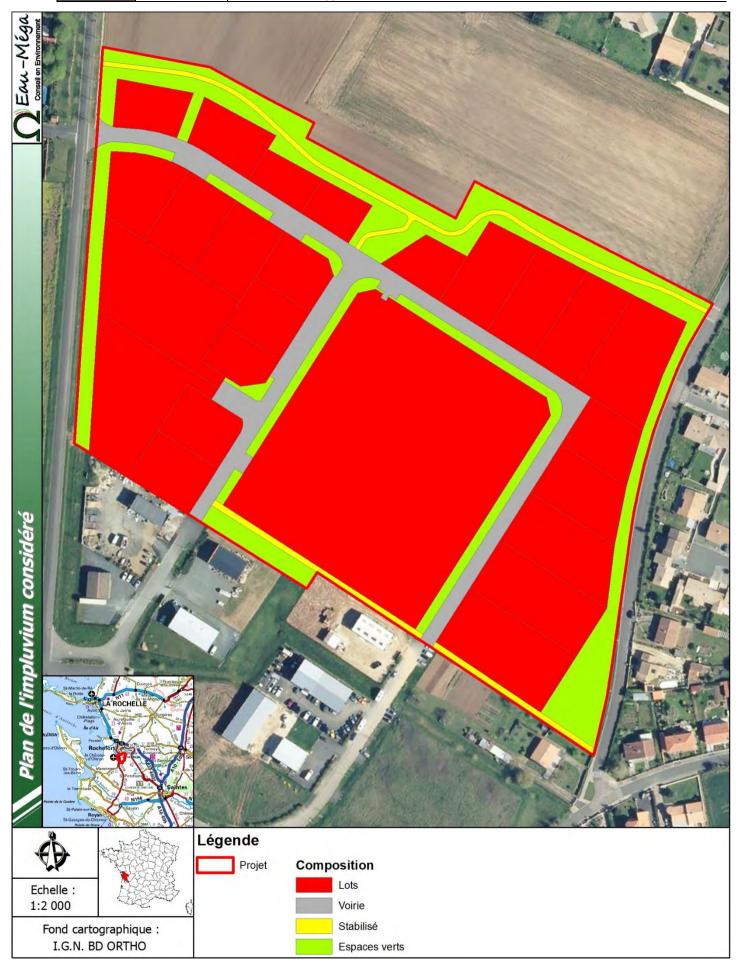
Cette pollution se caractérise par une place importante des matières minérales, donc des matières en suspension (M.E.S.), qui proviennent des particules les plus fines entraînées sur les sols sur lesquels se fixent les métaux lourds qui peuvent provenir des toitures (Zinc, Plomb), de l'érosion des matériaux de génie civil (bâtiments, routes...), des équipements de voirie ou de la circulation automobile (Zinc, Cuivre, Cadmium, Plomb), ou encore des activités industrielles ou commerciales (sans oublier la pollution atmosphérique qui y entre pour une part minoritaire mais non négligeable).

Il faut noter la chute des teneurs en Plomb observée à la suite de la mise en œuvre de la réglementation qui a éliminé ce composant des carburants.

Le lessivage des voiries peut aussi entraîner des hydrocarbures, ainsi que tous les produits qui y auront été déversés accidentellement.

La pollution de ces eaux ne présente à l'origine du ruissellement que des teneurs relativement faibles.

C'est leur concentration, les dépôts cumulatifs, le mélange avec les eaux usées, le nettoyage du réseau et la mise en suspension de ces dépôts qui peuvent provoquer des chocs de pollution sur les milieux récepteurs par temps de pluie.



Carte 10 : plan de l'impluvium considéré

Définitions des principaux types de pollutions :

<u>Matières en suspension</u>: Les M.E.S. sont toutes les matières non solubles en suspension dans l'eau. La principale caractéristique physique de ces particules est leur aptitude (fonction de leur poids et de leur dimension) à se déposer sur le fond d'un bassin, d'un cours d'eau ou de n'importe quel ouvrage. Ce phénomène, appelé « décantation », peut entraîner sur le long terme, des modifications de l'écoulement. Ces M.E.S. représentent la majeure partie de la pollution des eaux de pluie et de ruissellement.

<u>Demande biologique en oxygène</u>: La D.B.O.5 est un indicateur de la quantité de matière organique dégradable en cinq jours par les microorganismes présente dans l'eau. Cette valeur représente le besoin en oxygène dissous des microorganismes pour dégrader par voie biologique la matière organique. Plus la pollution va être importante en matière organique et plus la quantité d'oxygène dissous consommé pour les dégrader sera grande. Ceci peut entraîner une telle baisse du taux d'oxygène présent dans l'eau qu'elle peut provoquer le dépérissement, voire la mort, de la faune et de la flore aquatique (notamment des poissons).

<u>Demande chimique en oxygène</u>: La D.C.O. est un indicateur de la quantité totale de matière organique présente dans l'eau. Il s'agit de la quantité d'oxygène dissous consommé par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un effluent. C'est-à-dire, la matière organique biodégradable (D.B.O.₅) ainsi que les sels minéraux oxydables peu biodégradables et donc non assimilables directement par les microorganismes.

<u>Taux d'hydrocarbures</u>: Il s'agit de la quantité d'hydrocarbures présente par litre d'eau. Ils sont connus pour être de redoutables polluants, nocifs pour le milieu naturel et ses écosystèmes. Ces polluants (essence, pétrole, mazout, huiles,...) résultent de l'activité humaine.

<u>Taux de micropolluants métalliques</u>: Il s'agit de la quantité de métaux présente par litre d'eau. Il s'exprime en mg/L. La concentration exprimée est propre à chacun des métaux étudiés. Les métaux lourds sont tous les métaux dont la masse volumique est supérieure à 5 g/cm³, lors des mesures on recherche souvent le Plomb, le Mercure, le Cuivre, le Zinc, le Cadmium et le Sélénium qui font partie des plus nocifs.

Pollution liée aux véhicules



H.A.P.: combustion du carburant (pyrogénique), fuite d'huile de moteur, carter, essence (pétrogénique)

Zn : pneus, panneaux de signalisation, glissières de sécurité

Cu : radiateurs, plaquettes de freins

Pb: avant 1998, essence plombée, peinture pour marquage au sol

Nonylphénols : additifs pour carburant, émulsion de bitume, lavage de voitures

Cd : combustion de produits pétroliers

Pollution liée à l'urbanisation



Cu : points singuliers de toitures, gouttières, bois Zn : toitures, gouttières, briques, bois peint

Pb : peinture au plomb, toitures Cd : toitures en zinc (impureté)

Nonylphénols : nettoyage de surfaces urbaines, utilisation

dans certains matériaux de génie civil P.B.D.E. (Polybromodiphényléther): toitures, matériels

d'intérieur, informatique

Source : "Principales sources de polluants du bâti et du transport dans les rejets urbains de temps de pluie"

T.S.M. n° 11 - 2007 - ASTEE

Tableau 17: sources de pollutions chroniques

Les effets du rejet de ces différents dans le milieu naturel sont :

Rejets	<i>Effets</i>	Caractérisation
Matières organiques	Désoxygénation, mortalité piscicole, odeurs	D.C.O. et D.B.O. ₅
Solides	Colmatage des fonds, dépôts de boue, turbidité	M.E.S.
Toxiques	Mortalité, effets à long terme	Pollution accidentelle
Nutriments	Eutrophisation, consommation d'oxygène	D.C.O. et D.B.O.5
Flottants	Visuel	M.E.S.
Germes et virus	Problème sanitaire (baignade)	Pollution accidentelle

Tableau 18 : effets des différents types de rejets polluants dans le milieu naturel

b. Masses polluantes rejetées

Les masses polluantes annuellement rejetées à l'aval des collecteurs pluviaux sont très variables. Le tableau suivant fournit des ordres de grandeur des concentrations moyennes des principaux paramètres représentatifs de la pollution urbaine des eaux pluviales (source : *CERTU*, 2003).

Tableau 19 : fourchette de concentrations pendant une pluie selon la densité urbaine

Type d'aménagement	Quartiers résidentiels (habitat individuel)	Quartiers résidentiels (habitat collectif)	Habitations denses (zones industrielles et commerciales)	Quartiers très denses : centres- villes, parkings
Coefficient de ruissellement	0,20 à 0,40	0,40 à 0,60	0,60 à 0,80	0,80 à 1,00
M.E.S.	100-200 mg/l	200-300 mg/l	300-400 mg/l	400-500 mg/l
D.C.O.	100-150 mg/l	150-200 mg/l	200-250 mg/l	250-300 mg/l
D.B.O. ₅	40-50 mg/l	50-60 mg/l	60-70 mg/l	70-80 mg/l

Source : « La Ville et son assainissement » CERTU 2003

Les autres paramètres caractéristiques de la pollution chronique des eaux pluviales urbaines dépendent directement de l'adsorption des polluants sur les M.E.S. On applique un simple coefficient pondérateur pour tenir compte de cette spécificité :

Tableau 20 : fraction de polluants liée aux matières en suspension

Paramètres de pollution				
DCO % DBO ₅ % HAP (3-4 cycles) % HAP (5-6 cycles) % Plomb %				
87,5	92,5	65	93	95

Source: SAGET A., CHEBBO G., BACHOC A., 1993

À partir de ces données, les flux de pollution annuels rejetés à l'aval du projet peuvent être estimés selon la hauteur de précipitations moyenne annuelle à Saint-Agnant (784,4 mm) :

Paramètres	Fourchette du rejet annuel État actuel	Fourchette du rejet annuel État projeté
Surface	100 633 m²	100 633 m ²
Coefficient de ruissellement	0,10	0,61
M.E.S.	789 à 1 579 kg/an	14 445 à 19 261 kg/an
D.C.O.	789 à 1 184 kg/an	9 630 à 12 038 kg/an
D.B.O. ₅	316 à 395 kg/an	2 889 à 3 371 kg/an

Tableau 21 : flux théorique annuel de polluants généré par le projet hors mesures compensatoires

III. Mesures correctrices et/ou compensatoires

III.1. Précautions en phase travaux

La vérification, l'entretien suivi et régulier du matériel et l'utilisation d'engins en bon état permettront de réduire les risques de pollution par hydrocarbures en phase travaux.

Différents phénomènes présentent des risques d'impacts sur le milieu aquatique superficiel :

- les installations de chantier avec stockage d'engins, d'huiles, de carburants, les rejets d'eaux usées....
- l'entraînement des fines dû aux ruissellements des eaux pluviales sur des terrassements non stabilisés,
- les risques de pollution par des déversements accidentels (renversement de fûts, d'engins, ...) ou par négligences (déchets non évacués ...).

Afin de minimiser ces impacts (le risque zéro en phase chantier n'existe pas), plusieurs précautions peuvent être prises :

- bien séparer les différentes eaux des installations de chantier,
- en cas de fuite de fuel ou d'huile, les matériaux souillés sont évacués vers des décharges agréées,
- les eaux usées seront évacuées dans les réseaux communaux,
- les zones de stockage des huiles et hydrocarbures seront rendues étanches et confinées (bac de rétention),
- les dispositifs de régulation et de traitement prévus (ou temporaires cf. clichés ci-dessous) seront mis en place dès le début des travaux.





Figure 5 : bassin de décantation temporaire des eaux de ruissellement en phase de chantier avec filtre à paille en sortie

Les vidanges, nettoyages, entretien et ravitaillement des engins devront impérativement être réalisés en dehors du site du projet. Ces opérations interviendront avant l'amenée des matériels sur le chantier, sur la plateforme des entreprises qui conduiront les travaux.

En cas de déversement polluant accidentel, les terres souillées devront être enlevées immédiatement et transportées dans des décharges agréées pour recevoir ce type de déchets.

111.2. Niveau de protection retenu pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales

La commune d'Échillais dispose d'un Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales. Au droit des parcelles étudiées, le document impose une infiltration des eaux pour un temps de retour 20 ans. En cas d'impossibilité d'infiltration des eaux, le débit de fuite du projet est limité à 37,5 l/s.

En l'absence de spécification locale particulière (SAGE, collectivités...), la conception et le dimensionnement du système de gestion des eaux pluviales devront prendre en compte la notion de niveau de service, c'est-à-dire répondre de manière graduée à un ensemble de conditions pluviométriques, des pluies faibles aux pluies exceptionnelles.

Les seuils séparant ces niveaux de service sont généralement exprimés en période de retour. Leur détermination s'appuie sur une analyse des différents enjeux locaux (préservation ou restauration de la qualité de l'eau et des milieux, prévention des inondations...) croisée à des approches technico-économiques des solutions disponibles.

Niveaux de service	Objectifs prioritaires visés	Fonctions principales assurées par le système de gestion des EP	Réponses possibles à adapter au projet et au contexte local
N1 Pluies faibles	 Prévenir les impacts des rejets d'eaux pluviales sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques récepteurs; maîtriser les pollutions transférées par les eaux pluviales. Prévenir les nuisances liées aux eaux pluviales, maîtriser le ruissellement. Limiter les modifications du bilan hydrologique local de l'eau, le cas échéant soutien d'étiage. 	 Limitation des émissions de polluants, de leur concentration et de leur transfert, traitement approprié si besoin avant rejet. Limitation du ruissellement, recueil des eaux pluviales des surfaces aménagées et rétention à la source. Reconstitution de la réserve en eau du sol par infiltration, constitution de réserve d'eau de pluie le cas échéant. Évapo-transpiration par les surfaces végétalisées, évaporation par les surfaces en eau et sols humides. 	 Choix de matériaux faiblement émetteur de polluants; entretien adapté. Maintien de surfaces en pleine terre ou végétalisées, mise en œuvre de revêtements perméables. Ouvrage d'infiltration in situ des eaux pluviales, rejet à débit limité après stockage temporaire (noues, jardins de pluie, tranchée, etc.). Décantation, filtration des eaux pluviales si nécessaire. Dispositif de récupération des eaux de pluie pour des usages extérieurs et éventuellement intérieurs.
N2 Pluies moyennes	 Prévenir les nuisances liées aux eaux pluviales, maîtriser le ruissellement. Limitation des impacts des rejets d'eaux pluviales sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. 	 Limitation du ruissellement, recueil des eaux pluviales des surfaces aménagées et rétention in situ, restitution par infiltration, ou à débit maîtrisé. Limitation des émissions de polluants, le cas échéant traitement partiel avant rejet. 	 Ouvrages d'infiltration in situ et/ou de rétention des eaux pluviales publics et/ou privés : noues, bassin de retenue, etc. Réseau d'écoulement éventuellement associé, dirigeant les eaux pluviales vers ces ouvrages.
N3 Pluies fortes	 Prévenir les dommages aux personnes et aux biens : maîtrise du risque inondation. Acceptation d'une détérioration sensible de la qualité des eaux et milieux aquatiques. 	 Gestion des eaux de ruissellement par écoulement et/ou stockage mobilisant partiellement le sous- système majeur (hauteurs et vitesses d'écoulement et hauteurs de stockage compatibles avec l'usage des surfaces mobilisées). 	 Submersions localisées d'espaces publics et privés peu vulnérables, res- pect des seuils de sécurité d'usage (hau- teurs de submersion).
N4 Pluies exceptionnelles	Prévenir les dommages aux personnes et limiter les dommages aux biens : gestion du risque inondation.	 Gestion des eaux de ruissellement par écoulement et/ou stockage mobilisant l'ensemble du système majeur (hauteurs et vitesses d'écoulement et hauteurs de sto- ckage compatibles avec l'usage des surfaces sollicitées). 	 Gestion des écoulements par des zones faiblement vulnérables à moindre dommage, publiques et/ou privées ; limitation des risques d'embâcles. Interface avec des outils de la gestion des inondations (information préventive, plan communal de sauvegarde).

Tableau 22 : niveaux de service rendus par un système de gestion des eaux pluviales (strictes) intercepté par un projet d'aménagement, et en provenance de l'amont le cas échéant (« La ville et son assainissmeent, MEDD, CERTU, 2003)

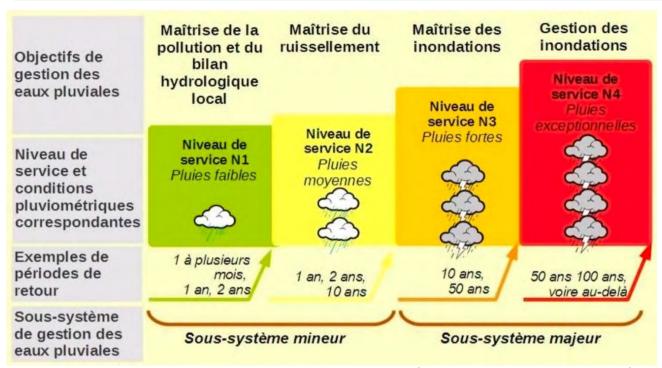


Tableau 23 : priorisation des objectifs de gestion des eaux pluviales d'un aménagement selon les conditions pluviométriques (« La ville et son assainissmeent, MEDD, CERTU, 2003)

Au regard de l'imperméabilisation élevée du secteur, le niveau de service à retenir pour les ouvrages à réaliser dans le cadre du projet est de N3. Afin de respecter le zonage d'assainissement pluvial de la commune, une part des eaux sera infiltrée et le rejet total en direction du réseau public n'excèdera pas 37,5 l/s. Par soucis de sécurité, le dimensionnement des ouvrages sera réalisé pour un temps de retour 30 ans car le projet concerne une zone d'activités.

Rappelons qu'au regard de l'article 640 du Code Civil, "<u>les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué"</u>. Ainsi, les ouvrages dimensionnés dans le présent document n'auront pas pour objet de supprimer la servitude du fond inférieur, mais simplement de ne pas l'aggraver. En effet, l'incidence du projet sur les débits de pointe jusqu'à un événement de retour trentennal sera compensée par les ouvrages de gestion hydraulique préconisés. Au-delà de cette période de retour, l'incidence du projet sur les ruissellements superficiels sera atténuée jusqu'à devenir non significative car l'incidence de l'imperméabilisation des sols sur les ruissellements est d'autant plus faible que la période de retour de l'événement pluvieux considéré est exceptionnelle. En effet, dans le cas d'une pluie d'orage très intense, les sols naturels (sans intervention de la « main de l'homme ») sont rapidement saturés et réagissent comme une surface imperméable.

III.3. Méthode de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales - Généralités

La méthode utilisée pour le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales sera la Méthode des Pluies, sur la base des coefficients de Montana fournis par la station Météo France de La Rochelle pour des pluies allant de 6 minutes à 12 heures. Cette méthode consiste à rechercher l'écart maximum entre les courbes donnant les volumes de pluie entrant dans le bassin d'orage en fonction de la durée de la pluie et le volume évacué par la vidange en fonction du temps (cf. schéma ci-dessous).

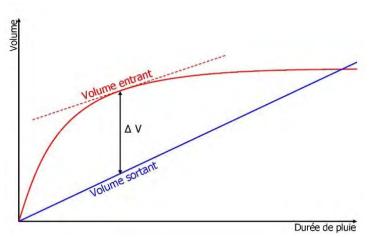


Figure 6 : méthode des pluies

D'après le SETRA, il est recommandé de choisir des ouvrages simples de façon à ce qu'ils puissent conserver leur fonction après plusieurs années pour le niveau d'entretien prévisible. Cet aspect est important, car c'est l'adéquation entre les moyens opérationnels d'entretien et le niveau de maintenance nécessaire qui permettra d'offrir le rendement escompté.

III.4. Définition des ouvrages de gestion des eaux pluviales adaptés au projet a. Collecte des eaux pluviales

La collecte des eaux pluviales ruisselant sur les espaces publics sera assurée par des caniveaux et un réseau gravitaire localisé sous les chaussées. Ces eaux seront dirigées vers des ouvrages de gestion à ciel ouvert et paysagés délivrant un débit régulé à 3 l/s/ha en direction du réseau pluvial de la rue du Champ Truchot. Compte-tenu de la pente des terrains, les noues seront cloisonnées en cascade. La gestion des espaces publics du projet sera divisée en 5 sous bassins versants (notés SBV amont et de SBV1 à SBV4). Les noues du SBV1 et du SBV2 seront placés en série, ces dernières, placées en aval, devront permettre l'écoulement des débits de fuite amont, respectant ainsi le principe de continuité hydraulique. A noter que les ouvrages tiendront compte d'une part d'infiltration des eaux en s'appuyant sur les valeurs de perméabilité relevées à proximité. Les ouvrages surverseront en direction des ouvrages existant de la tranche 1 en cas d'événement pluvieux supérieur à un temps de retour 30 ans, sauf l'ouvrage du SBV amont dont la surverse est dirigée vers le réseau pluvial de la commune.

Sur les parcelles privatives, des sondages avec tests d'infiltration seront réalisés systématiquement au droit des ouvrages de gestion des eaux pluviales projetés. Si les valeurs de perméabilité mesurées dépassent 15 mm/h, la réalisation d'ouvrages d'infiltration pourra être envisagée. Dans le cas contraire, les ouvrages de gestion pluvial devront délivrer un débit régulé vers le domaine public (de façon gravitaire préférentiellement ou par relevage en cas d'impossibilité technique).

Le plan inséré au chapitre *Pièce VI : ELEMENTS GRAPHIQUES, PLANS ou CARTES UTILES à la COMPREHENSION DES PIECES du DOSSIER.*

b. Gestion des eaux pluviales sur les lots privatifs

Sur les différents lots, les eaux des espaces imperméabilisés (toitures, allées, terrasses) seront collectées vers un système de gestion pluviale dimensionné sur la base d'une pluie de retour 30 ans.

Des essais d'infiltration conformes aux normes géotechniques seront réalisés au droit des ouvrages projetés et guideront les futurs acquéreurs vers la filière qu'ils devront mettre en place :

- si la perméabilité mesurée est supérieure à 15 mm/h : ouvrages d'infiltration,
- sinon : ouvrages de rétention avec débit régulé.

Dans le cas de la réalisation d'ouvrages de rétention avec débit régulé, les eaux des lots seront rejetées vers en direction du réseau EP des espaces publics.

Le tableau suivant présente un ratio de dimensionnement d'ouvrage de rétention à la parcelle (dans l'hypothèse de sols non perméables) pour différents coefficients de ruissellement, sur la base d'une pluie de retour 30 ans et d'un débit régulé à 3 l/s/ha.

Surface considérée	Ratio de dimensionnement
	Débit de dimensionnement : 0,6 l/s (avec régulateur de débit, orifice
	calibré ou fente d'ajutage proscrits)
	Période de retour : 30 ans
Surface unitaire : 2 000 m²	Volume utile : 54 m³
Coefficient de ruissellement : 0,60	Ouvrages de sécurité
	A minima : cloison siphoïde intégrant un dégrilleur statique, le
	régulateur de débit, une vanne de sectionnement et une surverse,
	En cas d'activité à risque : débourbeur coalesceur de classe l
	Débit de dimensionnement : 0,6 l/s (avec régulateur de débit, orifice
	calibré ou fente d'ajutage proscrits)
	Période de retour : 30 ans
Surface unitaire : 2 000 m²	Volume utile: 65 m³
Coefficient de ruissellement : 0,70	Ouvrages de sécurité
	A minima : cloison siphoïde intégrant un dégrilleur statique, le
	régulateur de débit, une vanne de sectionnement et une surverse,
	En cas d'activité à risque : débourbeur coalesceur de classe l
	Débit de dimensionnement : 0,6 l/s (avec régulateur de débit, orifice
	calibré ou fente d'ajutage proscrits)
	Période de retour : 30 ans
Surface unitaire : 2 000 m²	Volume utile: 77 m³
Coefficient de ruissellement : 0,80	Ouvrages de sécurité
	A minima : cloison siphoïde intégrant un dégrilleur statique, le
	régulateur de débit, une vanne de sectionnement et une surverse,
	En cas d'activité à risque : débourbeur coalesceur de classe l
	Débit de dimensionnement : 0,6 l/s (avec régulateur de débit, orifice
	calibré ou fente d'ajutage proscrits)
	Période de retour : 30 ans
Surface unitaire : 2 000 m²	Volume utile: 89 m³
Coefficient de ruissellement : 0,90	Ouvrages de sécurité
	A minima : cloison siphoïde intégrant un dégrilleur statique, le
	régulateur de débit, une vanne de sectionnement et une surverse,
	En cas d'activité à risque : débourbeur coalesceur de classe I

Tableau 24 : ratio de dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle

c. Gestion quantitative des eaux pluviales des espaces publics

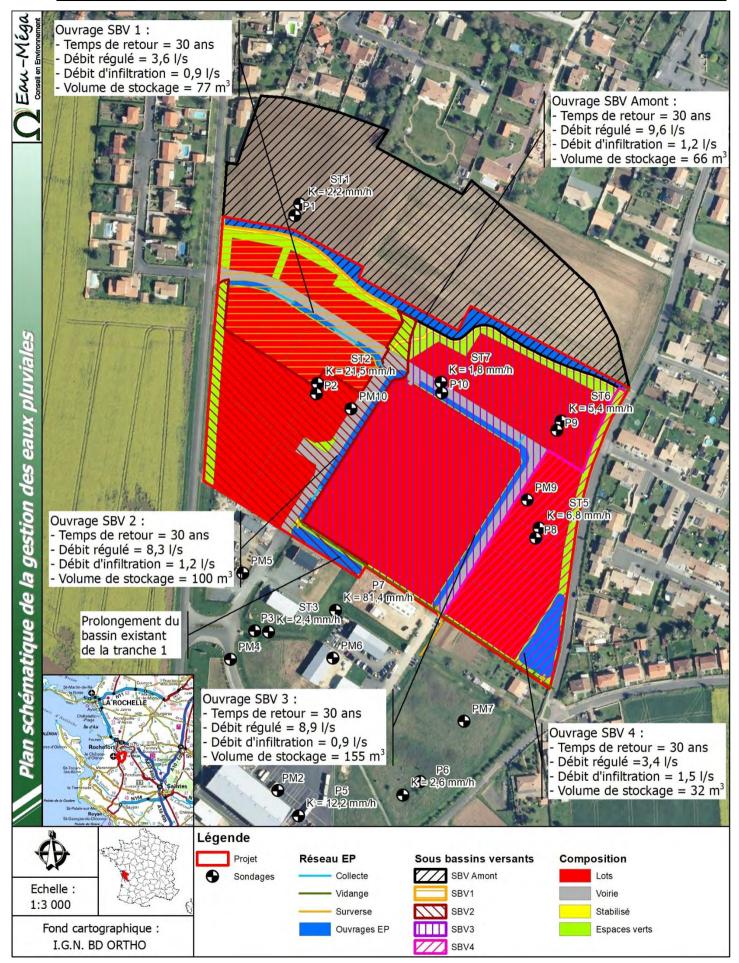
Le tableau suivant présente le dimensionnement des ouvrages nécessaires à la gestion des eaux pluviales des espaces publics du projet pour un temps de retour 30 ans. Les eaux seront gérées au moyen de noues et d'un bassin superficiel assurant un rôle de rétention et d'infiltration implantée des eaux pluviales. Les perméabilités considérées pour le dimensionnement de ces ouvrages seront basées sur les essais de perméabilité effectués à proximité de leur implantation.

Le rejet des ouvrages se fera au moyen de régulateurs de débit vers le réseau pluvial public rue du Champ Truchot. La surverse se fera en direction des ouvrages existants de la tranche 1 de la ZAC, à l'exception du bassin du SBV amont qui surversera vers le réseau pluvial de la commune en cas de pluie exceptionnelle.

Récapitulatif de l'impluvium	Caractéristiques d e l' ouvrage de gestion des eaux
collecté par l 'o uvrage	pluviales
	Type d'ouvrage : bassin d'étalement
	Mode de vidange : régulateur de débit et infiltration
	Débit spécifique : 3 l/s/ha
	Perméabilité : 3,1 mm/h (moyenne ST, ST61 et ST7)
SBV amont (hachures noires carte page 60)	Dimensionnement
Espaces-verts : 2 674 m^2 (C = 0,15)	Surface d'infiltration considérée : 1 400 m ² Débit d'infiltration : 1,2 l/s
Apports extérieurs : 29 214 m ² ($C = 0,10$)	Débit régulé : 9,6 l/s
Total: 31 888 m^2 (C = 0,10)	Période de retour : 30 ans
Total : 31 000 III (C = 0, 10)	Volume de stockage : 66 m ³
	Temps de vidange : ~ 1,7 h
Surface active : 3 322,60 m ²	Équipement de sécurité
	Mise en place d'un mélange sable/terre végétale en fond
	d'ouvrages sur 0,30 m d'épaisseur pour traitement des
	Surverse : en direction du réseau pluvial sous la rue du
	Champ Truchot
	Type d'ouvrage : noues
	Mode de vidange : régulateur de débit et infiltration
SBV 1 (hachures orange carte page 60)	Débit spécifique : 3 l/s/ha
	Perméabilité: 11,9 mm/h (moyenne ST1 et ST2)
Voiries : 1 373 m ² (C = 0,90)	Dimensionnement
Lots individuels: $8 \ 268 \ \text{m}^2 \ (\text{C} = 0.10)$	Surface d'infiltration considérée : 270 m²
Stabilisé : 402 m² (C = 0,70)	Débit d'infiltration : 0,9 l/s
,	Débit régulé : 3,6 l/s
Espaces-verts : 1 875 m^2 (C = 0,15)	Période de retour : 30 ans
Total: 11 919 m^2 (C = 0,22)	Volume de stockage : 77 m ³
	Temps de vidange : ~ 3,6 h
	Équipement de sécurité
Surface active : 2 625,75 m ²	Mise en place d'un mélange sable/terre végétale en fond d'ouvrages sur 0,30 m d'épaisseur pour traitement des eaux
	Surverse: en direction des noues du SBV2

Récapitulatif de l'impluvium collecté par l 'o uvrage	Caractéristiques d e l' ouvrage de gestion des eaux pluviales		
	Type d'ouvrage : noues		
	Mode de vidange : régulateur de débit et infiltration		
	Débit spécifique : 3 l/s/ha		
SBV 2 (hachures marrons carte page 60)	Perméabilité : 11,7 mm/h (moyenne ST1 et ST7)		
Voiries : 1 929 m^2 (C = 0,90)	Dimensionnement		
	Surface d'infiltration considérée : 379 m ²		
Lots individuels: $10 \ 179 \ \text{m}^2 \ (\text{C} = 0.10)$	Débit d'infiltration : 1,2 l/s		
Stabilisé : 299 m 2 (C = 0,70)	Débit régulé : 8,3 l/s (en tenant compte du débit de fuite des noues du SBV1)		
Espaces-verts : $3 144 \text{ m}^2 \text{ (C} = 0.15)$	Période de retour : 30 ans		
Total : 15 550 m^2 (C = 0,22)	Volume de stockage : 100 m ³		
	Temps de vidange : ~ 4,7 h		
	Équipement de sécurité		
Surface active : 3 434,55 m ²	Mise en place d'un mélange sable/terre végétale en fond d'ouvrages sur 0,30 m d'épaisseur pour traitement des eaux		
	Surverse : en direction des ouvrages pluviaux de la tranche 1 de la ZAC		
	Type d'ouvrage : bassin d'étalement		
	Mode de vidange : régulateur de débit et infiltration		
	Débit spécifique : 3 l/s/ha		
SBV 3 (hachures violettes carte page 60)	Perméabilité : 4,7 mm/h (moyenne ST5, ST6 et ST7)		
Voiries : 2 207 m^2 (C = 0,90)	Dimensionnement		
Lots individuels: $24 \ 426 \ \text{m}^2 \ (\text{C} = 0.10)$	Surface d'infiltration considérée : 660 m ²		
	Débit d'infiltration : 0,9 l/s		
Stabilisé : 707 m² (C = 0,70)	Débit régulé : 8,9 l/s		
Espaces-verts: $2 485 \text{ m}^2 \text{ (C} = 0.15)$	Période de retour : 30 ans Volume de stockage : 155 m ³		
Total : 29 825 m² (C = 0,22)	Volume de stockage : 155 m ³		
(0 0,22)	Temps de vidange : ~ 4,4 h		
	<i>Équipement de sécurité</i> Mise en place d'un mélange sable/terre végétale en fond		
Surface active : 5 296,30 m ²	d'ouvrages sur 0,30 m d'épaisseur pour traitement des eaux		
	Surverse: en direction des ouvrages pluviaux de la tranche 1 de la ZAC		
	Type d'ouvrage : bassin d'étalement		
	Mode de vidange : régulateur de débit et infiltration		
	Débit spécifique : 3 l/s/ha		
SBV 4 (hachures roses carte page 60)	Perméabilité : 6,8 mm/h (ST5)		
, ,	Dimensionnement		
Lots individuels : $8.597 \text{ m}^2 \text{ (C} = 0.10)$	Surface d'infiltration considérée : 781 m ² Débit d'infiltration : 1,5 l/s		
Stabilisé : 374 m² (C = 0,70)	Débit régulé : 3,4 1/s		
Espaces-verts : 2 479 m^2 (C = 0,15)	Période de retour : 30 ans		
Total: 11 450 m^2 (C = 0,13)	Volume de stockage : 32 m ³		
·	Temps de vidange : ~ 1,8 h		
2	Équipement de sécurité		
Surface active : 1 493,45 m ²	Mise en place d'un mélange sable/terre végétale en fond		
	d'ouvrages sur 0,30 m d'épaisseur pour traitement des		
	eaux Surverse : on direction du réseau pluvial sous la rue du		
	Surverse : en direction du réseau pluvial sous la rue du Champ Truchot		

Tableau 25 : dimensionnement de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales



Carte 11 : plan schématique de la gestion des eaux pluviales

d. Gestion qualitative des eaux pluviales

a. Gestion des pollutions accidentelles

Avaloir avec décanteur

Les avaloirs assurant la collecte des eaux de ruissellement disposeront d'un fond de décantation d'au minimum 50 l permettant d'y piéger une pollution accidentelle (cf. schéma ci-après).

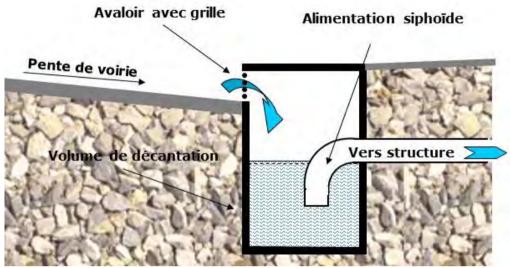


Figure 7 : coupe de principe d'un avaloir avec décanteur

β. Gestion de la pollution chronique : rétention

Le tableau ci-aprè**s permet d'estimer les temps de vidange de**s ouvrages pluviaux pour différentes pluies de retour.

SBV amont

Périodes de retour de pluies	Volume retenu dans l'ouvrage (m³)	Durée de vidange de l 'ouvrage (h)
1 mois	6	0,1
2 mois	9	0,2
6 mois	16	0,4
1 an	21	0,5
2 ans	34	0,9
5 ans	37	1,0
10 ans	46	1,2
20 ans	58	1,5
30 ans	66	1,7

SBV 1

Périodes de retour de pluies	Volume retenu dans l'ouvrage (m³)	Durée de vidange de l 'ouvrage (h)
1 mois	7	0,4
2 mois	11	0,7
6 mois	18	1,1
1 an	24	1,5
2 ans	40	2,5
5 ans	43	2,7
10 ans	54	3,3
20 ans	68	4,2
30 ans	77	4,8

SBV 2

Périodes de retour de pluies	Volume retenu dans l'ouvrage (m³)	Durée de vidange de l 'ouvrage (h)
1 mois	8	0,2
2 mois	14	0,4
6 mois	24	0,7
1 an	32	0,9
2 ans	52	1,5
5 ans	56	1,6
10 ans	70	2,1
20 ans	88	2,6
30 ans	100	2,9

SBV 3

Périodes de retour de pluies	Volume retenu dans l'ouvrage (m³)	Durée de vidange de l 'ouvrage (h)
1 mois	13	0,4
2 mois	22	0,6
6 mois	37	1,1
1 an	49	1,4
2 ans	81	2,3
5 ans	87	2,5
10 ans	109	3,1
20 ans	136	3,9
30 ans	155	4,4

SBV 4

Périodes de retour de pluies	Volume retenu dans l'ouvrage (m³)	Durée de vidange de l 'ouvrage (h)
1 mois	3	0,2
2 mois	5	0,3
6 mois	8	0,4
1 an	10	0,6
2 ans	17	0,9
5 ans	18	1,0
10 ans	23	1,3
20 ans	28	1,6
30 ans	32	1,8

Tableau 26 : comparaison des efficacités obtenues en interception des MES en fonction du volume de stockage (RES'EAU)

On constate que pour les faibles pluies, le temps de vidange de la majorité des ouvrages est largement inférieur à 1 heure, ce qui ne permet pas d'assurer un traitement significatif des eaux de ruissellement. C'est pourquoi, un volume mort de 20 cm en fond des ouvrages sera prévu permettant une décantation accrue et le piégeage d'éventuelles pollutions accidentelles.

Efficacité des ouvrages d'étalement

Les ouvrages préconisés sont bien adaptés pour le traitement des matières en suspension car ils permettent une décantation très efficace des eaux. Ce type d'ouvrage permet en effet une décantation des polluants dont l'efficacité est directement liée au volume de l'ouvrage par rapport à la surface imperméabilisée (voir tableau page suivante).

Volume de stockage (m³/ha imp)	% intercepté de la masse produite annuellement	% intercepté de la masse produite en cas d'événement critique	Situation du projet
20	36 à 56	5à10	
50	57 à 77	13 à 29	
100	74à92	26 à 74	
200	88 à 100	68 à 100	265 m³/ha <

Tableau 27 : comparaison des efficacités obtenues en interception des MES en fonction du volume de stockage (RES'EAU)

Dans le cas présent, le volume de rétention nécessaire dans le cadre de l'opération est de 430 m³ pour une surface imperméabilisée (ou surface active collectée) de 1,62 ha, soit un rapport de plus de 265 m³/ha. Selon les données du tableau précédent, la valeur suffit à atteindre des objectifs de traitement qualitatif très élevés au sein des ouvrages.

De plus, si la principale fonction des noues est traditionnellement d'évacuer les eaux de ruissellement, elles présentent également l'intérêt de réduire la charge entraînée de pollution chronique. Selon le S.E.T.R.A.¹, les noues enherbées présentent un rôle significatif pour le traitement de la pollution chronique. Il faut néanmoins un linéaire suffisant d'environ 80 mètres pour temporiser le ruissellement et éviter un relargage en période de forts débits. Dans le cas présent, le linéaire de noues dévolu à la collecte des eaux pluviales est supérieur à 300 m. Il est à noter également que plus la végétation herbacée sera haute (10 à 15 cm au minimum), plus le filtre sera efficace. Il faut néanmoins trouver un compromis entre entretien, aspect paysager et assainissement.

Les rendements épuratoires couramment rencontrés dans la littérature sur les flux annuels sont proches des valeurs suivantes :

Polluants	Abattement en %
M.E.S.	50 - 60
Plomb	65 - 75
Zinc	60 - 70
Hydrocarbures	50 -70
D.B.O.5, D.C.O.	40 - 60

Tableau 28 : rendements épuratoires obtenus dans des fossés enherbés sur les flux annuels de pollution - S.E.T.R.A.

Il est constaté une rétention du Plomb dans les cinq premiers centimètres de sol en fond de noue. L'efficacité concernant la DCO et les MES est très bonne pour les faibles pluies, mais tend vers un relargage en cas de forte pluie. Enfin pour les hydrocarbures, il existe une dégradation bactérienne et une photo-oxydation induisant une élimination de l'ordre de 75 jusqu'à 100 % en période chaude et bien ensoleillée.

De nombreuses études ont montré que la fraction dissoute de la pollution charriée par les eaux pluviales est relativement réduite les polluants étant majoritairement liés aux matières en suspension (voir tableau suivant).

D.C.O. %	D.B.O. ₅ %	N.T.K. %	Hydrocarbures totaux %	Plomb %
83 à 90	77 à 95	67 à 82	86 à 87	95

Tableau 29 : pollution particulaire / pollution totale

¹ Fiche technique n°13 traitant des principes de décantation dans les dispositifs de traitement des eaux pluviales, déc. 1997

Sur la base des estimations maximalistes de rejets de polluants effectuées au chapitre *11.2. Les eaux de ruissellement : incidence qualitative* et des données ci-dessus, il est possible **d'estimer les masses rejetées** théoriques chroniques (hors zones dont les eaux sont infiltrées *in situ*), ainsi que les concentrations moyennes (sur la base d'une hauteur annuelle de précipitation de 784,4 mm) attendues après traitement dans les ouvrages d'étalement (décantation, U.V.,...).

Paramètres		Fourchette du rejet annuel		
Impluvium considéré sans gestion E.P.				
Surface collectée		100 633 m²		
Coefficient de ruissellement	0,61	(sur la base de C = 0,80 sur les lots)		
Flux de pollution chronique t	héoriques estimés	s sans mesures de gestion des E.P.		
M.E.S.		14 445 à 19 261 kg/an		
D.C.O.		9 630 à 12 038 kg/an		
D.B.O.5		2 889 à 3 371 kg/an		
Flux de pollution chronique théoriques estimés avec mesures de gestion des E.P.				
Abattement par les ouvrages à la parcelle	60 %			
Abattement par décantation	95 %			
M.E.S.	289 à 385 kg/an			
D.C.O.	772 à 965 kg/an			
D.B.O. ₅	156 à 182 kg/an			
Concentration chronique estimée en sortie de projet et qualité par rapport à la D.C.E. (1)				
M.E.S.	7 mg/l	Très bon état écologique		
D.C.O.	18 mg/l	Très bon état écologique		
D.B.O. ₅	4 mg/l	Bon état écologique		

(1) D.C.E. pour Directive Cadre sur l'Eau

Tableau 30 : estimation des rejets de polluants après traitement des eaux pluviales

Ainsi, les concentrations en polluants estimées dans les eaux pluviales en sortie du projet correspondent à un bon état écologique et répondent aux exigences d'atteinte du bon état des masses d'eau au droit du projet.

y. Gestion de la pollution chronique : infiltration

Une partie du traitement des eaux de ruissellement du projet sera réalisé de façon naturelle par le sol. En effet, lors de l'infiltration, des mécanismes épuratoires se produisent dans le sol. S'il n'est pas saturé, la filtration permet de retenir, dans la couche superficielle du sol, les matières en suspension et les polluants associés. Des phénomènes d'adsorption et d'échanges d'ions permettent de retenir les métaux lourds et une partie des hydrocarbures. Les premières épaisseurs du sol sont le lieu d'une intense activité biologique (pédofaune, champignons, bactéries...) qui entraîne la dégradation de la matière organique et de certains hydrocarbures. Rappelons également que l'épuration par infiltration dans le sol est un excellent moyen pour abattre la densité de la population bactérienne. De ce fait, la pollution chronique a peu d'effet sur la qualité des eaux circulant en sub-surface dans le sol, et a fortiori sur les eaux de la nappe profonde protégées par les horizons peu perméables du sous-sol, car les éléments solides en suspension dans l'eau auxquels sont fixés la plupart des métaux lourds et des hydrocarbures sont facilement retenus dans les couches superficielles du sol.

Il est peu réaliste d'estimer précisément l'impact en termes de flux de l'infiltration des eaux pluviales sur le milieu souterrain tant en termes de flux chronique qu'en termes d'effet choc. En effet, aucune donnée bibliographique ou étude reconnue n'est disponible sur ce point.

Il n'en reste pas moins que le sol naturel, est le siège de nombreux phénomènes complexes permettant d'assurer un traitement efficace des eaux. C'est pourquoi, il est préconisé d'installer un lit de sable en mélange avec de la terre végétale en fond d'ouvrage pour anticiper un dysfonctionnement des ouvrages et protéger la nappe d'écoulements pollués.

Au regard des caractéristiques actuelles de la nappe, l'incidence de l'infiltration des eaux pluviales du projet sera négligeable.

III.5. Prise en compte d'évènements pluvieux exceptionnels

Les ouvrages décrits ici sont dimensionnés sur la base de pluies de période de retour 30 ans. En cas d'évènements plus exceptionnels, les eaux déborderont par le biais d'une surverse naturelle vers les ouvrages de la tranche 1 puis vers le réseau de la commune. Dans ce cas-là, le réseau sera saturé et les écoulements se feront superficiellement avant de rejoindre le réseau hydrographique local comme le montre la carte suivante.

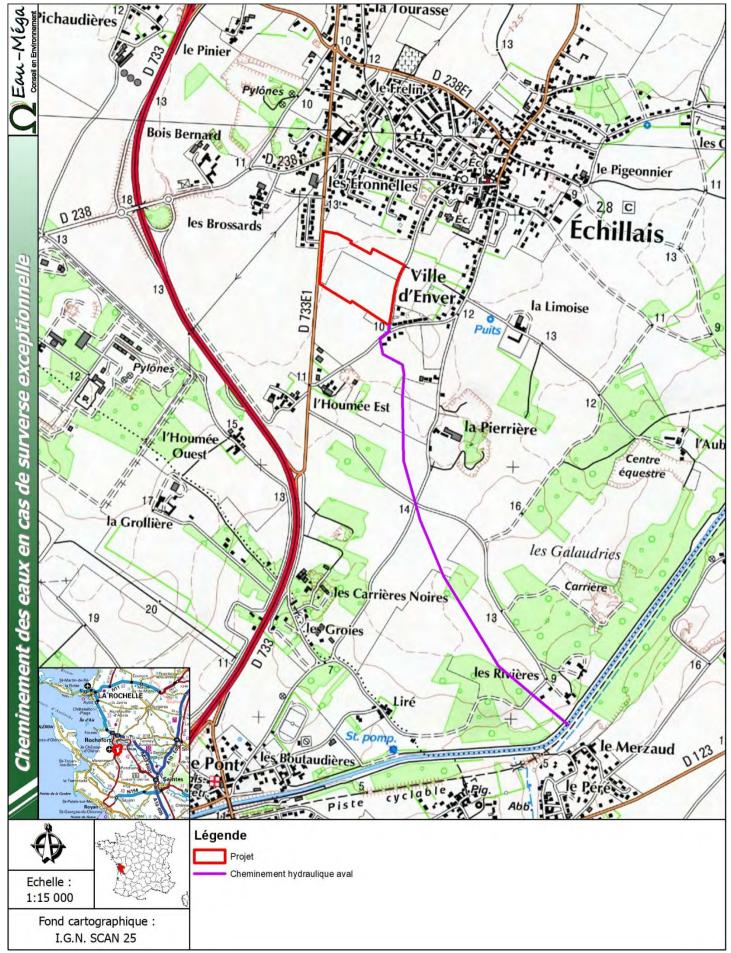
Dans le cas d'un évènement centennal, environ 273 l/s seront surversés de l'emprise du projet vers la rue du Champ Truchot, contre 131 l/s dans l'état actuel comme le montre le tableau ci-dessous :

Retour	État actuel	Après aménagement sans compensation globale	Après aménagement avec compensation
10 ans	171 l/s	989 l/s	30,2 l/s (débit de fuite)
30 ans	242 l/s	1 405 l/s	30,2 l/s (débit de fuite)
100 ans	341 l/s	1 979 l/s	604 l/s

Tableau 31 : estimations des débits rejetés vers l'aval en fonction de différentes périodes de retour

Ainsi, le projet induira une aggravation de près de 77 % (près de 263 l/s) des conditions d'écoulement des eaux pluviales lors de la pluie centennale puisque le débit surversé en aval sera supérieur à celui s'écoulant actuellement.

Toutefois, les écoulements se feront superficiellement vers le canal, guidés par les bordures de trottoir, les caniveaux puis sur les terres agricoles au Sud-Ouest du projet, limitant l'inondation d'habitations.



Carte 12 : cheminement des eaux en cas de surverse exceptionnelle

IV. Incidence du projet sur les sites Natura 2000

Il a été montré dans l'état initial qu'il existait un lien hydraulique entre le projet et les sites Natura 2000.

En fonctionnement « normal », le rejet sera traité naturellement par décantation dans les bassins et les noues juste avant le rejet au réseau.

En fonctionnement très exceptionnel, les eaux qui surverseront vers le milieu superficiel aval, puis, très en aval, vers les sites Natura 2000 seront des eaux très peu, voire pas, chargées en polluants. En effet, les sols auront été lessivés et nettoyés de leur masse polluante éventuelle par les premières eaux qui seront interceptées par les ouvrages. Les eaux de surverse seront donc des eaux de « second ruissellement », essentiellement chargées en fines naturelles qui pourraient provenir de l'érosion des sols.

Au final, le respect des préconisations développées dans le présent document, tant en phase de chantier qu'en phase exploitation permettra d'éviter toute incidence notable dommageable du projet sur les sites Natura 2000.

S.A.S. Eau-Méga - Conseil en environnement

V. Compatibilité du Projet avec le S.D.A.G.E. Adour-Garonne et du S.A.G.E. Charente

V.1. Compatibilité du projet avec le S.D.A.G.E. Adour-Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne adopté le 1^{er} décembre 2015 et couvre la période 2016-2021. Le S.D.A.G.E. Adour-Garonne a été élaboré afin de répondre aux préconisations de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000.

L'ensemble de ses objectifs vise l'obtention du bon état des eaux. Pour les eaux de surface, le bon état est obtenu lorsque l'état écologique (ou le potentiel écologique) et l'état chimique sont simultanément bons. Pour les eaux souterraines, le bon état est obtenu lorsque l'état quantitatif et l'état chimique sont simultanément bons.

Les orientations fondamentales et les dispositions prévues sont présentées dans le tableau suivant ainsi que les mesures prises pour respecter les objectifs le concernant (les objectifs du S.D.A.G.E. ne concernant pas le projet seront mentionnés NDC dans le tableau suivant).

OBJECTIFS DU S.D.A.G.E.

Application au projet

ORIENTATION A: CREER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SDAGE

OPTIMISER L'ORGANISATION DES MOYENS ET DES ACTEURS

Mobiliser les acteurs, favoriser leur organisation à la bonne échelle et assurer la gestion concertée de l'eau

- A1 Organiser les compétences à l'échelle des bassins versants pour le grand cycle de l'eau
- A2 Favoriser la bonne échelle dans l'émergence de maîtrises d'ouvrage
- A3 Faire émerger et élaborer les SAGE nécessaires d'ici 2021
- A4 Développer une approche inter-SAGE
- A5 Organiser une gestion transfrontalière
- A6 Intégrer les objectifs du SDAGE dans les schémas de massifs* et dans les chartes des parcs

Optimiser l'action de l'Etat et des financeurs publics et renforcer le caractère incitatif des outils financiers

- A7 Rechercher la synergie des moyens et promouvoir la contractualisation entre les acteurs sur les actions prioritaires
- A8 Adapter les aides publiques aux secteurs de montagne

Mieux communiquer, informer et former

- A9 Informer et sensibiliser le public
- A10 Former les élus, les cadres, les animateurs et les techniciens des collectivités territoriales

NDC

Statut Provisoire Communaute à Aggionneration de Nocher	or occur
<u>OBJECTIFS DU S.D.A.G.E.</u>	Application au projet
MIEUX CONNAITRE POUR MIEUX GERER	
 A11 Développer les connaissances dans le cadre du SNDE A12 Favoriser la consultation des données A13 Développer des outils de synthèse et de diffusion de l'information sur les eaux souterraines A14 Développer la recherche et l'innovation A15 Améliorer les connaissances pour atténuer l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques A16 Établir un plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin A17 Partager les savoirs et favoriser les transferts de connaissances scientifiques A18 Promouvoir la prospective territoriale A19 Intégrer des scénarios prospectifs dans les outils de gestion A20 Raisonner conjointement les politiques de l'eau et de l'énergie Évaluer l'efficacité des politiques de l'eau A21 Élaborer un tableau de bord du SDAGE et réaliser des bilans A22 Évaluer l'impact des politiques de l'eau A23 Assurer le suivi des SAGE et des contrats de rivière A24 Mettre en œuvre le programme de surveillance A25 Favoriser les réseaux locaux de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques 	NDC
DEVELOPPER L'ANALYSE ECONOMIQUE DANS LE SDAGE	
 Évaluer les enjeux économiques des programmes d'actions pour rechercher une meilleure efficacité et s'assurer de leur acceptabilité sociale A26 Rassembler et structurer les données économiques A27 Développer et promouvoir les méthodes d'analyse économique A28 Intégrer l'analyse économique dans la gestion locale de l'eau A29 Évaluer le coût d'objectifs environnementaux ambitieux A30 Prendre en compte les bénéfices environnementaux résultant de l'obtention du bon état des eaux A31 Évaluer les flux économiques liés à l'eau entre les usagers 	NDC
CONCILIER LES POLITIQUES DE L'EAU ET DE L'AMENAGEMENT D	U TERRITOIRE
 Partager la connaissance des enjeux environnementaux avec les acteurs de l'urbanisme A32 Consulter le plus en amont possible les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau A33 Susciter des échanges d'expériences pour favoriser une culture commune A34 Informer les acteurs de l'urbanisme des enjeux liés à l'eau Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans une perspective de changements globaux A35 Définir, en 2021, un objectif de compensation de l'imperméabilisation nouvelle des sols A36 Améliorer l'approche de la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructure A37 Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols et la gestion des eaux de pluie A38 Prendre en compte les coûts induits liés à l'eau dans les projets d'urbanisme 	NDC

	07. 000077
OBJECTIFS DU S.D.A.G.E.	Application au projet
A39 Identifier les solutions et les limites éventuelles de	
l'assainissement et de l'alimentation en eau potable en amont des	
projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire	
ORIENTATION B. REDUIRE LES POLLUTIONS AGIR SUR LES REJETS EN MACROPOLLUANTS ET MICROPOLLUAN	MTS
B1 Définir, d'ici 2021, les flux admissibles* (FA)	V/3
B2 Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale	
B3 Macropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou	
maintenir le bon état des eaux	Les dispositions prises pour la gestion des
B4 Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent	eaux pluviales limitent les pollutions dues
B5 Prendre en compte les dépenses de maintenance des	au ruissellement vers le milieu récepteur.
 équipements liés aux services de l'eau B6 Micropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou 	Las dispositions právuas pour la gastion
maintenir le bon état des eaux	des eaux usées permettront d'éviter les
B7 Réduire l'impact sur les milieux aquatiques des sites et sols	risques de pollution pour le milieu
pollués, y compris les sites orphelins	récepteur.
B8 Connaître et limiter l'impact des substances d'origine	
médicamenteuse et hormonale, des nouveaux polluants	
émergents* et des biocides	=
REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE ET ASSIMILEE	
Mieux connaître et communiquer pour mieux définir les stratégies d'actions dans le cadre d'une agriculture performante aux plans	
économique, social et environnemental	
B9 Renforcer la connaissance et l'accès à l'information	
 B10 Valoriser les résultats de la recherche 	
B11 Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de	
prévention	
 B12 Renforcer le suivi des phytosanitaires dans le milieu marin Promouvoir les bonnes pratiques respectueuses de la qualité des eaux 	
et des milieux :	
B13 Accompagner les programmes de sensibilisation	
B14 Réduire et améliorer l'utilisation d'intrants	
B15 Prendre en compte les enjeux locaux dans l'adaptation du	
renforcement du programme national au sein des programmes	
d'action régionaux • B16 Améliorer les pratiques et réduire l'usage des produits	
phytosanitaires	
 B17 Adopter des démarches d'utilisation raisonnée des produits 	
phytosanitaires en zone non agricole et préparer la transition vers	NDC
l'interdiction d'utilisation de ces produits dans les espaces publics	
B18 Valoriser les effluents d'élevage	
B19 Limiter le transfert d'éléments polluants B20 Litiliser des filières pérennes de régunération des produits	
 B20 Utiliser des filières pérennes de récupération des produits phytosanitaires non utilisables et des emballages vides 	
Cibler les actions de lutte en fonction des risques et des enjeux	
B21 Cibler les interventions publiques sur les enjeux prioritaires	
de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et contre	
l'érosion	
B22 Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques	
B23 Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des clauses environnementales	
quaine des eaux grace à des clauses environnementales	

Extension de la zone d'activités de l'Houmée - Échillais Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan

OBJECTIFS DU S.D.A.G.E.

Application au projet

PRESERVER ET RECONQUERIR LA QUALI**TE DE L'EAU POUR L'E**AU POTABLE ET LES ACTIVITES DE **LOISIRS LIEES A L'EA**U

Des eaux brutes conformes pour la production d'eau potable. Une priorité : protéger les ressources superficielles et souterraines pour les besoins futurs

- B24 Préserver les ressources stratégiques pour le futur*(ZPF)
- B25 Protéger les ressources alimentant les captages les plus
 menacés
- B26 Rationaliser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable
- B27 Surveiller la présence de substances cancérigènes mutagènes et reprotoxiques (CMR) et de résidus médicamenteux dans les eaux brutes et distribuées

Améliorer la qualité des ouvrages qui captent les eaux souterraines et prévenir les risques de contamination

- B28 Maitriser l'impact de la géothermie sur la qualité de l'eau
- B29 Réhabiliter les forages mettant en communication les eaux souterraines

Une eau de qualité satisfaisante pour les loisirs nautiques, la pêche à pied et le thermalisme

- B30 Maintenir et restaurer la qualité des eaux de baignade, dans un cadre concerté à l'échelle des bassins versants
- B31 Limiter les risques sanitaires encourus par les pratiquants de loisirs nautiques et de pêche à pied littorale
- B32 Inciter les usagers des zones de navigation de loisir et des ports de plaisance en eau douce à réduire leur pollution
- B33 Assurer la qualité des eaux minérales naturelles utilisées pour le thermalisme

Eaux de baignade et eaux destinées à l'eau potable : lutter contre la prolifération des cyanobactéries

 B34 Diagnostiquer et prévenir le développement des cyanobactéries Le projet sera raccordé à la station d'épuration de Soubise.

Les dispositions prises pour la gestion des eaux pluviales limitent les pollutions vers le milieu récepteur.

SUR LE LITTORAL, PRESERVER ET RECONQUERIR LA QUALITE DES EAUX DES ESTUAIRES ET DES LACS NATURELS

Concilier usages économiques et restauration des milieux aquatiques

- B35 Assurer la compatibilité entre le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) et le SDAGE
- B36 Sécuriser la pratique de la baignade
- B37 Préserver et améliorer la qualité des eaux dans les zones conchylicoles
- B38 Restaurer la qualité ichtyologique* du littoral
- B39 Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme
- B40 Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques

Mieux connaître et préserver les écosystèmes lacustres et littoraux afin de favoriser le bon fonctionnement et la biodiversité de ces milieux riches et diversifiés

- B41 Améliorer la connaissance des écosystèmes lacustres estuariens et côtiers
- B42 Prendre en compte les besoins en eaux douces des estuaires pour respecter les exigences de la vie biologique
- B43 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent

NDC

Statut Provisoire Communaute à Aggiorneration de Rocher	on Ocean
<u>OBJECTIFS DU S.D.A.G.E.</u>	<u>Application au projet</u>
ORIENTATION C : AMELIORER LA GESTION QUANTITATIVE	
MIEUX CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE POUR MIEUX GERER	
C1 Connaître le fonctionnement des nappes et des cours d'eau	NDC
 C2 Connaître les prélèvements réels GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU EN INTEGRANT LE 	L F CHANGEMENT CLIMATIONE
C3 Définitions des débits de référence	O'M WEEMENT GETWINTINGE
C4 Réviser les débits de référence	
 C5 Définir les bassins versants en déséquilibre quantitatif 	
C6 Réviser les zones de répartition* des eaux	
C7 Mobiliser les outils concertés de planification et de contractualisation	
C8 Établir un bilan de la mise en œuvre de la réforme des volumes	
prélevables	
C9 Gérer collectivement les prélèvements	
• C10 Restaurer l'équilibre quantitatif des masses d'eau souterraines	
C11 Limiter les risques d'intrusion saline et de dénoyage	
C12 Maitriser l'impact de la géothermie sur le plan quantitatif	NDC
C13 Prioriser les financements publics et généraliser la tarification	
incitative	
• C14 Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau	
 C15 Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable 	
et limiter l'impact de leurs prélèvements.	
C16 Optimiser les réserves hydroélectriques ou dédiées aux	
autres usages	
 C17 Solliciter les retenues hydroélectriques C18 Créer de nouvelles réserves d'eau 	
 C19 Anticiper les situations de crise 	
GERER LA CRISE	
C20 Gérer la crise	NDC
C21 Suivre les milieux aquatiques en période d'étiage	
ORIENTATION D : PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALI	TES DES MILIEUX AQUATIQUES
REDUIRE L'IMPACT DES AMENAGEMENTS ET DES ACTIVITES SUR	R LES MILIEUX AQUATIQUES
Concilier le développement de la production énergétique et les objectifs environnementaux du SDAGE	
D1 Équilibrer le développement de la production hydroélectrique	
et la préservation des milieux aquatiques	
• D2 Concilier l'exploitation des concessions hydroélectriques et les	
objectifs environnementaux des bassins versants	
D3 Communiquer sur les bilans écologiques du fonctionnement des centrales nucléaires	
 Gérer et réguler les débits en aval des ouvrages 	
 D4 Diagnostiquer et réduire l'impact des éclusées et variations 	
artificielles de débits	
D5 Fixation, réévaluation et ajustement du débit minimal* en aval	NDC
des ouvrages • D6 Analyser les régimes hydrologiques à l'échelle du bassin et	
actualiser les règlements d'eau	
Limiter les impacts des vidanges de retenues* et assurer un transport	
suffisant des sédiments	
D7 Préparer les vidanges en concertation P8 Amélierer les connaissances des cours d'agu à déficit	
D8 Améliorer les connaissances des cours d'eau à déficit sédimentaire	
 D9 Améliorer la gestion du stockage des matériaux dans les 	
retenues pour favoriser le transport naturel des sédiments des	
cours d'eau	

<u>OBJECTIFS DU S.D.A.G.E.</u>	Application au projet
Préserver et gérer les sédiments pour améliorer le fonctionnement des	
milieux aquatiques	
D10 Intégrer la préservation de la ressource en eau dans les	
schémas régionaux des carrières	
D11 Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien	
Identifier les territoires concernés par une forte densité de petits plans	
d'eau*, et réduire les impacts cumulés des plans d'eau	
• D12 Identifier les territoires impactés par une forte densité de	
petits plans d'eau	
D13 Connaître et gérer les plans d'eau existants en vue	
d'améliorer l'état des milieux aquatiques	
D14 Préserver les milieux à forts enjeux environnementaux de l'impact de la création de plan d'eau :	
D15 Eviter et réduire les impacts des nouveaux plans d'eau	
•	
GERER, ENTRETENIR ET RESTAURER LES COURS D'EAU, LA CON T	INUITE ECOLOGIQUE ET LE LITTORAL
Gérer durablement les cours d'eau en respectant la dynamique	
fluviale*, les équilibres écologiques et les fonctions naturelles	
D16 Établir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants	
 D17 Mettre en cohérence les autorisations administratives 	NDC
relatives aux travaux en cours d'eau et sur le trait de côte, et les	
aides publiques	
 D18 Gérer et réguler les espèces envahissantes 	
D19 Gérer les déchets flottants* et valoriser les bois flottants	
PRESERVER, RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	
• D20 Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique	
Prendre en compte les têtes de bassins versants et préserver celles en	
bon état	
D21 Améliorer la connaissance et la compréhension du	
fonctionnement des têtes de bassins	
 D22 Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassins et des « chevelus hydrographiques » 	
Intégrer la gestion piscicole et halieutique dans la gestion globale des	NDC
cours d'eau, des plans d'eau et des zones estuariennes et littorales	,,,,,,
D23 Prendre en compte les plans départementaux de gestion	
piscicole et les plans de gestion des poissons migrateurs	
D24 Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole	
d'eau douce en cohérence avec les objectifs de préservation des milieux définis par le SDAGE	
 D25 Concilier les programmes de restauration piscicole et les 	
enjeux sanitaires	
PRESERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET LA BIODIVE	ERSITE L IEE A L'EAU
Les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux du	
bassin Adour-Garonne	
 D26 Définir des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux 	
 D27 Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux 	
environnementaux	Les aménagements du projet n'induiront
D28 Initier des programmes de gestion ou de restauration des	aucun impact sur des zones humides
milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux	absentes du site.
D29 Préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces	
 D30 Adapter la gestion des milieux et des espèces 	
Préserver et restaurer les poissons grands migrateurs amphihalins,	
leurs habitats fonctionnels et la continuité écologique	

<u>OBJECTIFS DU S.D.A.G.E.</u>	<u>Application au projet</u>
D31 Identifier les axes à grands migrateurs amphihalins	
• D32 Mettre en œuvre les programmes de restauration et mesures	
de gestion des poissons migrateurs amphihalins	
D33 Pour les migrateurs amphihalins, préserver et restaurer la	
continuité écologique et interdire la construction de tout nouvel	
obstacle	
 D34 Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces 	
amphihalines	
D35 Favoriser la lutte contre le braconnage et adapter la gestion	
halieutique en milieu continental, est D36 Mettre en œuvre le plan	
national de restauration de l'esturgeon européen sur les bassins	
de la Garonne et de la Dordogne	
 D37 Préserver les habitats de l'esturgeon européen 	
Stopper la dégradation anthropique des zones humides et intégrer leur	
préservation dans les politiques publiquesD38 Cartographier les milieux humides	
D39 Sensibiliser et informer sur les fonctions des zones humides D40 Évitor réduire que à défeut companser l'attainte aux	
D40 Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fanctions des Janes hymides	
fonctions des zones humides	
D41 Évaluer la politique « zones humides »	
• D42 Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de	
préservation et de restauration des zones humides.	
D43 Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence	
avec les protections réglementaires	
Préservation des habitats fréquentés par les espèces remarquables	
menacées ou quasi-menacées du bassin	
• D44 Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides	
remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du	
bassin	
D45 Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitate dans les desuments de planification et mattre en gaure.	
habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre	
des mesures réglementaires de protection	
D46 Sensibiliser les acteurs et le public D47 Pontereur le vigilance pour certaines espèces.	
D47 Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement considere sur le bassin	
particulièrement sensibles sur le bassin	
REDUIRE LA VULNERABILITE ET LES ALEAS D'INONDATION	
Réduire la vulnérabilité et les aléas en combinant protection de	
l'existant et maitrise de l'aménagement et de l'occupation des sols	
D48 Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique	NDC
D49 Évaluer les impacts cumulés et les mesures de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins versants.	NDC
des projets sur le fonctionnement des bassins versants	
D50 Adapter les projets d'aménagement D51 Adapter les dispositifs aux aniques.	
D51 Adapter les dispositifs aux enjeux	

Tableau 32 : compatibilité du projet avec le S.D.A.G.E. Adour-Garonne

Au regard des problématiques évoquées notamment concernant les rejets urbains, toutes les mesures ont été prises afin de restituer vers le milieu naturel des eaux avec un niveau qualitatif conforme avec les objectifs de qualité retenus et avec un débit compatible avec le milieu récepteur et le S.D.A.G.E.

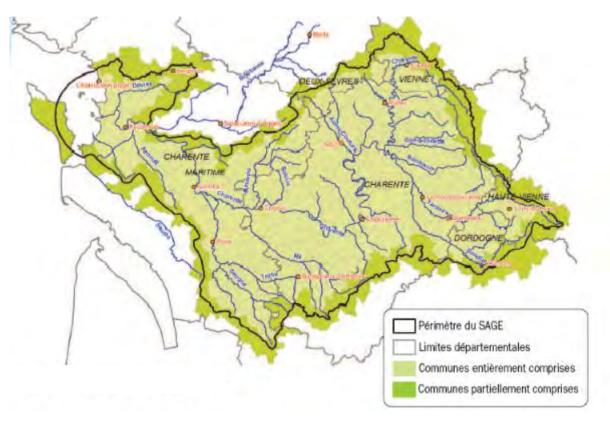
V.2. Compatibilité du projet avec le S.A.G.E. Charente

La commune est concernée par le SAGE Charente (SAGE 05019), actuellement en phase d'élaboration et dont la structure porteuse est l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Fleuve Charente et de ses affluents - EPTB Charente.

Les premiers enjeux définis sont :

- Réduire les pollutions d'origine agricole
- Restaurer et préserver la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques
- Retrouver un équilibre quantitatif de la ressource en période d'étiage
- Réduire durablement les risques d'inondation

Le projet est compatible avec les préconisations émises dans le cadre du SAGE Charente.



Carte 13 : périmètre proposé du SAGE Charente

VI. Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives

Le projet d'extension de la ZAC de l'Houmée s'implantera au sein d'une zone urbanisable prévue par les documents d'urbanisme de la commune d'Échillais.

Afin d'éviter tout risque quantitatif lié à un rejet hydraulique issu du projet sans gestion préalable, il a été choisi de réaliser des ouvrages de rétention et d'infiltration, visant à assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales des espaces publics du projet. S'est ainsi qu'au final, il a été retenu la réalisation de noues et de bassins d'étalement à ciel ouvert sur les accotements de la voie de desserte du projet et l'édiction de règles de gestion des eaux pluviales sur les parcelles privatives laissant le choix du mode de gestion selon la perméabilité locale des sols. En cas de non faisabilité d'ouvrages d'infiltration, des ouvrages de régulation à 3 l/s/ha devront alors être mis en place.

Enfin, afin de garantir une maîtrise qualitative des rejets vers l'aval du projet, un mélange terre-sable assurant une filtration efficace a été préconisé en fond d'ouvrage. Dans un contexte tel que celui d'une zone d'activités la mise en place d'appareils de type séparateurs à hydrocarbures peut s'imposer. Dans ce cas, ils seront mis en place sur domaine privatif selon le type d'activité amenée à s'implanter.

En cas d'événement exceptionnel, les ouvrages surverseront vers les bassins de la tranche 1 et ensuite vers la voirie située à l'Est du site.

S.A.S. Eau-Méga - Conseil en environnement

Piece V : Moyens de Surveillance et d'**E**ntretien des Reseaux et Équipements Lies aux Écoulements Pluviaux

Afin de préserver le milieu naturel, il est rappelé :

- l'interdiction de rejet d'eaux usées ou polluées dans les réseaux pluviaux,
- l'interdiction d'entreposer de la terre, des pulvérulents ou des matières dangereuses à proximité du réseau pluvial (y compris lors des chantiers d'aménagement)
- l'obligation d'entreposage des matières dangereuses sur des bacs de rétention convenablement dimensionnés (volume supérieur ou égal au volume stocké),
- l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires au droit ou à proximité des réseaux et ouvrages pluviaux.

La surveillance en phase de travaux :

Les entreprises retenues pour la réalisation des travaux seront tenues de fournir un plan de protection et de respect de l'environnement (P.P.R.E.) dont l'ampleur sera adaptée au projet et aux enjeux environnementaux locaux. Tous les moyens devront être prévus pour garantir le confinement et l'évacuation après traitement des effluents susceptibles de porter atteinte aux eaux souterraines et superficielles.

Des visites régulières du chantier (inopinées et programmées) permettront au maître d'ouvrage d'assurer un contrôle de son déroulement.

La surveillance et l'entretien en phase exploitation :

Afin de s'assurer de l'efficacité des ouvrages hydrauliques préconisés, un suivi et un entretien assidus seront nécessaires.

	Opérations à réaliser	Périodicités				
Ouvrages		1 fois / mois	2 fois / an	1 fois / an	1 fois / 5 ans	1 fois / 10 ans
Réseau canalisé	Hydrocurage				Χ	
Noues et bassins d'étalement	Fauche			Χ		

Tableau 33 : calendrier de maintenance des ouvrages pluviaux

L'exploitation et la maintenance de l'ensemble de ces dispositifs et ouvrages de gestion des eaux pluviales publiques seront assurées par le maître d'ouvrage.

PIECE VI: ELEMENTS GRAPHIQUES, PLANS OU Cartes Utiles a la Comprehension Des Pieces du Dossier

Lexique des Termes Techniques Employes dans le Document

Aquifère : Zone souterraine capable de contenir de l'eau du fait des propriétés physiques de la roche réservoir. On parle de système aquifère lorsque plusieurs nappes communiquent entre elles. Le système aquifère constitue donc l'ensemble du réservoir naturel (roche) et l'eau qu'il contient ou qui le traverse.

Bassin de rétention (B.R.) : Ouvrage hydraulique conçu pour recueillir, stocker temporairement et restituer les eaux de ruissellement avec un débit maîtrisé. Il peut s'agir d'une mare naturelle améliorée, d'une mare artificielle, d'une digue ou diguette de rétention, d'un micro barrage, d'une retenue collinaire, d'un lac artificiel, d'une structure artificielle enterrée...

Bassin d'orage : cf. Bassin de rétention.

Bassin d'étalement : cf. Bassin de rétention.

Bassin versant (B.V.) : Territoire drainé par des eaux souterraines ou superficielles qui se déversent dans un collecteur principal (cours d'eau, lac, réseau...) et délimité par une ligne de partage des eaux.

Coefficient de ruissellement (C) : Coefficient caractérisant la capacité d'un bassin versant à ruisseler défini comme le rapport entre la hauteur d'eau ruisselée et la hauteur d'eau précipitée.

Crue : Se caractérise par une augmentation du débit et l'élévation de la hauteur d'eau du cours d'eau. Elle se définit par sa genèse, sa fréquence, son volume, son débit de pointe et sa durée. On sépare les crues fluviales plutôt lentes et saisonnières, des crues dites torrentielles ou éclairs. Une crue n'est pas forcément débordante, donc encore moins synonyme d'inondation.

Débit : Volume d'eau (plus généralement de matière) qui traverse une section transversale par unité de temps. Il indique en partie la nature de l'écoulement car il varie en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse d'écoulement du cours d'eau. Il s'exprime en m³/s (ou en l/s). Selon l'application de la mesure, on peut calculer des débits particuliers : débit de pointe, débit solide, débit annuel, débit de base, débit spécifique...

Débit caractéristique 10 mois (D.C.10) : débit journalier dépassé en moyenne 10 mois par an.

Débit de fuite : Aussi appelé débit de vidange, dans le cas d'un bassin d'orage, d'étalement ou de rétention, il s'agit du débit régulé ou limité avec lequel l'ouvrage se vide par le biais d'une canalisation située en fond de radier. Dans le cas d'un bassin d'infiltration, il s'agit du débit avec lequel l'ouvrage se vide grâce à la capacité d'absorption du sol.

Débit spécifique : Mesure de l'écoulement moyen des précipitations au sein d'un bassin versant de cours d'eau. Il se définit comme étant le nombre de litres d'eau qui s'écoule en moyenne chaque seconde par kilomètre carré du bassin. Techniquement, il s'agit de la valeur du débit de ruissellement rapportée à la surface du bassin versant.

Durée de retour : (en hydrologie, on parle de période de retour) la probabilité d'un événement est une mesure de la vraisemblance de sa réalisation et elle est par convention comprise entre 0, lorsqu'il est impossible que l'évènement se produise et 1, lorsque sa réalisation est certaine. Si p est la probabilité que l'événement donné se produise au cours d'une année donnée, la durée de retour attachée à cet événement est défini comme l'inverse

de cette probabilité : T=1/p. La durée de retour n'est donc qu'une autre façon d'exprimer, sous une forme imagée, la probabilité d'un événement à un moment donné. Malgré son nom, il ne fait référence à aucune notion de régularité ou de périodicité et peut même s'appliquer à des évènements qui ne se sont pas produits et qui ne se produiront peut-être jamais à l'avenir. Ainsi une durée de retour de 10 ans correspond à une probabilité de réalisation d'un événement de 0,1 (10 %), un retour de 100 ans à une probabilité de 0,01 (1 %), etc.

Étiage: Période pendant laquelle le cours d'eau est au plus bas (période de basses eaux) avec un débit faible.

Exutoire : Point commun, le plus bas du réseau hydrographique ou du bassin versant (ou de ses sous unités), où s'évacuent les eaux soumises à un écoulement.

Fil d'eau : Partie la plus basse de l'intérieur d'une canalisation, d'un fossé, ou tout autre ouvrage hydraulique.

Fréquence : Moyenne de temps entre l'apparition de deux événements de même nature. La fréquence des précipitations est exprimée par le temps de retour.

Hauteur de précipitations : Quantité d'eau qui atteint le sol en un endroit et un pendant un temps donnés. On mesure l'épaisseur d'eau qui aurait alors recouvert en cet endroit une surface horizontale et bien dégagée si l'eau tombée n'avait subi ni infiltration, ni ruissellement, ni évaporation. La quantité mesurée s'exprime en millimètres (ou en centimètres).

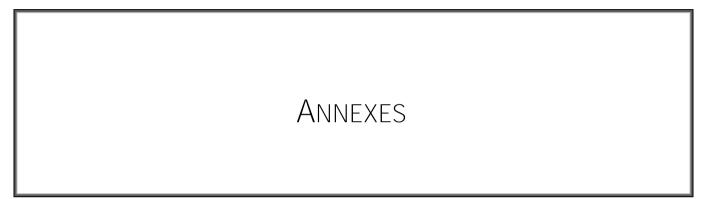
Infiltration : Processus physique progressif par lequel l'eau pénètre dans les sols et alimente les nappes sous l'effet de la gravité et des effets de pression.

Ligne de crête : Limite géographique désignant les points les plus hauts qui sépare les deux versants opposés d'une montagne. On s'en sert pour délimiter topographiquement (en surface) un bassin versant.

Ligne de partage des eaux : Limite géographique qui divise un territoire en un ou plusieurs bassins versants. De chaque côté de cette ligne, les eaux s'écoulent dans des directions différentes. Elle est proche mais pas confondue avec les lignes de crêtes car il arrive que des couches géologiques profondes et imperméables dirigent l'eau dans une vallée qui n'est pas celle délimitée par la ligne de crête.

Période de retour : cf. durée de retour.

Surverse : Ouvrage de trop-plein permettant un débordement dans la nature ou dans tout autre exutoire présent dans les bassins d'orage, les déversoirs d'orage...



Annexe 1 : Arrêté portant reconnaissance des réseaux d'eaux pluviales de la commune d'Échillais



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale des Territoires et de la Mer

Service de l'Eau, Biodiversité et Développement Durable

Unité Gestion des Impacts sur l'Eau

Référence : GIE 19-1074

Affaire suivie par :

lydia,martin-roumegas@charente-maritime.gouv.fr Tél: 05 16 49 61 72 - Fax: 05 16 49 64 00

Objet : Notification arrêté préfectoral

La Rochelle, le 6 septembre 2019

Communauté d'agglomération Rochefort Océan 3 avenue Maurice Chupin 17304 Rochefort Cédex

No		
1	6 SEP 2	619
PRES.	COM	10-1
V.P.	ECO	MOJASS
DGS	D.PROJ	PC/PLIE
DGA	AWENY.	JUR
RED.	FIN.	NUMER.
S.TECH.	X	GEMAPI
Autre :		
MAIRIES	MDE	

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral n°19EB-1477 portant reconnaissance d'antériorité des rejets d'eaux pluviales existant sur la commune de Echillais.

Copie de l'arrêté est également adressée à la mairie de la commune de Echillais pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ce document sera mis à la disposition du public sur le site de la préfecture de la Charente-Maritime durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent ou au moyen de l'application « Télérecours citoyen » (https://www.telerecours.fr/), conformément à l'article R.514-3-1 du Code de l'Environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

le Préfet et par délégation.

Le chef du service Eau, Biodiversité et Dévelb Inent Durable,

Kerine BONACINA

PJ: Arrêté préfectoral

Site Mangin - 89 avenue des Cordeliers - CS 80000 - 17018 La Rochelle cedex 1 - Téléphone 05 16 49 61 00 - Pax : 05.16.49.64.00



PRÉFECTURE de la CHARENTE-MARITIME ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°19-EB1477

PORTANT RECONNAISSANCE D'ANTERIORITE DES REJETS D'EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE D'ECHILLAIS AU TITRE DE L'ARTICLE R214-53 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le préfet de la CHARENTE-MARITIME Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 ;

Vu le Code de l'Environnement :

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté 17-1437 du 19 juillet 2017 modifié, portant délégation de signature de Monsieur Jean-Baptiste MILCAMPS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2019 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime ;

Vu le dépôt de la demande d'antériorité reçue le 29 novembre 2018, présentée par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan enregistrée sous le n°17-2018-00177 et relative aux rejets d'eaux pluviales de la commune de Echillais ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'agglomération Rochefort Océan a fourni les informations demandées dans l'article R.214-53 du code de l'environnement ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet de l'arrêté

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan— 3 rue Avenue Maurice Chupin— 17304 Rochefort cedex, ci-après nommée le pétitionnaire, est bénéficiaire de la reconnaissance d'antériorité de ses rejets d'eaux pluviales au titre de la loi sur l'eau, définie à l'article 2 ci-dessous, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté. Les ouvrages ou travaux, concernés par la présente reconnaissance d'antériorité relèvent de la rubrique suivante, telle que définie au tableau mentionné à l'article R.214-1 du code de l'environnement :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêté de prescriptions générales
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	Autorisation :	

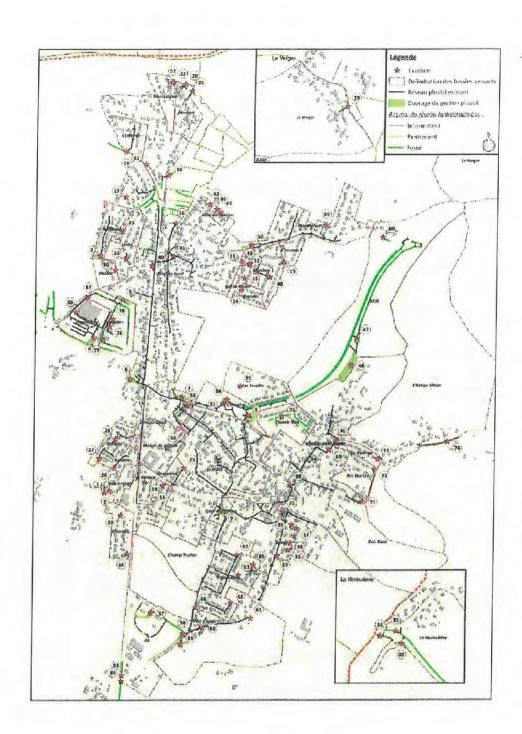
Nº exutoire	Bassin versent	Surface EV (ha)	Régime
1	Bois Bernard	0.80	
2	Bois Bernard	0.51	1
11	Chaumes 1	0.24	1
12	Chaumes 1	1.17	Déclaration
13	Chaumes 2	1.05	Déclaration
14	Brandes	0.91	1
15	Fiel du Moine	0.57	1
16	Echillais Nord	8.98	Déclaration
17	Echillais Nord	0.43	
18	Pont Levant	6.79	Déclaration
19	Charente	2.03	Declaration
23	Jardin		Déclaration
24	Cerisier	0.85	Déclaration
	Renardière		
26 28	Borderie	1.01	Déclaration
	Më tairie	1.34	Déclaration
29	La Verger	8.10	
30	La Noraudièra	0.24	Déclaration /
33	La Noraudière Brossards	1.16	Déclaration
34	Brossards	1.16	Déclaration
35	Bourg	0.41	Domer dison
36	Bourg	0.14	1
37	Bourg	0.20	1
38	Bourg	0.21	-
39	Bourg	0.05	1
40	Echillais Nord	10.26	Déclaration
41	Echillais Nord	7.09	Déclaration
42	Albe des Vreniers	0.14	/
43	Aliee des Vreniers	0.26	i
44	Alte des Vreniers	0.12	1
45	Monthérault	0.13	1
48	Chaumes 1	1.34	Déclaration
49	Chaumes 1	0.40	1
50	Pouline	1.20	Déclaration
53	R671	0.09	1
54	Maison de retraite	2.39	Déclaration
55	Castors	1.43	Déclaration
60	Ville d'Enver	0.29	1
61	Ville d'Enver	4.30	Déclaration
62	Marais du S	1.26	Déclaration
63	Marais du S	2.75	Déclaration
64	Marais du S	1.94	Déclaration
65	Marais du S	0.63	1
66	Champs Truchot	4.87	Déclaration
67	Bourg	0.02	1
66	Champs de l'Alouette	1.80	Déclaration
69	Champs de l'Alouette	8.30	Déclaration
70	Champs de l'Alouette	10.07	Déclaration
71	Bois Rond	8.93	Déclaration
72	Des Ouches	2.21	Déclaration
73	La Garenne	1.03	Déclaration
74	Champs Simon	40.83	Autorisation
75	Bourg	0.14	
77	Coquetiers	0.17	
78	Coquetiers	0.18	- !
79	Coquetiers	0.16	1
80	D238	0.70	1
82	Pont Levant	0.11	Oddoodoo
83	ZA ZA	1,42	Déclaration
\$4		1.61	Déclaration
85	Goélands	0.92	- 1
86	Intermarché	0.11	1

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêté de prescriptions générales
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D)	3 bassins de	

er that is	Eretatelin Weinsteint	Type d'ouvrage	Surace on seu (nr)	Vehicle Elin	diam'r linia
3	Goélands	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	480	320	1
4	Intermarché	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	840	2000	1
5	Coquetiers	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	610	300	1
6	Échillais Ouest	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	640	1150	1
7	Échillais Quest	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	770	600	1
8	Címe tière	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	1135	1450	Déclaration
9	Bourg / Le Frelin / Place de l'Europe	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	1000	1200	Déclaration
10	Monthérault	Bassin d'infiltration à cial ouvert	505	700	1
27	Métairie	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	200	70	1
32	La Noraudière	Noue d'infiltration	100	50	1
46	D238	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	3290	5000	Déclaration
47	D238	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	600	880	1
51	Cime tière	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	300	300	1
51	Cime tière	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	300	300	1
56	Cime tière	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	480	500	f
57	ZA	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	660	470	1
58	ZA	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	330	150	1
59	Ville d'Enver	Bassin d'infiltration à ciel ouvert	460	700	T.
76	Chemin Vert	Noue dinfiltration	560	100	1
81	Les Javelles	Noue d'infiltration		NC	1

Article 2 : Localisation des aménagements

Les bassins versants et rejets associés sont localisés sur la carte suivante et en annexe.



Article 3: Modifications

Toute modification apportée par le pétitionnaire à l'ouvrage, à l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'arménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage, et de nature à entraîner un changement notable, est portée, avant sa réalisation, à la connaissance du Préfet avec tous les éléments d'appréciation, conformément à l'article R.181-46 du code de l'environnement.

Article 4 : Déclaration des incidents ou accidents

Tout incident ou accident intéressant une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité, objet du présent arrêté, et de nature à porter atteinte à l'un des éléments énumérés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement, est déclaré dans les conditions fixées à l'article L. 211-5 du même code. Un rapport d'accident ou d'incident est transmis au Préfet par le pétitionnaire. Il précise notamment les circonstances et les causes de l'accident ou de l'incident, les effets sur l'eau, les milieux aquatiques et l'environnement en général, les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident ou un incident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou long terme.

Article 5 : Accès aux installations et exercice des missions de police

Les agents en charge de mission de contrôle au titre du code de l'environnement ont libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités relevant de la présente autorisation. Ils peuvent demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

Article 6 : Publication et information des tiers

En application de l'article R.181-44 du code de l'environnement :

- Une copie de la présente autorisation est déposée à la mairie de la commune d'implantation du projet visé à l'article 1^{er};
- Un extrait de la présente autorisation est affiché pendant une durée minimale d'un mois dans la commune d'implantation du projet visé à l'article 1^{er}. Un procès verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire;

La présente autorisation est publiée sur le site Internet de la préfecture de la Charente-Maritime qui a délivré l'acte, pendant une durée minimale de quatre mois.

Article 7 : Voies et délais de recours

- I Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent ou au moyen de l'application Télérecours (https://www.telerecours.fr/) en application de l'article R.181-50 du code de l'environnement :
- par le bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- par les tiers en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la dernière formalité accomplie.
- II.— La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours administratif de deux mois qui prolonge le délai de recours contentieux.
- Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu informé d'un tel recours.
- III Sans préjudice des délais et voies de recours mentionnés au I. et II., les tiers, peuvent déposer une réclamation auprès de l'autorité administrative compétente, à compter de la mise en service du projet mentionné à l'article 2, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans la présente autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement.

L'autorité compétente dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. À défaut, la réponse est réputée négative. Si elle estime que la réclamation est fondée, l'autorité compétente fixe des prescriptions complémentaires, dans les formes prévues à l'article R.181-45 du code de l'environnement. En cas de rejet implicite ou explicite, les intéressés disposent d'un délai de deux mois pour se pourvoir contre cette décision.

Article 8 : Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime, le Maire de la commune de Echillais, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

> À La Rochelle, le 0 5 SEP. 2019

Pour le Préfet et par délégation Le chef du service Eau, Biodiversité et Déve prement Durable,

Annexe : Carte des bassins versants et tableaux des caractéristiques des rejets

Annexe : Carte des bassins versants et tableaux des caractéristiques des rejets

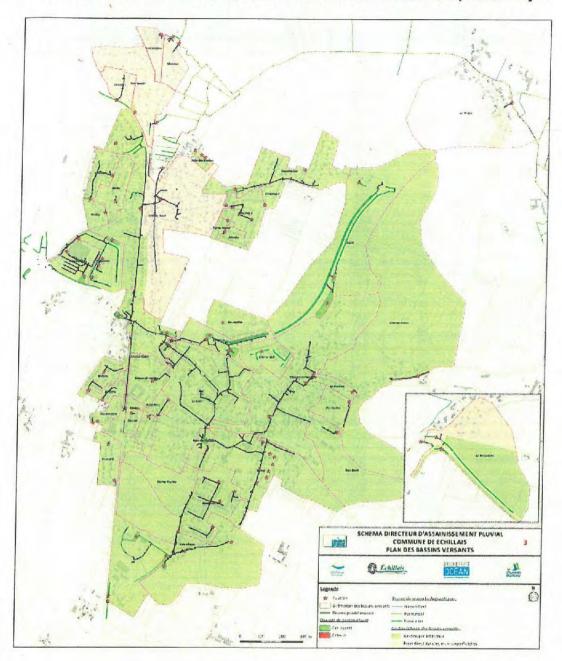


Tableau 1 : Caractéristiques des bassins versants par exutoire sur le Nord de la commune.

Surface coflectée par le

Rejet dans le milieu

17

40

16/41

15

3

85

4

86

23

32

31

31

30

21

20

10

45

82

18

50

22

52

Échillais Nord

Fiet du Moine

Goëlands

Intermar ché

Jardin

La Noraudière

Martrou

Monthérault

Pont Levant

Pouline

Transbordeur

0.43

10.26

16.07

0.57

1.12

0.92

2.64

0.11

2.78

1,10

0.09

0.15

8.10

1.54

0.68

7.26

0.13

0.11

6.79

1.20

0.45

1.34

Surface BV Rejet par infiltration Bassins versants Nº Exutoire réseau naturel en ha en ha en ha en % en % en % 0.26 0.02 0.00 0.02 100 43 0 Allée des 21 O 0.02 44 0.12 0.02 0.00 100 42 0.14 0.04 26 0.00 0 0.04 100 Brandes 14 0.91 0.09 10 0.00 0 0.09 100 0.33 0.33 100 0.00 Charente 19 2.03 16 0 22 0.00 0.05 100 11 0.24 0.05 0 Chaumes 1 12/48/49 3.15 0.32 10 0.00 0 0.32 100 Chaumes 2 1.05 0.15 14 0.00 0 0.15 100 13 0.08 0.00 0.08 100 78 0.18 43 0 77 0.17 0.14 84 0.00 0 0.14 100 0.16 38 0.00 0.06 **Coquetiers** 79 0.06 0 100 21 0 3,34 0.00 0.69 100 5 0.69 87 0.01 0.01 100 0.00 0 0.01 100 80 0.70 0.14 19 0.00 0 0.14 100 0238 0 0.51 46 9.02 0.51 6 0.00 100 47 10.30 0.59 6 0.00 0 0.59 100

16

15

14

10

19

16

74

62

12

36

63

50

6

9

26

11

28

15

12

8

19

6

0.00

0.00

2.21

0.00

0.00

0.00

0.00

0.00

0.00

0.00

0.06

0.08

0.48

0.14

0.17

0.00

0.00

0.00

0.78

0.00

0.09

0.08

0

0

100

0

0

0

0

0

0

0

100

100

100

100

100

0

0

0

100

0

100

100

0.07

1.57

0.00

0.06

0.21

0.15

1.95

0.07

0.32

0.39

0.00

0.00

0.00

0.00

0.00

0.82

0.04

0.02

0.00

0.10

0.00

0.00

100

100

0

100

100

100

100

100

100

100

0

0

0

0

0

100

100

100

0 100

0

0

0.07

1.57

2.21

0.06

0.21

0.15

1.95

0.07

0.32

0.39

0.06

0.08

0.48

0.14

0.17

0.82

0.04

0.02

0.78

0.10

0.09

0.08

	Caractéristiques	Surface	Surface colle	ctée par le	Rejet	dans le	Re	et par
Bassins versants	Nº Exutoire	en he	résea			naturel		tration
	1	0.80	en ha 0.09	en %	en ha	en %	en ha	en '
Bois Bernard	2	0.51		11	0.00	0	0.09	100
Bois Rond	71	8.93	0.07	13	0.00	0	0.07	100
Borderie	26	1.01	0.46	5	0.00	0	0.46	100
DOI GO IC	67	0.02	0.10	10	0.00	0	0.10	100
	75	0.02		58	0.00	0	0.01	100
	34	0.14	0.05	37 10	0.00	0	0.05	100
	35	0.14	0.03	19	0.00	0	0.04	100
Bourg	38	0.14	27.00			0	0.03	100
Dourg	37	0.20	0.03	13	0.00	0	0.03	100
	39	0.20			0.00	0	0.03	100
	9	11.40	0.01	27	0.00	0	0.01	100
	9		1.65	15	0.00	0	1.65	100
	9	1.20	0.08	7	0.00	0	0.08	100
Place de l'Europe	9	0.20	0.16	78	0.00	0	0.16	100
Le Frelin	9	0.14	0.11	82	0.00	0	0.11	100
Le Freiin	33	17.45	2.79	16	0.00	0	2.79	100
Brossards	34	1.16	0.18	16	0.00	0	0.18	100
Castors	55	1.20	0.17	14	0.00	0	0.17	100
Cerisier			0.22	15	0.00	0	0.22	100
Champ Truchot	24 66	0.85	0.11	13	0.00	Q	0.11	100
Champ Truchot	68	4.87	0.14	3	0.00	0	0.14	100
hamps de l'Alouette		1.80	0.53	29	0.00	0	0.53	100
namps de l'Alouette	69 70	8.30	1.08	13	0.00	0	1.08	100
Champs Simon	74	10.07 40.83	0.72	7	0.00	0	0.72	100
Chemin Vert	76		0.67	2	0.00	0	0.67	100
Chemin ver	51	3.10	0.30	10	0.00	0	0.30	100
	51	0.38	0.22	19	0.00	0	0.22	100
Cimetière	8		0.14	36	0.00	0	0.14	100
	56	0.28	0.15	52	0.00	0	0.15	100
Des Quches		1.05	0.41	39	0.00	0	0.41	100
Echilais Ouest	72	2.21	0.22	10	0.00	0	0.22	100
The second secon	6/7	7.12	1.95	27	0.00	0	1.95	100
La Garenne	73	1.03	0.08	8	0.00	0	0.08	100
Le Verger Les Javelles	29	1.34	0.15	11	0.15	100	0.00	0
Les Javenes	62	3.52	0.35	10	0.00	0	0.35	100
-	65	1.26	0.28	22	0.00	0	0.28	100
Marais du S	63	0.63	0.10	16	0.00	0	0.10	100
	64	2.68	0.44	16	0.00	0	0.44	100
		2.01	0.31	16	0.00	0	0,31	100
Métairie	28	0.99	0.19	19	0.00	0	0.19	100
R871	27	1.06	0.18	17	0.00	0	0.18	100
Renardière	53 25	0.09	0.07	79	0.00	0	0.07	100
nenargiere		1.31	0.19	14	0.00	0	0.19	100
Ville d'Enver	61	4.39	0.07	2	0.00	0	0.07	100
- 544	59	12.18	0.48	4	0.00	0	0.48	100
74	83	1.42	0.36	25	0.00	0	0.36	100
ZA	84	1.61	0.08	5	0.00	0	0.08	100
	57/58	3.90	0.89	23	0.00	0	0.89	100

Annexe 2 : Attestation d'entretien des ouvrages pluviaux

M. Le Directeur de la DDTM 17 87, avenue des Cordeliers 17000 La Rochelle

Objet : Extension de la zone d'activités de « l'Houmée » Dossier suivi pour la DDTM 17 par : M. Thierry Abgrall

Monsieur Le Directeur,

Nous soussigné M. Hervé BLANCHÉ, Président de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan, pétitionnaire du document d'incidence élaboré dans le cadre de l'affaire citée en objet, nous engageons à assurer la réalisation, l'entretien et la maintenance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux pluviales tel que prévues dans le document d'incidence.

Aussi, pour mémoire, conformément au document d'incidence établi au titre de l'article R-214 du Code de l'environnement, le programme d'entretien du système de collecte et de traitement des eaux pluviales sera le suivant:

La surveillance en phase de travaux :

Les entreprises retenues pour la réalisation des travaux seront tenues de fournir un plan de protection et de respect de l'environnement (P.P.R.E.) dont l'ampleur sera adaptée au projet et aux enjeux environnementaux locaux. Tous les moyens devront être prévus pour garantir le confinement et l'évacuation après traitement des effluents susceptibles de porter atteinte aux eaux souterraines et superficielles.

Des visites régulières du chantier (inopinées et programmées) permettront au maître d'ouvrage d'assurer un contrôle de son déroulement.

La surveillance et l'entretien en phase exploitation :

Afin de s'assurer de l'efficacité des ouvrages hydrauliques préconisés, un suivi et un entretien assidus seront nécessaires.

	Opárations à	Périodicités						
Ouvrages	Opérations à réaliser	1 fois	2 fois	1 fois	1 fois	1 fois		
	reanser	/ mois	/ an	/ an	/5 ans	/ 10 ans		
Réseau canalisé	Hydrocurage				X			
Noues et bassins d'étalement	Fauche			Χ				

En outre, afin de préserver le milieu naturel, il sera rappelé aux maîtres d'œuvres ainsi qu'aux futurs propriétaires des différents lots :

- l'interdiction de rejet d'eaux usées ou polluées dans les réseaux pluviaux,
- l'interdiction d'entreposer de la terre, des pulvérulents ou des matières dangereuses à proximité du réseau pluvial (y compris lors des chantiers d'aménagement)

- l'obligation d'entreposage des matières dangereuses sur des bacs de rétention convenablement dimensionnés,
- l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires au droit ou à proximité des réseaux et ouvrages pluviaux.

L'exploitation et la maintenance de l'ensemble de ces dispositifs et ouvrages de gestion des eaux pluviales publiques sera assurée par la collectivité.

Enfin, nous nous engageons à informer les services de la Police de l'Eau de la D.D.T.M. de la Charente-Maritime du démarrage du chantier de réalisation du projet ainsi que lors de la création des ouvrages de gestion hydraulique.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

M. Hervé BLANCHÉ

Président de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan

Annexe 3 : Étude de sols – B.E. Fondasol et GINGER CEBTP (ex-Josensi Consultant)



Commune d'Echillais

Z.A de l'Houmée Construction sur la plaine du Frelin

ETUDE PRELIMINAIRE DE FAISABILITE GEOTECHNIQUE GO-G11

r\$= − ×\$

DOSSIER ETT.050183

FTQ 232-B

Eysines, le 25 octobre 2005

AFF	AIRE N°	Е Т	T 0	5 0 1 8	3 3	P	PIEČE N° 1
Е		2					
D							
С							
В							
A	25/10/05	S.BOUDOT	SP.	F.BRUNELLO	(3)	19	PREMIERE DIFFUSION
DICE	DATE	NOM ETABLI PA	VISA	NOM VERIFIE PA	VISA	Nb de PAGES	MODIFICATIONS - OBSERVATIONS

ces FONDASOL Technique Région Sud Ouest :

BIARRITZ : 23, rue de la Négresse - 64200 BIARRITZ - Tél. 05 59 42 12 85 - Fax 95 59 57 99 28 - E-mail : biarritz@fondasol.fr BORDEAUX : 94, avenue de Picot - 33320 EYSINES CEDEX - Tél. 05 56 28 38 93 - Fax 05 56 28 43 45 - E-mail : bordeaux@fondasol.fr TOULOUSE : 23, rue Pierre de Coubertin - 31140 SAINT ALBAN - Tél. 05 62 75 10 79 - Fax 05 61 70 94 46

Agence certifiée : TOULOUSE : 23, rue Pierre de Coubertin - 31140 SAINT ALBAN - Tél. 05 62 75 10 79 - Fax 05 61 70 94 46

2/19

FEUILLE DE MISE A JOUR

REV	1	1			_					FTQ.233-	A
REV	A	В	С	D	E	REV	Α	В	C	D	
PAGE		"	"		1	PAGE	и	B		D	E
1	X					51					
2	X					52					
3	X					53					-
4	Х					54					
5	Х					55					
6	X					56					
7	Х					57					
8	X					58					
9	Х					59					
10	Х					60					
11	X					61					
12	х					62					_
13	Х					63					-
14	X					64					_
15	X					65					
16	X					66	\neg				
17	Х					67					
18	X					68					
19	X					69					
20						70					
21						71	7		_		_
22						72					
23						73					_
24						74				_	-
25						75					_
26						76					
27						77	-			-	_
28						78		-			-
29						79				_	-
30						80	\neg		-	-	_
31						81				\neg	
32						82	_	_	_	-	
33						83			-	_	-
34						84					-
35						85				\rightarrow	_
36						86					
37						87			-		
38						88		_	-		
39						89		-	_	-	_
40						90	\dashv	_	-	-	
41						91	+	_		_	_
42						92	+		_	-	
43						93	+			+	_
44						94	+	-	-	-	-
45					1	95	-		-	-	-
46						96	+	-	_	-	
47						97	+			_	_
48						98	+		+		
49						99	+		+		-
50					_	100	-	-	+	-	_

3/19

SOMMAIRE

1.	Défin	nition de la mission	. 4
2.	Anal	yse géotechnique du site / renseignements généraux	.5
	2.1	Contexte géologique et hydrogéologique	5
	2.2	Caractéristiques du projet	6
3.	Résu	ltats des investigations	.6
	3.1	Sondages à la pelle mécanique	. 6
	3.2	Niveaux d'eau	7
	3.3	Identification des sols en référence au GTR 92	7
4.	Appli	cation au projet	8
	4.1	Voiries, parking, dallages	8
	4.2	Fondations des bâtiments	9

Annexes

Définitions des missions géotechniques Plan de situation Plan d'implantation des sondages Coupes des sondages à la pelle Résultats laboratoire

DIFFUSION

1 exemplaire à :

Communauté d'agglomération pays Rochefortais

1 reproductible

Service technique

10 rue du Docteur Pelletier 17304 ROCHEFORT Cedex

A l'attention de M.TURLURE

4/19

1. Définition de la mission

A la demande du de la communauté d'agglomération du Pays Rochefortais (acceptation le 20/09/05 de notre devis n°AB.05.09.08), le bureau d'étude Fondasol, a réalisé une étude préliminaire de faisabilité géotechnique en vue de l'aménagement de la Z.A de l'Houmée sur la commune d'Echillais (17) (conféré plan de situation et plan cadastral ci joint).

Notre mission est de type G0-G11 conformément à la classification des missions géotechniques, à leur enchaînement (norme NFP 94-500) et aux conditions générales d'exploitation des rapports géotechniques joint en annexe.

Ce rapport présente une approche qualitative le contexte géologique et hydrogéologique du site ainsi que les résultats et l'interprétation des sondages et essais réalisés dans le but de déterminer les principes généraux de construction des ouvrages géotechniques pour les futurs bâtiments.

- ⇒ Documents en notre possession transmis lors de la consultation :
 - * Un plan de situation,
 - * Un plan de cadastral.
- ⇒ Programme d'investigation :
 - 10 sondages à la pelle notés PM1 à PM6,
 - · Des essais en laboratoire.

5/19

2. Analyse géotechnique du site / renseignements généraux

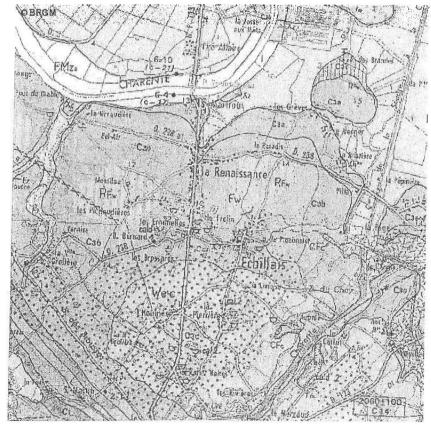
2.1 Contexte géologique et hydrogéologique

La zone concernée par le projet se situe sur la commune d'Echillais (17).

D'après la carte géologique au 1/50 000éme de Saint-Agnant, le projet se situe dans les formations du Turonien moyen et supérieur et sont constituées de calcaires,

Un complexe post éocène comprenant des argiles marbrées à silex issues de l'altération du crétacé supérieur, sables argileux, sables éoliens limoneux recouvrent ces calcaires sur une épaisseur généralement inférieure à 1m dans cette zone.

Du point de vue hydrogéologique, le BRGM indique que le Turonien ne constitue pas un aquifère très actif. Cependant, les sols de surfaces peuvent être le siège de micro nappes temporaires à la faveur d'épisode pluvieux importants pouvant s'accumuler dans des dépressions naturelles ou artificielles.



6/19

Le projet se trouve en zone de sismicité très faible, mais non négligeable, 1a.

D'après le BRGM les deux sondages réalisés à proximité du projet donnent les coupes suivantes :

Numéro	National	:0682	2X002	3/14
TIMETICE	TIMETATIVE	. VUO.	4/1/1/1/4	.7/ F

0 m	1 m	TERRE VEGETALE ET ARGILE	IMPRECIS
1 m	5 m	CALCAIRE	TURONIEN
5 m	9 m	SABLE	TURONIEN
9 m	23 m	CALCAIRE	TURONIEN

Numéro National:06822X0061/F

0 m 22 m CALCAIRE TURONIEN-MOYEN

2.2 Caractéristiques du projet

Nous disposons, à ce stade, que d'un plan de situation, d'un plan cadastral avec l'implantation des sondages transmis lors de la consultation.

La surface au sol du terrain et d'environ 54000 m² pour la phase 1 et 25000m² pour la phase 2. La parcelle cultivée est pratiquement plate

Le programme bâti ne nous a pas été communiqué.

3. Résultats des investigations

3.1 Sondages à la pelle mécanique

Dix sondages à la pelle mécanique ont été réalisés le 10/10/05, avec prélèvements d'échantillons et identifications au laboratoire. Ils ont été menés jusqu'au refus, en moyenne entre 0.6m à 2.5m de profondeur. Ils ont été placés par le client sur le plan joint en annexe.

Les coupes de ces sondages sont également jointes en annexes.

L'ensemble de ces sondages a montré la présence de calcaires compacts et argiles rouges.

Nous pouvons synthétiser les coupes :

PHASE 1:

a) PM3, PM5 composés:

7/19

- Limons terreux bruns clairs avec blocs calcaires jusqu'à environ 0.3m
- Des calcaires compacts menant rapidement au refus (0.5m)

b) PM4 et PM6:

- Limons terreux bruns clairs jusqu'à environ 0.7m
- Une mince couche d'argile rouge (0.2m)
- Des calcaires avec des blocs en tête puis compacts menant au refus entre 1.3m et 1.5m

c) PM1, PM2 et PM7, PM8

- Limons terreux bruns clairs jusqu'à environ 0.6m à 0.8m
- Des argiles rouges (entre 0.6m et 1.5m d'épaisseur)
- Des calcaires avec des blocs en tête puis compacts menant au refus entre 1.5m et 2.5m

PHASE 2:

d) PM9, PM10 composés:

- Limons terreux bruns clairs avec blocs calcaires jusqu'à environ 0.3m
- Des calcaires compacts menant rapidement au refus (0.5m)

3.2 Niveaux d'eau

Du point de vue hydrogéologique, nous n'avons pas rencontré d'arrivées d'eau ni de niveaux d'eau dans les sondages réalisés jusqu'à 2.4 m de profondeur.

3.3 Identification des sols en référence au GTR 92

Les identifications portent sur les matériaux prélevés le 10/10/05.

Les PV d'essais laboratoire sont joints en annexe.

Tableau récapitulatif:

		W%	VBS	IP	IPI	MDE	GTR
PM1 (0.8m – 1.5m) PM8 (0.6m – 1.1m)	Argile rouge	29.5%		29			A3
PM2 (0.6m -2.1m) PM7 (0.6m -1.2m)	Argile rouge	22.9%			15		A2/A3m à s
PM4 (0m - 0.75m)	Limon brun	8.7%	1.26				A1
PM7 PM9	Calcaire					47	R22

8/19

Les formations identifiées sont des matériaux rocheux R22 et des argiles de classe A3, selon le GTR 2000.

La mesure de l'Indice Portant Immédiat (IPI) des argiles indique que les matériaux étaient à l'état hydrique moyen à sec lors des sondages de bonne portance au moment des sondages.

4. Application au projet

4.1 Voiries, parking, dallages

Les matériaux rencontrés seront majoritairement des calcaires R22, évolutifs sous l'action mécanique des engins de chantier. En effet, ce type de calcaire a une bonne portance à court terme, mais leur friabilité peut conduire, par attrition ou désagrégation, à la formation de fines pouvant conférer à l'ensemble du matériau un comportement sensible à l'eau sous circulation des engins. La PST nourra également être constituée d'argiles rouges.

Afin d'homogénéiser la structure de la plate forme, nous partirons sur l'hypothèse - d'un couple PST3/AR1 à PST2/AR1.

Le couple envisagé ci-dessus, satisfait à court terme les exigences requises pour la plate forme, cependant une couche de forme est indispensable après réalisation des mesures de drainage. On veillera à un assainissement efficace du chantier (dévers, fossés, etc...) et du projet.

Pour un objectif E_{V2}>50 MPa, kw> 50 MPa/m et E_{V2}/E_{V1}<2 on prévoira après purge de la totalité de la terre végétale: la mise en œuvre de 40 cm minimum de matériaux granulaires insensibles à l'eau (type concassé D31 ou R21, par exemple), cette épaisseur devra être majorée en présence d'une arase en argile

Les critères de réception de la plate forme seront vérifiés par des essais à la plaque.

9/19

4.2 Fondations des bâtiments

Compte tenu des résultats de la campagne de reconnaissance, des fondations superficielles de types semelles pourront être envisagées, ancrées dans le calcaire franc en place.

En fonction de la profondeur du toit du substratum, des fondations semi-profondes (puits) pourraient être nécessaire (voisinage de PM2)

Compte tenu de la dimension de la parcelle et du nombre de sondages réalisés, des approfondissements locaux (présence d'argiles rouges ou hétérogénéités non décelées) ou tout autre adaptation des fondations pourront être nécessaires.

La réalisation d'une étude spécifique avec sondages pressiométriques sera nécessaire au dimensionnement des fondations des bâtiments à construire

FONDASOL reste à la disposition des intervenants pour tout complément d'information sur notre étude.

L'ingénieur, chargée de l'étude,

S.BOUDOT

10/19

ANNEXES

UNION SYNDICALE GEOTECHNIOUE

CLASSIFICATION DES MISSIONS GEOTECHNIQUES TYPES

(Name NE P 94-500)

и L'enchaînement des missions géotechniques suit les phases d'élaboration du projet. Les missions G 1, G 2, G 3, G 4 doivent être réalisées successivement.

z Une mission géotechnique ne peut contenir qu'une partie d'une mission géotechnique type qu'après accord explicite entre le client et le géotechnicien.

G O EXECUTION DE SONDAGES, ESSAIS ET MESURES GEOTECHNIQUES

- Exécuter les sondages, essais et mesures en place ou en laboratoire selon un programme défini dans les missions de type G1aG5:
- Fournir un compte rendu factuel donnant la coupe des sondages, les procès-verbaux d'essais et les résultats des mesures.

Cette mission d'exécution exclut toute activité d'étude ou de conseil ainsi que toute forme d'interprétation.

G 1 ETUDE DE FAISABILITE GEOTECHNIQUE

Ces missions G 1 excluent toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages qui entre dans le cadre exclusif d'une mission d'étude de projet géotechnique G 2.

G 11 Etude préliminaire de faisabilité géotechnique

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et préciser l'existence d'avoisinants ;
- Définir si nécessaire une mission G 0 préliminaire, en assurer le sulvi et l'exploitation des résultats ; Foumir un rapport d'étude préliminaire de faisabilité géotechnique avec certains principes généraux d'adaptation de l'ouvrage au terrain, mais sans aucun élément de prédimensionnement,

Cette mission G 11 doit être suivie d'une mission G 12 pour définir les hypothèses géotechniques nécessaires à l'établissement du projet.

G 12 Etude de faisabilité des ouvrages géotechniques (après une mission G 11)

Phase 1 - Définir une mission G 0 détaillée, en assurer le suivi et l'exploitation des résultats ;

- Fournir un rapport d'étude géotechnique donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte pour la justification du projet, et les principes généraux de construction des ouvrages géotechniques (notamment terrassements, soutènements, fondations, risque de déformation des terrains, dispositions générales vis-à-vis des nappes et avoisinants).
- Présenter des exemples de prédimensionnement de quelques ouvrages géotechniques types envisagés (notamment ; soutenements, fondations, amélioration des sols). Cette étude sera reprise et détaillée lors de l'étude de projet géotechnique (mission G 2).

G 2 ETUDE DE PROJET GEOTECHNIQUE

Cette étude spécifique doit être prévue et intégrée dans le cadre de la mission de maîtrise d'oeuvre.

- Phase 1 Définir si nécessaire une mission G 0 spécifique, en assurer le suivi et l'exploitation des résultats;
 Fournir les notes techniques donnant les méthodes d'exécution retenues pour les ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, fondations, dispositions spécifiques vis-à-vis des nappes et avoisinants), avec quelques notes de calcul de dimensionnement, une estimation des quantités, délais et coûts d'exécution de ces ouvrages géotechniques.
- Phase 2 Etablir les documents nécessaires à la consultation des entreprises pour l'exécution des ouvrages géotechniques (plans, notices techniques, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel);
 - Assister le client pour la sélection des entreprises et l'analyse technique des offres.

G 3 ETUDE GEOTECHNIQUE D'EXECUTION

- Définir si nécessaire une mission G 0 complémentaire, en assurer le suivi et l'exploitation des résultats;
 Etudier dans le détail les ouvrages géotechniques: notamment validation des hypothèses géotechniques, définition et dimensionnement (calculs, justificatifs), méthodes et conditions d'exécution (phasages, suivi, contrôle).

Pour assurer la maîtrise des incertitudes et aléas géotechniques en cours d'exécution, les missions G 2 et G 3 doivent être suivies d'une mission de suivi géotechnique d'exécution G 4.

G 4 SUIVI GEOTECHNIQUE D'EXECUTION

- Suivre et adapter si nécessaire l'exécution des ouvrages géotechniques, avec définition d'un programme d'auscuitation et des valeurs seuils correspondantes, analyse et synthèse périodique des résultats des mesures ;
- Définir si nécessaire une mission G 0 complémentaire, en assurer le suivi et l'exploitation des résultats ;
- Participer à l'établissement du dossier de fin de travaux et des recommandations de maintenance des ouvrages

G 5 DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE

L'objet d'une mission G 5 est strictement limitatif : il ne porte pas sur la totalité du projet ou de l'ouvrage.

G 51 Avant, pendant ou après construction d'un ouvrage sans sinistre

Définir si nécessaire une mission G 0 spécifique, en assurer le suivi et l'exploitation des résultats : Etudier de façon approfondie un élément géotechnique spécifique (notamment soutènement, rabattement) sur la base des données géotechniques fournies par une mission G 12, G 2 G 3 ou G4, et validées dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans les autres domaines géotechniques de l'ouvrage;

G 52 Sur un ouvrage avec sinistre

- Définir une mission G 0 spécifique, en assurer le suivi et l'exploitation des résultats ;
- Rechercher les causes du sinistre constaté, donner une première approche des remèdes envisageables.

Une étude de projet géotechnique G 2 doit être réalisée ultérieurement.

Voir le schéma d'enchaînement des missions géotechniques en page suivante

12/19

UNION SYNDICALE GEOTECHNIQUE

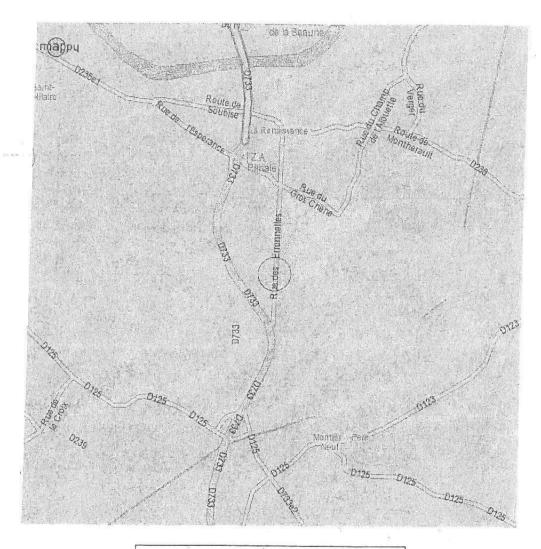
SCHEMA D'ENCHAINEMENT DES MISSIONS GEOTECHNIQUES (Norme NF P 94-500)

Etapes de réalisation MISSIONS GEOTECHNIQUES de l'ouvrage Exécution Etude ou suivi de sondages, Diagnostic des ouvrages essais et géotechnique géotechniques mesures géotechniques G11 G_0 Etude préliminaire Etudes préliminaire si G_{51} de faisabilité préliminaire nécessaire (1) géotechnique S G₁₂ Etude de faisabilité G_1 G_5 G₀ G_0 détaillée géotechnique indispensable (1) G_{51} Avant Phase 1 **Projet** Phase 2 Etude de projet géotechnique **Projet** Go complémentaire Assistance G_2 si nécessaire (1) Phase 1 G_{51} Contrat Phase 2 Travaux Etude géotechnique G_3 G_{51} d'exécution Go complémentaire Execution si nécessaire Suivi géotechnique G_4 G_{52} d'exécution Go spécifique si nécessaire (1) G₅₁: sans **OUVRAGE** sinistre **EXISTANT** G₀ spécifique (1) G₅₂ : avec sinistre

(1) : à définir par le géotechnicien chargé de la mission

FONDASOL

13/19



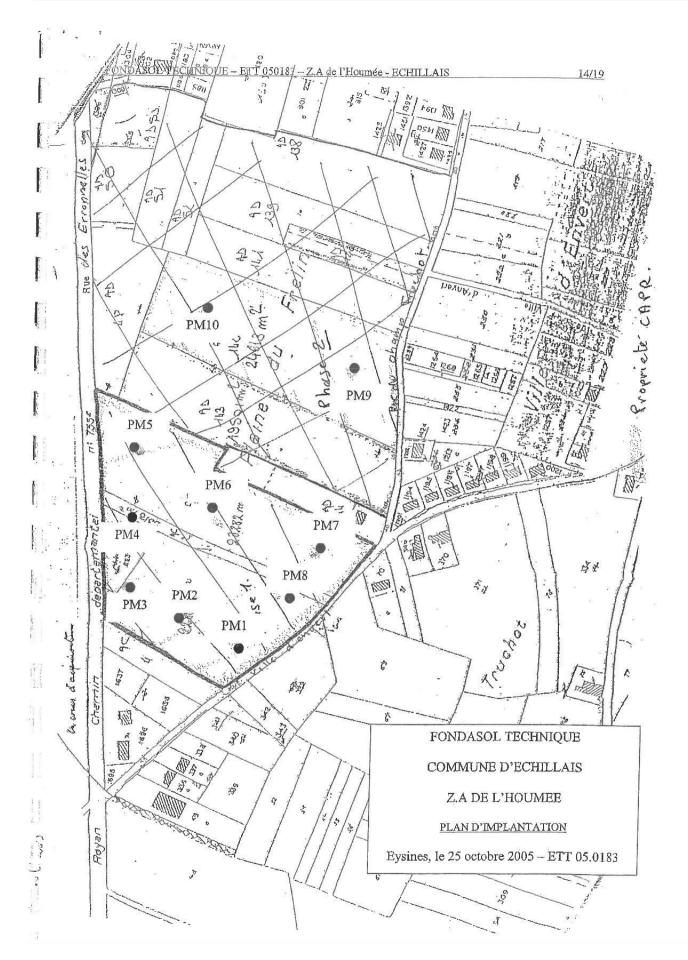
FONDASOL TECHNIQUE

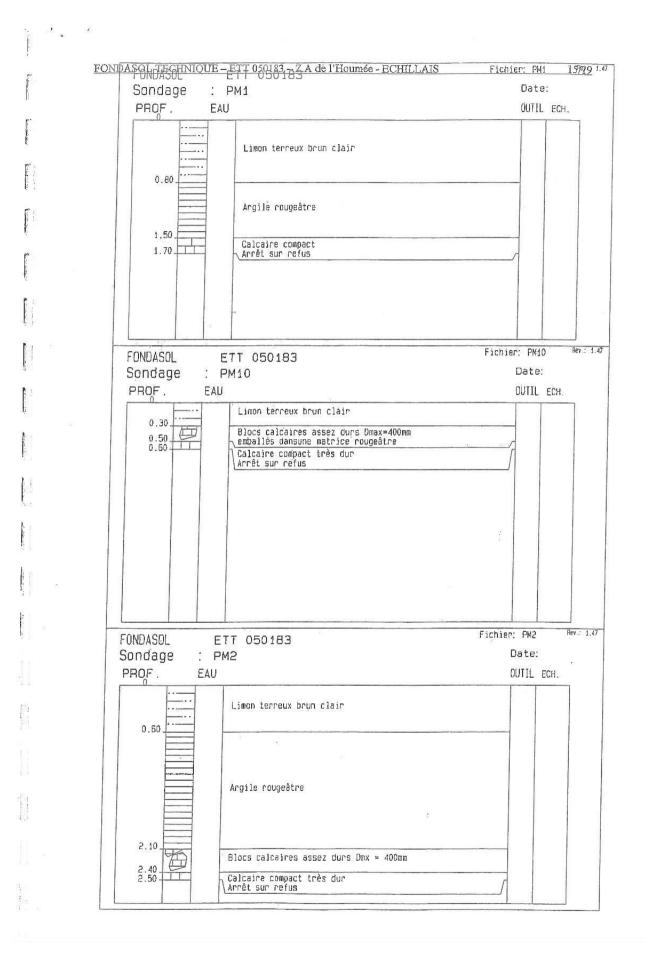
COMMUNE D'ECHILLAIS

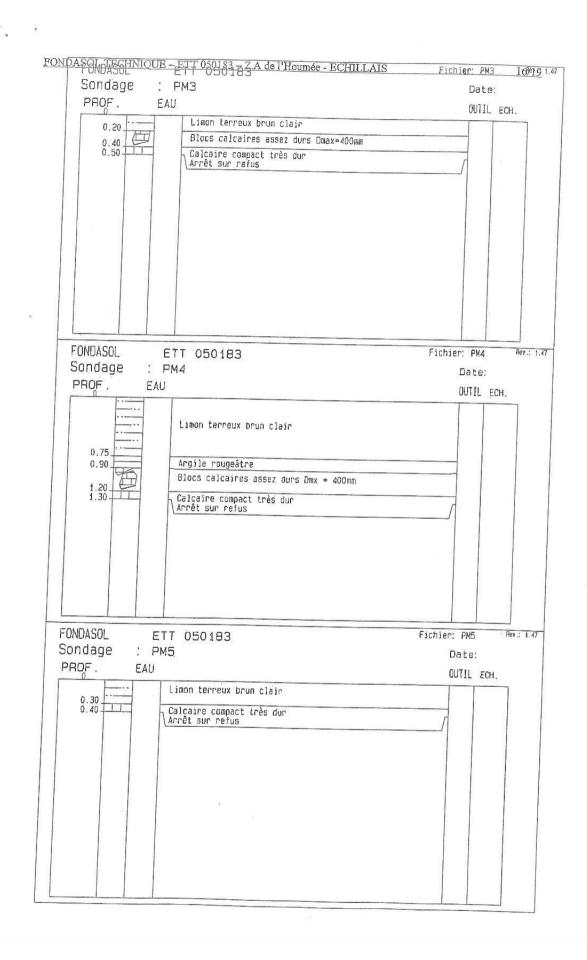
Z.A DE L'HOUMEE

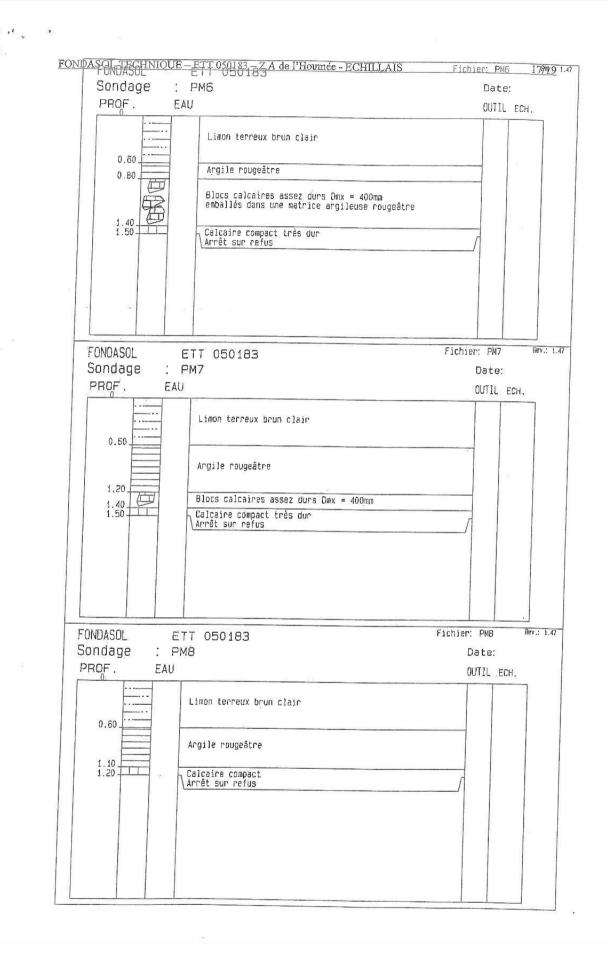
PLAN DE SITUATION

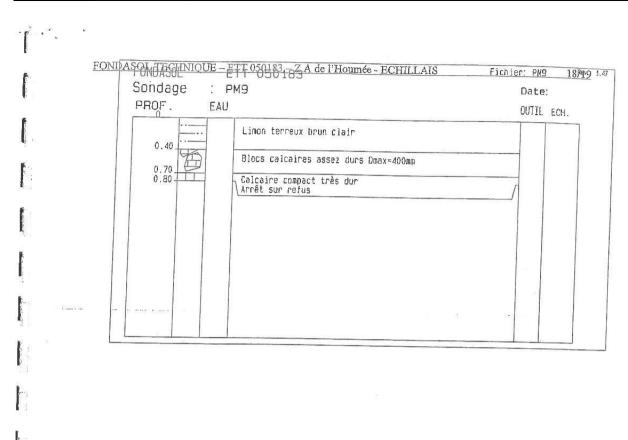
Eysines, le 25 octobre 2005 - ETT 05.0183











1

88	Φ,	OL TE	ECHI ECHI	NIC	UE	- ETT (95018 P3	$\frac{33-Z_1}{ }$	A de l	'Hou	mée	- EC	AIS		T		T	19
FTQ2 FONDASOL		ES	H.	(%)	94-066			H	П									
I		ESSAIS SUR ROCHES	MDE		108/c1	47.0							1		1			
	U LABORAT	ESSAIS	 5	4007.0	7-1601													
	RESPONSABLE DU LABORATOIRE		IPI yd	NF P 94-078						-	1 100 7 100							
IRE	Date :28/10/05		~80µm (%)											1				
LATIF D'ESSAIS DE LABORATOIRE	рот	GRANULOMETRIE	(%) (%)	NF P 94-056														
AIS D	ingénieur d'études : S.BOU	Dmay	(mm)															
D'ESS	e.N°: ETT05188	VBS 0/50		NF P 94-068	7	ű	2			1.26								
TULATIF	Affaire.N°:	Limites d' Atterberg	WL FP	NF P 84-051				62 29										
KECAPITU		Wn(%)	0/20	200		29.5	I	22.9	1	0.0								
	BEAUGEAY	NATURE			calcaire	argile rouge		argile rouge	mad domil									
0		PROFONDEUR	Normes AFNOR	Nombre d' essais		0.6m - 2.1m	1177	0.8 - 1.5m 0.6 - 1.1m	0-0.75m									
Nom de l'affaire :		FORAGE			PM7+PM9	PM2 PM7		PM1 PM8	PM4							1		



Bureau d'Etudes des Sols

Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais

Etude préalable à la construction d'une zone artisanale : - Sondages et tests d'infiltration

ZA de l'Houmée, 17 620 Echillais

G061106

COMMUNE D'ECHILLAIS

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Bureaux : Z.A. des Pêcheurs d'Islande, 10, rue de Paimpol, B.P. 322 17 313 ROCHEFORT Cedex

 Tél. 05 46 99 25 22 Fax : 05 46 99 25 53

 Siège Social : « Antraize » 17 380 TONNAY-BOUTONNE S.A.R.L. au capital de 22 867,35 € −

 RCS Rochefort SIREN 421 745 399 - APE 742C
 E - mail : josensi.consultant@wana

 E - mail: josensi.consultant@wanadoo.fr



Bureau d'Etudes des Sois

Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais

Etude préalable à la construction d'une zone artisanale : - Sondages et tests d'infiltration

ZA de l'Houmée, 17 620 Echillais

G061106

COMMUNE D'ECHILLAIS

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Bureaux : Z.A. des Pêcheurs d'Islande, 10, rue de Paimpol, B.P. 322 17 313 ROCHEFORT Cedex Tél. 05 46 99 25 22 Fax : 05 46 99 25 53

Siège Social : « Antraize » 17 380 TONNAY-BOUTONNE S.A.R.L. au capital de 22 867,35 € – RCS Rochefort SIREN 421 745 399 - APE 742C E - mail : josensi.consultant@wanadoo.fr

SOMMAIRE

A) OBJET	1
B) GÉOLOGIE DU SITE	
1) Contexte géologique :	1
2) Contexte hydrologique :	1
C) RECONNAISSANCE DES SOLS	1
D) RESULTATS	2
1) Les sondages à la tarière	2
Les sondages à l'hydropelle	2
2) Testa do parmáchilitá	3

A) OBJET

A la demande de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais, la société JOSENSI Consultant a réalisé des sondages et tests d'infiltration, concernant un projet de création de la ZA de l'Houmée, commune d'échillais(17).

Le terrain concerné est relativement plat. Il se situe dans une zone à une altitude moyenne d'environ 10/13 m NGF, d'après la carte IGN au 1:25 000.

Cette mission est une étude de faisabilité géotechnique de type Go, et exclue toute activité d'étude ou de conseil ainsi que toute forme d'interprétation.

B) GÉOLOGIE DU SITE

1) Contexte géologique :

D'après la carte géologique de France au 1/50000 feme, feuille «St Agnant» n° 682, les formations affleurantes correspondent au substratum du Turonien supérieur (C30): calcaire graveleux puis Turonien moyen (C3b): calcaires graveleux puis calcaires crayeux. Le substratum est recouvert en partie Sud par le complexe post-Eocène : argiles, sables et sables argileux (We-c).

2) Contexte hydrologique:

A priori sans objet sur le secteur.

C) RECONNAISSANCE DES SOLS

Le programme de la reconnaissance des sols comprend :

- 10 sondages de reconnaissance à l'hydropelle P1 à P10.
- 7 Sondages à la tarière ST1 à ST7.

G061109

JOSENSI Consultant

- 3 tests de perméabilité de type « à la Tonne ».
- 7 Tests de perméabilité de type Porchet.

L'implantation des sondages figure en annexes.

D) RESULTATS

1) Les sondages à la tarière

Les sondages ont été réalisés à l'aide d'une foreuse Apafor 16 cv à la tarière hélicoïdale de diamètre 63 mm, le 31/10/2006.

Les profondeurs citées dans le présent rapport ont été mesurées par rapport au terrain naturel tel qu'il était le jour de notre intervention.

Les coupes lithologiques ST1 à ST7 figurent en annexe.

Les formations rencontrées au droit des sondages sont assez homogènes, et peuvent se décrire de haut en bas, par :

de 0,00 à 0,10/0,40 m environ : Faciès 01 : Limon marron.

de 0,10/0,40 m à 0,50/1,30 m : Faciès 02 : Argile limoneuse marron/ocre à blocs en allant vers la profondeur.

de 0,50/1,30 m à 2,00/0,00 m : Faciès 04 : Calcaire altéré en tête à parfois banc de marne.

Pas d'arrivée d'eau rencontrée au droit des sondages.

1) Les sondages à l'hydropelle

Les sondages ont été réalisés à l'aide d'une hydropelle, le 31/10/2006.

Les profondeurs citées dans le présent rapport ont été mesurées par rapport au terrain naturel tel qu'il était le jour de notre intervention.

Les coupes lithologiques P1 et P10 figurent en annexe.

G061109 JOSENSI Consultant 2

Les formations rencontrées au droit des sondages peuvent se décrire de haut en bas, par :

Zone Nord: excepté P5 et P6:

de 0,00 à 0,10/0,40 m environ : Faciès 01 : Limon sableux marron/orangé parfois plus argileux.

de 0,10/0,40 m à 0,40/0,80 m : Faciès 02 : Mélange d'argile limoneuse de terre et de blocs calcaires en quantité variable.

de 0,40/0,80 m à 0,60/1,15 m : Faciès 04 : Banc calcaire résistant (refus).

Zone Sud: P5 et P6:

de 0,00 à 0,30/0,70 m environ : Faciès 01 : Limon sableux marron/orangé.

de 0,30/0,70 m à 1,50 m : Faciès 03 : Argile marron/ocre légèrement plastique.

Pas d'arrivée d'eau rencontrée au droit des sondages.

3) Tests de perméabilité

Les tests de perméabilité ont été réalisés suivant une méthode de type « A la tonne » à niveau variable et suivant une méthode de type porchet à niveau constant.

G061109

JOSENSI Consultant

3

Essai nº	Sondage	Profondeur de	Méthode de	Coefficient de	
		l'essai (m)		mesure	perméabilité
					K (m/s)
1	ST1	0,35 à 2,00	02/04	Porchet	6,07.10 ⁻⁷
2	ST2	0,40 à 2,00	02/04	Porchet	5,96.10 ⁻⁶
3	ST3	0,40 à 2,00	02/04	Porchet	6,78.10 ⁻⁷
4	ST4	0,40 à 2,00	02/04	Porchet	1,20.10 ⁻⁶
5	P5	0,82 à 1,50	03	A la tonne	1,89.10 ⁻⁶
6	ST5	0,40 à 2,00	02/04	Porchet	1,51.10 ⁻⁶
7	P6	0,71 à 1,50	03	A la tonne	3,39.10 ⁻⁶
8	ST6	0,30 à 2,00	02/04	Porchet	7,36.10 ⁻⁷
9	P7	0,77 à 1,10	04	A la tonne	2,26.10-5
10	ST7	0,35 à 2,00	02/04	Porchet	5,06.10 ⁻⁷

Toute variante retenue sans notre accord, désengagerait la responsabilité de la société Josensi Consultant.

Rochefort, le 09 Novembre 2006.

Ingénieur Géotechnicien

C. MOREAU

Ingénieur Géotechnicien

Gérant

S. JOSENSI

G061109

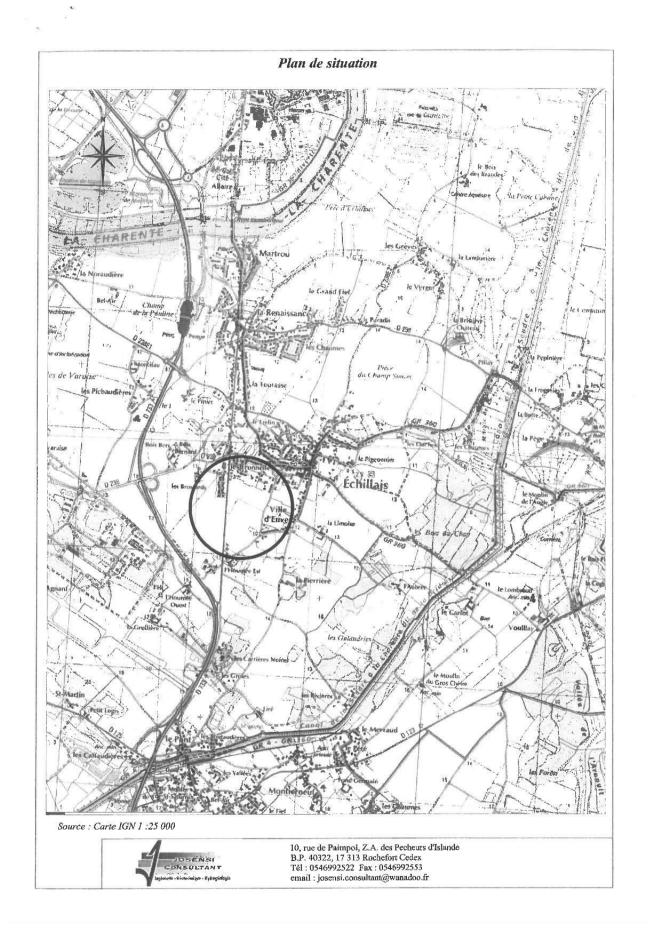
JOSENSI Consultant

4

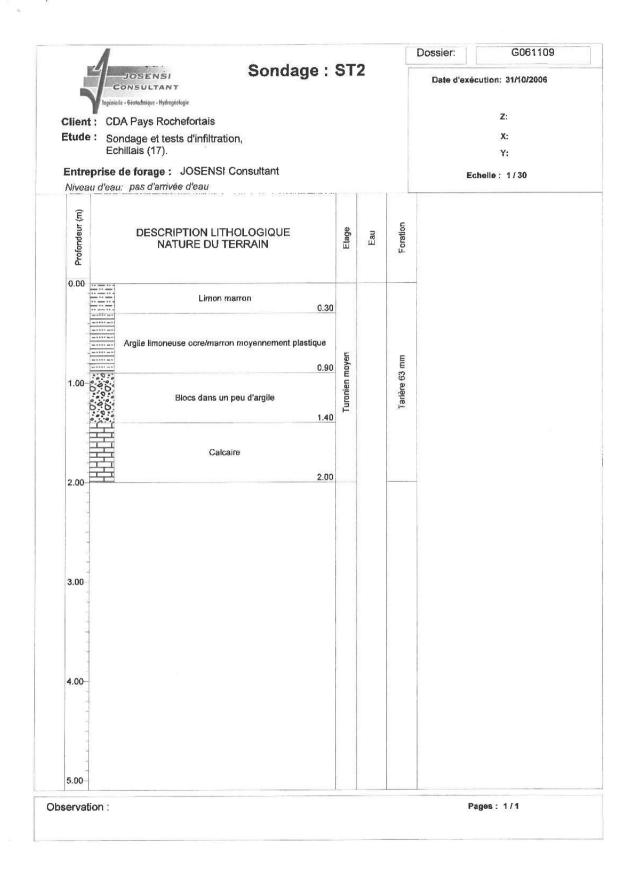
ANNEXES

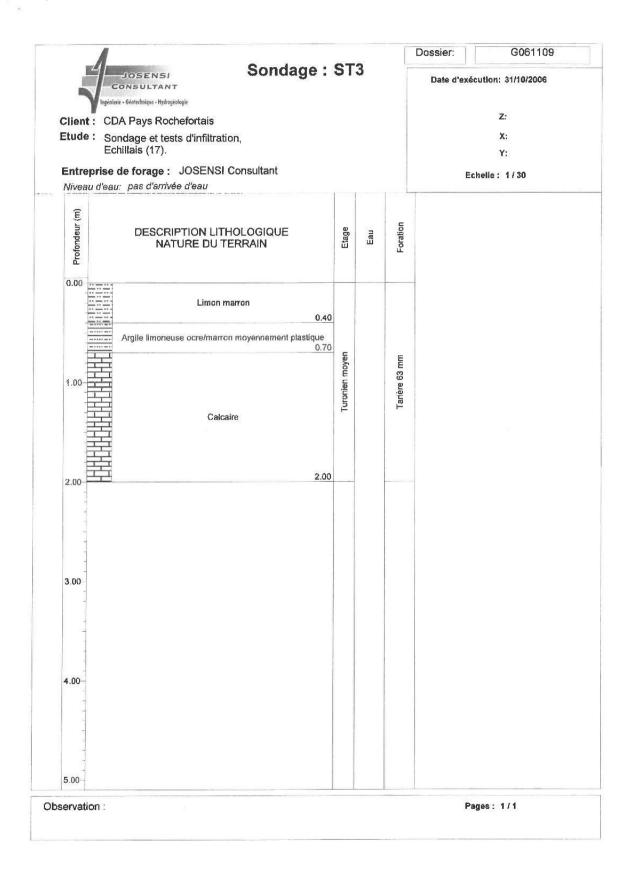
- Plan de situation.
- Implantation des sondages.
- Sondages à l'hydropelle P1 à P10.
- Sondages à la tarière ST1 à ST7.
- Conditions particulières.

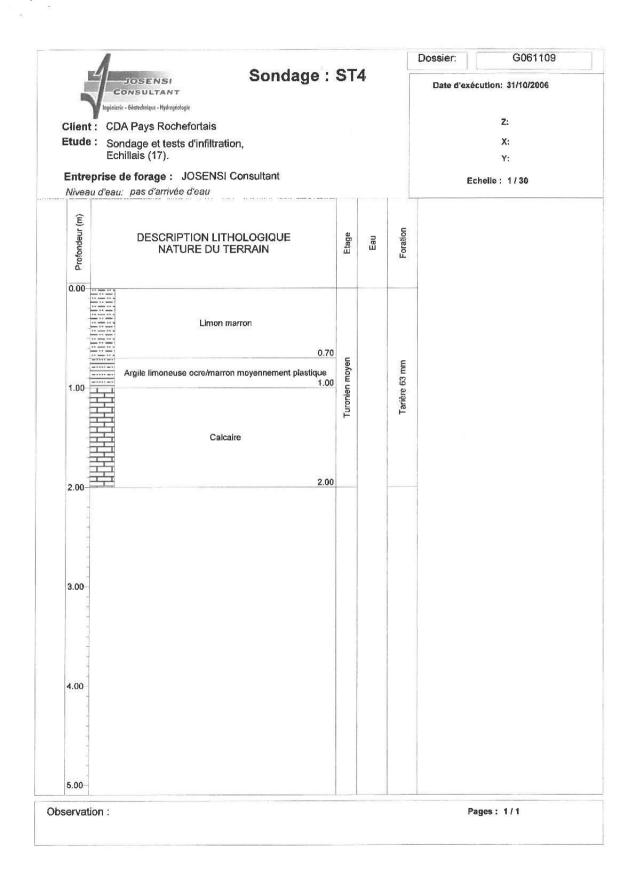
G061109 JOSENSI Consultant 5

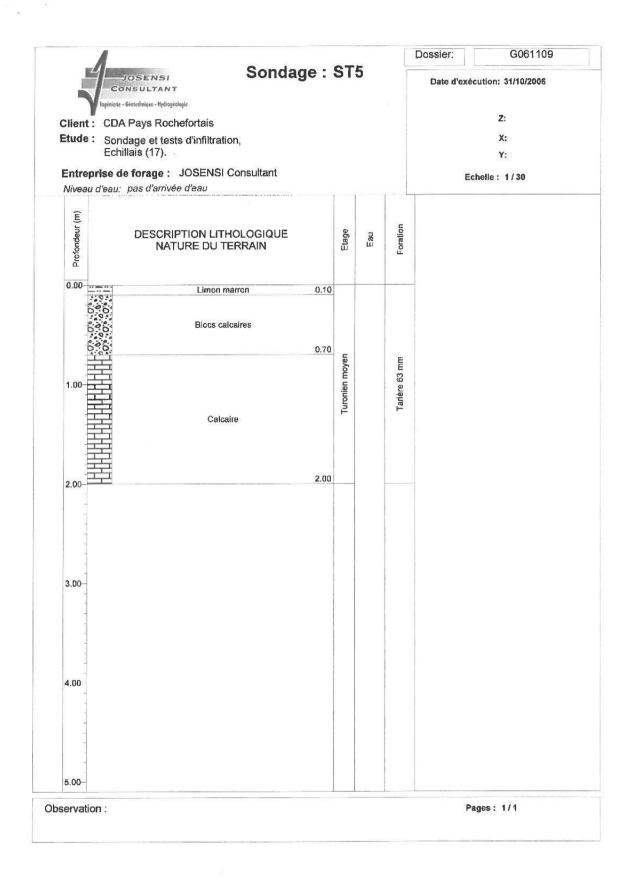


1	1		war.		Dossier:	G061109		
H	CONSULTANT	TANT				Date d'exécution: 31/10/2006		
No.	génlerie - Géotechnique - Hydrogéologie					Z:		
	CDA Pays Rochefortais							
Etude :	Sondage et tests d'infiltration, Echillais (17).					X: Y:		
Entrepris	se de forage : JOSENSI Consultant				E	helle: 1 / 30		
Niveau d'e	eau: pas d'arrivée d'eau			Ļ				
Profondeur (m)	DESCRIPTION LITHOLOGIQUE NATURE DU TERRAIN	Etage	Eau	Foration				
0.00	***							
	Limon marron							
	Argile kimoneuse occennation moyennement prasuque							
===	- U.76	oyen		E				
1.00	3	m na		Tarière 63 mm				
		Turonien moyen		Tarië				
王	Calcaire à petites veines d'argile ocre de 1,30 à 1,50 m							
Ħ	=							
王								
2.00	2.00			_				
1								
Ī								
3.00								
1								
1								
4.00								
1								
-								
5.00								
2 19 3 3	:					ages: 1/1		



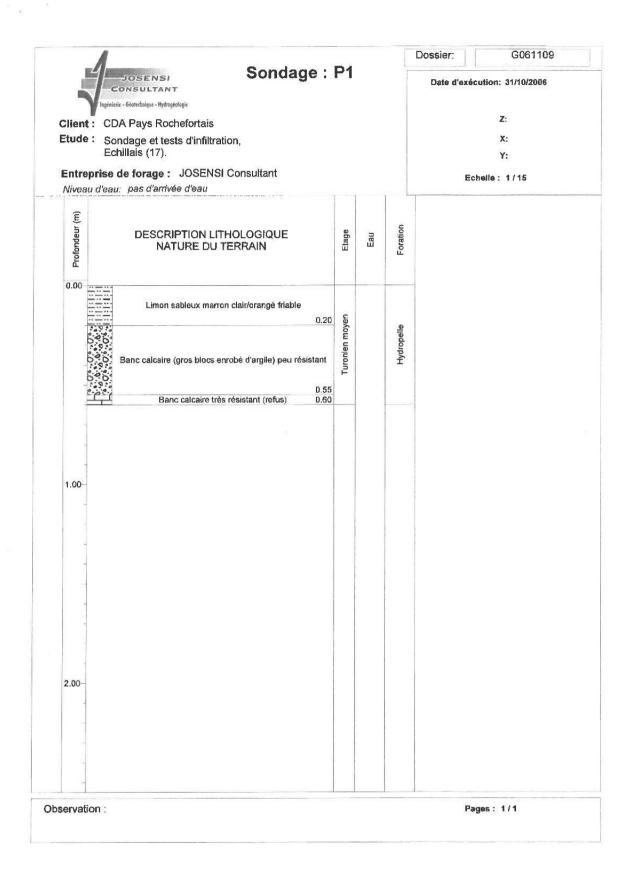


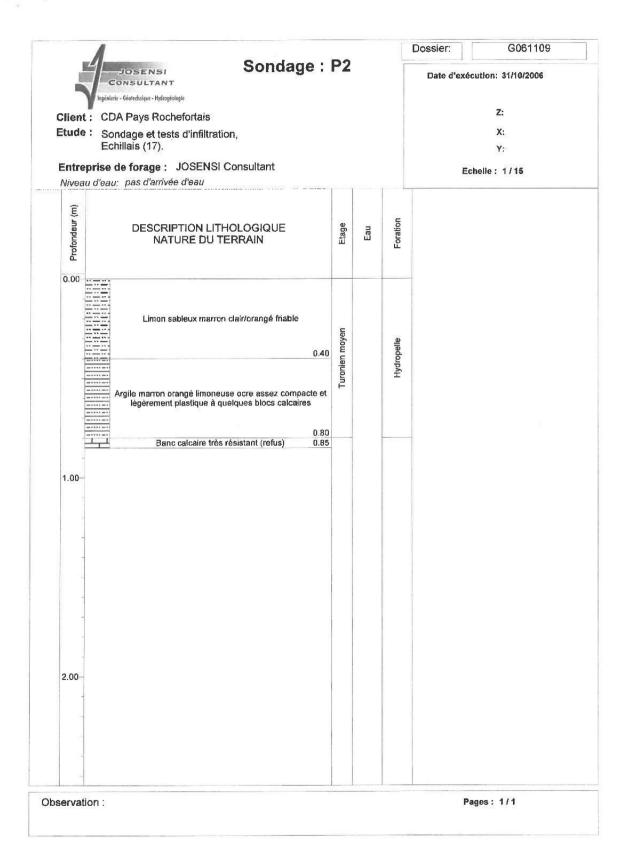


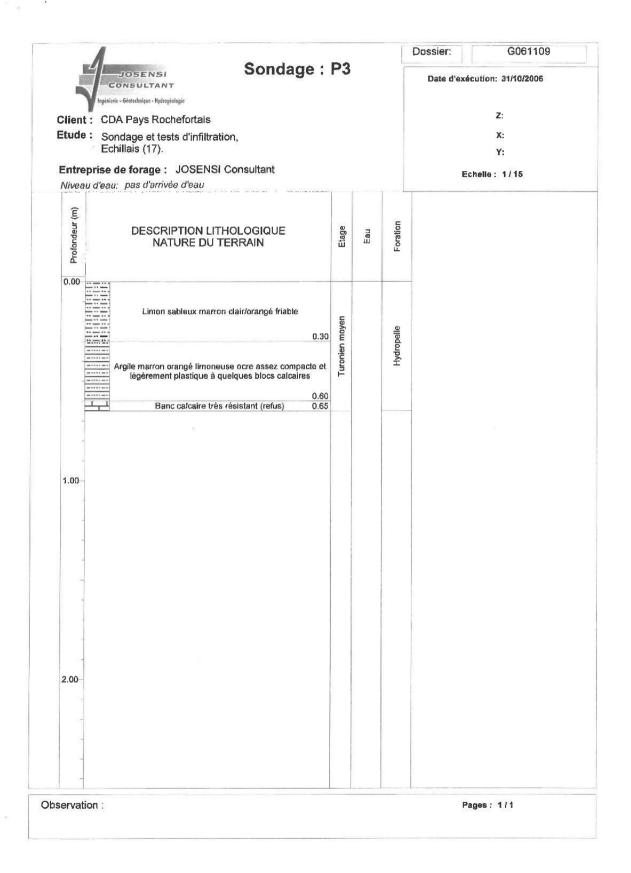


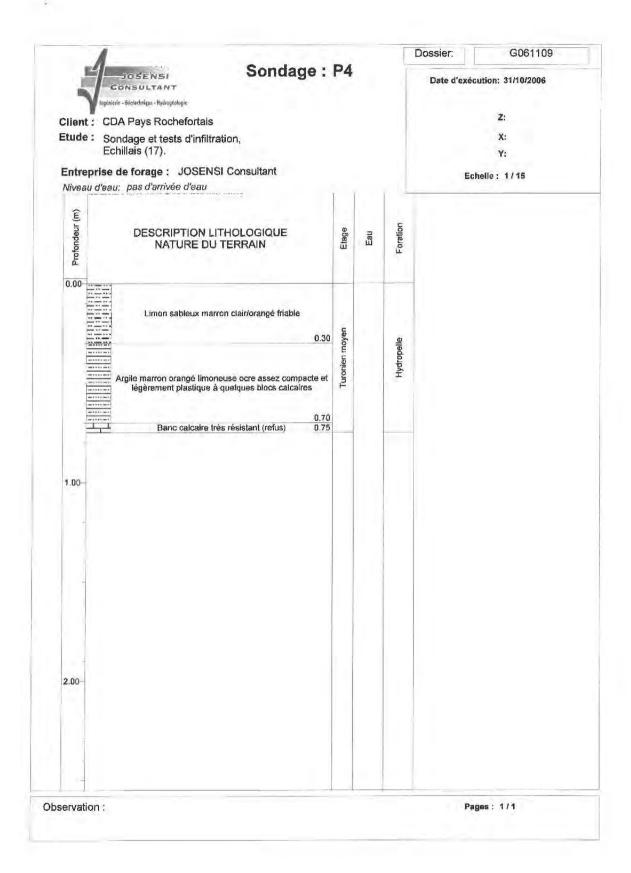
	1			_		Dossier: G061109
Etude	t: CDA	Sondage: Sondage: Sondage: Sondage: A Pays Rochefortais dage et tests d'infiltration, illais (17). Se forage: JOSENSI Consultant	Date d'exécution: 31/10/2006 Z: X: Y:			
Nivea		pas d'arrivée d'eau				Echelle: 1/30
Profondeur (m)		DESCRIPTION LITHOLOGIQUE NATURE DU TERRAIN	Etage	Eau	Foration	
0.00		Limon marron 0.30	Turonien moyen		-	
100		Argile ocre limoneuse moyennement plastique 0.50				
	6.0	Blocs 0.70			100	
4 00	喜	Calcaire 1.00			63 mm	
1.00		Mame sèche compacte			Tarière 63 mm	
2,00		Calcaire 2.00				
3.00						
4.00						
5.00						
servat	tion:					Pages: 1/1

	Sondage: ST7				Date d'exécution: 31/10/2006			
Client : CE Etude : So Ec Entreprise	de ééordalque i hydrogislogie DA Pays Rochefortais undage et tests d'infiltration, chillais (17). de forage: JOSENSI Consultant u: pas d'arrivée d'eau		Z: X: Y: Echelle: 1/30					
Profondeur (m)	DESCRIPTION LITHOLOGIQUE NATURE DU TERRAIN	Etage	Eau	Foration				
1.00	Limon marron 0.30 Argile limoneuse ocre/marron moyennement plastique 1.00 Blocs dans un peu d'argile 1.30	Turonien moyen		Tarière 63 mm				
2.00	Calcaire 2.00							
3.00								
4.00								
5.00								

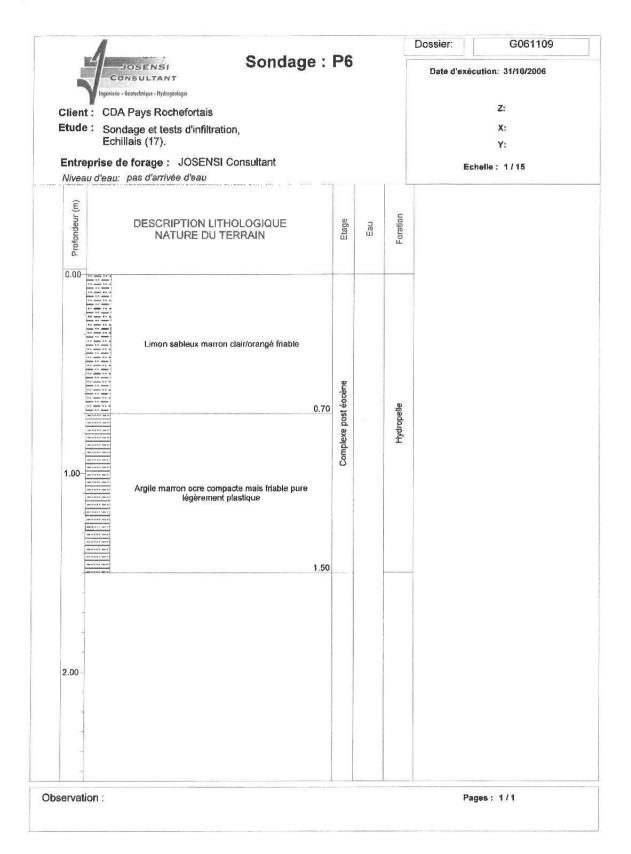






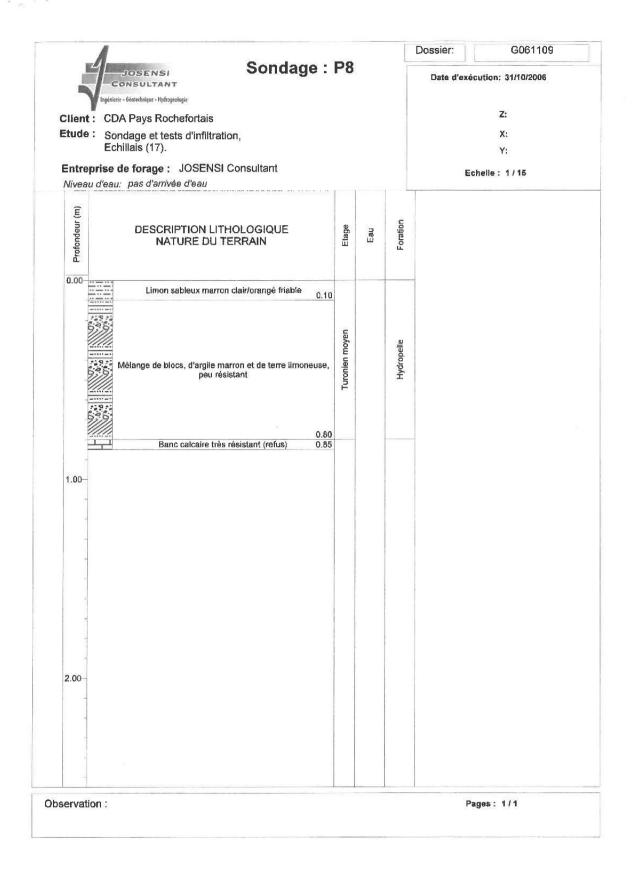


1				Dossier:	G061109
JOSENSI Sondage CONSULTANT		Date d'exécution: 31/10/2006			
Ingénierie - Géotechnique - Hydrogéologie					Z:
Client: CDA Pays Rochefortais Etude: Sondage et tests d'infiltration.					X:
Etude: Sondage et tests d'infiltration, Echillais (17).					Y:
Entreprise de forage : JOSENSI Consultant				_	
Niveau d'eau: pas d'arrivée d'eau				Ŀ	ichelle: 1/15
6					
DESCRIPTION LITHOLOGIQUE NATURE DU TERRAIN	Etage	Eau	Foration		
0.00					
Limon sableux marron clair/orangé friable	.30				
Argile marron ocre compacte mais friable pure légérement plastique	Gomplexe post éocène		Hydropelle		
2.00					
ervation :					ages: 1/1



. . . .

_//		D 7			Dossier:	G061109
₹	JOSENSI Sondage : CONSULTANT		Date d'exécution: 31/10/2006			
The state of the s	CDA Pays Rochefortais					Z:
	Sondage et tests d'infiltration,					X:
	Echillais (17).					Y:
Entrepri	ise de forage: JOSENSI Consultant			1	Ech	elle: 1/15
Niveau d	'eau: pas d'arrivée d'eau	- 1		1	1	
Œ						
Profondeur (m)	DESCRIPTION LITHOLOGIQUE NATURE DU TERRAIN	Etage	Ean	Foration		
0.00						
	Limon sableux marron dair/orangé friable					
	·	W-12				
	légèrement plastique à quelques blocs calcaires	Turonien moyen		Hydropelle		
		Turon		Ŧ		
1.00	Banc calcaire légèrement enrobé d'argile marron ocre assez friable et facile à extraire					
事	1.10 Banc calcaire très résistant (refus) 1.15					
	Dailt Calcaire (res lesistailt (leius) 1.13					
-						
-						
2.00-						
-						
12						
ervation						jes: 1/1



1		JOSENSI Sondage : P9				Date d'exécution: 31/10/2006			
		rie - Géatechnique - Hydrogéologie							
		A Pays Rochefortais					Z:		
Etud		ndage et tests d'infiltration, hillais (17).					Х:		
Ente		de forage: JOSENSI Consultant					Υ:		
		r: pas d'arrivée d'eau				Ech	nelle: 1/15		
(E)									
Profondeur (m)		DESCRIPTION LITHOLOGIQUE NATURE DU TERRAIN	Etage	Eau	Foration				
0.00									
		Limon sableux et argileux marron clair/orangé plastique 0.20							
	0.00	Argile marron/orangé limoneuse à quelques blocs calcaires	Turonien moyen		Hydropelle				
		Banc calcaire friable à légères traces d'argile ocre	Turor		Î				
	囂	0.90 Banc calcaire très résistant (refus) 0.95							
1.00-									
-									
2.00									
ervat	tion :					Dar	jes: 1/1		



-4	A Condess	D4-	n		Dossier:	G061109		
	Sondage: P10				Date d'exécution: 31/10/2006			
Y	Ingénierie - Géatechnique - Mydrogéologie					_		
	CDA Pays Rochefortais					Z:		
Etude :	Sondage et tests d'infiltration, Echillais (17).					X: Y:		
Entrepr	rise de forage : JOSENSI Consultant				Eol	nelle : 1/15		
	d'eau: pas d'arrivée d'eau					10116 . 1710		
Profondeur (m)	DESCRIPTION LITHOLOGIQUE NATURE DU TERRAIN	Etage	Eau	Foration				
0.00	 1							
100	Limon sableux légèrement argileux marron ciair/orangé friable	Turonien moyen		Hydropelie				
Ď	0.40 Calcaire en blocs résistant	Turo		£				
Ď.	0.60							
	Banc calcaire très résistant (refus) 0.65							
1.00-								
2.00								
servation	n:				Pag	nes: 1/1		

Implantation des sondages

